

REPUBLIQUE DU BENIN

**MINISTERE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE
LA BONNE GOUVERNANCE ET DU DIALOGUE SOCIAL**

DIRECTION GENERALE DE L'EVALUATION



**EVALUATION DE LA STRATEGIE
DE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE
ET DES HYDROCARBURES AU
BENIN**

RAPPORT FINAL

Présenté par
BENIN CONSULTING GROUP

03 BP 2739 Cotonou (Bénin)
Tel: 21.36.38.76
e.mail: becg @ intnet.bj

BeCG



Mai 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. APPROCHE METHODOLOGIQUE

1.1. POPULATION D'ENQUETE ET ECHANTILLONNAGE

1.2. COLLECTE DES DONNEES (REVUE DOCUMENTAIRE, ENQUETES SUR LE TERRAIN)

1.3. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

1.4. REDACTION DU RAPPORT

1.5. VALIDATION ET FINALISATION DU RAPPORT PROVISOIRE

1.6. DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE

II. PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENERGIE AU BENIN (PSDSEB) ET DOCUMENT DE STRATEGIE DES HYDROCARBURES (PDSH)

2.1. PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENERGIE

2.2. PRESENTATION DU DOCUMENT DE STRATEGIE DES HYDROCARBURES (PDSH)

III. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

3.1. BILAN DE LA GOUVERNANCE DES SECTEURS DE 1990 à 2013 : PSDSEB ET PDSH

3.2. ANALYSES DE LA PERFORMANCE A MI PARCOURS DES PLANS STRATEGIQUES

ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABERME	: Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie
AC	: Administration Centrale
AEP-GRE	: Approvisionnement en Eau Potable et Gestion des Ressources en Eau
AEV	: Adduction d'Eau Villageoise
AFD	: Agence Française de Développement
AFIC	: Agence Forestière Intercommunale
AIE	: Agence internationale de l'Énergie
ARE	: Autorité de Régulation de l'Electricité
BAD	: Banque Africaine de Développement
BF	: Borne Fontaine
BPO	: Budget Programme par Objectif
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEB	: Communauté Electrique du Bénin
Ce-Gaz	: Cellule Gazoduc
CoForMO	: Communauté Forestière du Moyen Ouémé
CSE	: Cellule de Suivi-Evaluation
DAEM	: Projet de Développement et d'Accès à l'Energie Moderne
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DGB	: Direction Générale du Budget
DG-Eau	: Direction Générale de l'Eau
DGE	: Direction Générale de l'Energie
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DRFM	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRH	: Direction des Ressources Humaines
EPE	: Equivalent Point d'Eau
ERPD	: Energie pour la Réduction de la Pauvreté et le Développement
FER	: Fonds d'Electrification Rurale
FPM	: Forages équipés de Pompes à Motricité humaine
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	: Coopération Technique Allemande
HDD	: Hydrocarbures pour un Développement Durable
KFW	: Banque Allemande de Développement
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MERPMEDER	: Ministère de l'Energie des Recherches Pétroliers et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables

OBH	: Office Béninois des Hydrocarbures
OBRGM	: Office Béninois des Recherches Géologiques et Minières
OE	: Observatoire de l'Energie
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
PEA	: Poste d'Eau Autonome
PGRM	: Promotion et Gestion des Ressources Minières
PM	: Puits Moderne
PSDSEB	: Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie au Bénin
PTF	: Partenaire Technique et Financière
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SBEE	: Société Béninoise d'Energie Electrique
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDE	: Service Déconcentré de l'Etat
S-Eau	: Service de l'Eau
SGM	: Secrétariat Général du Ministère
SOBEH	: Société Béninoise des Hydrocarbures
SONEB	: Société Nationale des Eaux du Bénin
TEF	: Taux d'Exécution Financière
TEP	: Taux d'Exécution Physique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 :	Répartition de l'échantillon.....	13
Tableau n°2 :	Stratégie de développement de l'énergie au Bénin.....	17
Tableau n°3 :	Stratégie de développement des hydrocarbures au Bénin.....	20
Tableau n°4 :	Plan d'action du PSDSEB.....	27
Tableau n°5:	Plan d'action hydrocarbures du PDSH.....	37
Tableau n°6:	Evolution de la planification stratégique au sein du MERPMEDER.....	47
Tableau n°7:	Synthèse du Niveau d'atteinte des résultats.....	58
Tableau n°8:	Evolution des indicateurs dans le sous-secteur énergie de 2009 à 2013.....	67
Tableau n°9:	Situation des Agents Permanents et Contractuels de l'Etat intervenant dans le sous-secteur de l'électricité au 31 Décembre 2013.....	71
Tableau n°10 :	Evolution des dépenses au cours de la période 2009-2013.....	73
Tableau n°11 :	Performance du sous-secteur hydrocarbures et autres combustibles fossiles 2009-2013.....	81
Tableau n°12:	Situation des Agents Permanents et Contractuels de l'Etat intervenant dans le sous-secteur des hydrocarbures au 31 Décembre 2013.....	83
Tableau n° 13:	Matrice des recommandations.....	89

GLOSSAIRE DES THEMES TECHNIQUES

Intensité énergétique: Elle est une mesure de l'efficacité énergétique d'une économie. Elle est calculée comme le rapport de la consommation d'énergie au produit intérieur brut. On peut aussi dire qualité d'énergie consommée par unité d'activité.

Population desservie : C'est l'ensemble des populations appartenant aux localités ayant bénéficié du réseau électrique. Autrement, on considère que toute personne habitant une localité électrifiée est susceptible de bénéficier de l'énergie électrique.

Taux d'électrification : C'est le rapport de la population effectivement raccordée sur la population totale. Il est égal au rapport Nombre Abonnés BT fois Taille de Ménages sur Population Totale ou encore nombre abonnés BT sur nombre total de ménages.

Taux de desserte: C'est le rapport de la population desservie sur la population totale.

Taux de couverture : C'est un taux qui tient compte juste des localités. Il est évalué par le rapport de nombre de localités électrifiées (cas d'une électrification) sur la population totale.

Taux d'accès à l'électricité: C'est le taux d'électrification.

Production soutenable : appeler encore production durable est une production qui le temps à la source d'énergie de se renouveler et de pérenniser ainsi ces ressources.

tep : Cette unité, la tonne équivalent pétrole, représente le contenu énergétique d'une tonne métrique de pétrole brut. Elle équivaut à 10^7 kcal ou encore 11.625 MWh. L'adoption par l'Agence internationale de l'Énergie (AIE) d'une même unité tep pour les différentes énergies, permet d'effectuer le cumul de ces énergies pour réaliser le bilan énergétique.

Taux d'autosuffisance énergétique : C'est le rapport de l'énergie produite localement et de l'offre totale d'énergie.

Bilan énergétique : C'est l'étude de tous les postes de consommation et de production d'énergie d'un lieu, bâtiment... Il sert souvent à optimiser et réduire la consommation afin de faire des économies d'énergie.

Taux de perte sur le réseau électrique : C'est le rapport entre les pertes d'énergie électrique et l'énergie envoyée sur le réseau constitue le taux de pertes. Ces pertes globales sont constituées à la fois des pertes techniques et des pertes non techniques.

Facture des énergies commerciales : C'est la facture relative aux importations des produits pétroliers et d'électricité.

Énergie mécanique : Elle est relative aux équipements permettant de produire une force motrice. Ce sont les équipements tels que les pompes à eau, les machines à moulin des céréales, les plateformes multifonctionnelles, etc.

Consommation spécifique : Elle est la consommation moyenne d'énergie par rapport à l'unité. Cette unité peut être un habitant, un ménage, un véhicule, etc.

Taux de pénétration : Proportion de ménage qui utilise une forme d'énergie ou équipement de cuisson.

NOTE DE SYNTHÈSE EXECUTIVE

Ce rapport est une évaluation à mi-parcours du plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Énergie au Bénin (PSDSEB) 2009-2015 et du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques pour le sous-secteur des hydrocarbures au Bénin. Ce sont des documents élaborés pour apporter une solution aux différentes crises récurrentes du secteur. Pour répondre à l'objectif du PSDSEB, cinq (5) orientations stratégiques sont retenues. Il s'agit de :

- l'accroissement des capacités de production, des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- la promotion de l'électrification rurale ;
- la promotion de l'électrification rurale, de la maîtrise d'énergie et des filières de la bioénergie ;
- la mise en place d'une politique de tarification et de financement du secteur ;
- le développement des capacités institutionnelles et réglementaires et le renforcement des capacités des ressources humaines.

Quant au document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin, quatre (4) orientations stratégiques sont retenues:

- le renforcement des capacités institutionnelles et techniques du sous-secteur des hydrocarbures;
- le renforcement du cadre législatif et réglementaire du sous-secteur des hydrocarbures;
- la mise en valeur des potentialités en hydrocarbures des bassins sédimentaires béninois ;
- la redynamisation des activités aval du sous-secteur des hydrocarbures.

L'évaluation est effectuée en tenant compte des critères que sont la cohérence, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les effets et impacts. La méthodologie adoptée pour répondre aux questions évaluatives contenues dans la matrice évaluative est participative et systématique, fondée sur une collecte de données effectuée à base des guides d'entretien, auprès d'un échantillon aléatoire et représentatif des acteurs impliqués en amont et en aval dans l'élaboration et la mise en œuvre desdits plans. Il s'agit des ONG, mairies, des Directeurs techniques et cadres des Ministères et des structures en charge de l'énergie. Ces ONG et structures ont été choisies en considérant leur connaissance et leur degré d'implication dans la résolution des grands défis du secteur de l'énergie au Bénin. La collecte de données a démarré par la revue documentaire qui a conduit aux investigations du terrain. Après entretiens et centralisation des informations, un traitement a été réalisé à base de CSPRo pour produire les résultats. Avant de présenter les résultats, il faut retenir que des difficultés et limites ont été

observées au cours de l'étude. Il s'agit principalement de la non disponibilité des rapports de suivi des plans stratégiques ; des difficultés à exploiter les informations et données sur le secteur de l'énergie; et la non adoption par le gouvernement du PSDSEB.

La présentation des résultats commence par un bilan de la gouvernance des secteurs de 1990 à 2013. Ce bilan prend en compte le riche cadre institutionnel, une cadre législatif et réglementaire marqué par le Code Bénino-Togolais de l'Electricité et la loi portant Code de l'Electricité au Bénin. Il ressort de cette analyse que l'environnement institutionnel a beaucoup évolué mais pas assez pour attirer des investisseurs privés capables de soutenir et de renforcer les actions des gouvernants. Mieux, certaines structures du secteur de l'énergie sont en conflits d'attributions du fait de l'absence de rigueur dans les propositions de création d'organes, ce qui augmente les craintes d'un certain nombre d'acteurs.

S'agissant de la performance du PSDSEB puis du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques pour le sous-secteur des hydrocarbures au Bénin, l'analyse porte sur la pertinence; la cohérence; l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du PSDSEB, et les effets/impacts des réalisations de chaque plan.

Le PSDSEB a connu dans sa mise en œuvre des contraintes qui ont limité l'atteinte de plusieurs résultats. Il s'agit notamment de la faible mobilisation et une faible utilisation des financements nécessaires pour la mise en œuvre des projets identifiés aussi bien, en matière d'accroissement des capacités de production d'énergie électrique du Bénin, de développement des réseaux de transport d'électricité pour améliorer la fiabilité et la qualité des services que pour l'accélération de l'électrification rurale; le temps relativement long mis parfois par la Banque Mondiale pour approuver les documents entre autres. Ce qui justifie que la mise en œuvre du PSDSEB n'est ni efficace, ni efficiente.

En effet, le PSDSEB est cohérent dans son ensemble et pertinent aux regards des besoins du secteur. Mais, l'efficacité de sa mise en œuvre n'est pas évidente. Il ressort de l'analyse de l'efficacité du PSDSEB que le Bénin a réalisé des progrès notables en matière d'accès à l'énergie, conformément aux engagements pris notamment en faveur de l'atteinte des OMD. En effet, au cours de la période 2009-2013, tous les indicateurs prévus pour apprécier la performance du sous-secteur énergie électrique se sont améliorés. Le taux d'électrification au niveau national s'est régulièrement amélioré, passant de 26,5% en 2009 à 29,2% en 2013. S'agissant du taux de couverture nationale, il est passé de 28,9% en 2009 à 41,9% en 2013. Le taux de desserte également s'est amélioré. En milieu urbain, il est maintenu à 100% à partir de 2009 mais en milieu rural, il est passé de 13,9% en 2009 à 27,40% en 2013. La population desservie quant à elle s'est régulièrement accrue passant de 4.253.378 habitants en 2009 à 5.669.556 habitants en 2013, au niveau national. De même, le nombre de localités desservies en énergie électrique a régulièrement évolué, de 1086 localités éclairées en 2009, on est passé à 1573 localités en 2013.

Malgré ces résultats encourageants, la situation actuelle dans le sous-secteur de l'électricité du Bénin est loin d'être satisfaisante. En effet, environ 50% des localités au Bénin sont raccordées au réseau de la SBEE. Seules les grandes villes ont un pourcentage élevé de ménages raccordés au réseau (presque 100% à Cotonou). Dans les moyennes et petites

localités, le pourcentage est en général faible. Il est estimé qu'en moyenne seul 35% des ménages dans les localités raccordées au réseau de la SBEE sont branchés. Par rapport au nombre total de ménages au Bénin, le nombre d'abonnés se traduit en taux d'électrification d'environ 20%. Ceci est dû principalement à la situation de l'approvisionnement électrique du Bénin qui est aujourd'hui plus fragile que jamais. Le potentiel de production et d'importation ainsi que les problèmes au niveau du réseau de transport ne permettent pas de satisfaire la demande des abonnés existants. Des délestages sont fréquents et parfois de longue durée. Toutes ces faiblesses ne permettront pas d'atteindre les objectifs que le plan s'est fixés. Ainsi, la mise en œuvre du plan n'est pas efficace.

Aussi, il est à remarquer un manque de personnels surtout à la DGE (Direction chargée des études) pour accompagner les différentes réformes qui sont en cours dans le secteur.

En ce qui concerne la capacité de mobilisation des ressources financières et leur utilisation, au cours de la période 2009-2013, il a été mobilisé 159.647 millions de FCFA dont 84 310,6 millions sur ressources extérieures et 75 336 millions sur le budget national. Sur les 159 647 millions de FCFA, il a été engagé au total 84 903,9 millions de FCFA dont 38 258,1 millions de FCFA sur ressources extérieures et 46 646 millions de FCFA. Ce niveau de consommation des ressources, se justifie par les entraves récurrentes auxquelles les gestionnaires de crédits sont confrontés et les décisions politiques de tous ordres. Il serait difficile dans ces conditions que la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement de l'Énergie soit efficiente à tout point de vue.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin, sa mise en œuvre est soumise à des aléas politiques, les informations sont très peu disponibles.

Cependant, à l'analyse, il apparaît que les options stratégiques du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin sont en adéquation avec les besoins exprimés par le sous-secteur des hydrocarbures. Ses objectifs stratégiques sont en adéquation avec les Orientations Stratégiques de Développement, de même qu'avec les OMD. La réalisation des actions prévues dans le Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin permettra de réaliser les objectifs prévus et par ricochet l'objectif global, d'où sa cohérence interne.

Au cours de la période 2009-2013, on note une légère amélioration des deux indicateurs retenus et renseignés pour évaluer la performance relative à la mise en œuvre du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin. Toutefois, les valeurs cibles au titre de l'année 2013 n'ayant pas été atteintes, il va sans dire qu'il n'y a pas d'efficacité dans la mise en œuvre dudit plan. Cette situation s'explique en grande partie par la faible appropriation des outils de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation par les acteurs du secteur, la lourdeur administrative dans le traitement des dossiers financiers et le faible niveau d'investissement dans le secteur. Les peu d'informations, reçues dans le sous-secteur, ne permettent pas de conclure à sa pertinence.

Tout ceci nous oblige à demander une relecture des différents documents de stratégies et surtout l'adoption par le Conseil des Ministres du plan stratégique du sous-secteur électrique, toute chose qui permettra de légitimer un certain nombre d'options retenues et exécuter dans le sous-secteur.

INTRODUCTION

L'énergie est un facteur essentiel du développement de tout pays. Les pays qui ont accès à de nombreuses sources d'énergie abondantes et bon marché ont généralement un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant sensiblement plus élevé que les pays qui n'y ont pas accès, des niveaux de revenus par habitant plus élevés, une espérance de vie plus longue, et ainsi de suite. Bref, sans l'énergie, il sera impossible d'augmenter la productivité d'un pays, d'impulser son développement, de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Au Bénin, comme dans la plupart des pays pauvres, la biomasse-énergie (bois de feu et charbon de bois) restent les options dominantes de consommation d'énergie suivis des produits pétroliers et dans une moindre mesure de l'électricité. La forte variabilité du coût des carburants fossiles compromet les capacités nationales à développer l'accès à l'énergie, alors que les combustibles utilisés aggravent les changements climatiques. Le Bénin reste un pays vulnérable face aux changements climatiques qui vont modifier les tendances et bouleverser l'agriculture. Pourtant le pays regorge de potentialités énergétiques non valorisées. Un accès viable à l'énergie pourra être possible si ces potentialités sont développées en combinant des politiques et pratiques qui intègrent la problématique des changements climatiques.

Dans ce contexte, toutes transformations structurelles de l'économie et de la société en vue de la création d'une plus grande richesse nationale exigent au préalable un secteur énergétique dynamique, plus organisé et bien maîtrisé dans le temps et dans l'espace.

Il se pose donc la question de la durabilité du secteur énergétique, dont l'objectif est de satisfaire les besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures au regard des conséquences de crises récurrentes que ne cesse d'enregistrer ce secteur au Bénin.

Face à cette situation de déficit prononcé de l'énergie électrique non seulement au plan national mais aussi au plan régional, aux différentes crises dont celles de 1983, 1994, 1998, 2006 et autres, aux conséquences causées par le manque et le coût élevé pour les entreprises privées et publiques, différentes stratégies ont été élaborées et mises en œuvre dont la portée, la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact méritent d'être évalués.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a défini en 2008 et 2009, de nouvelles stratégies de développement des secteurs de l'énergie et des hydrocarbures avec pour vision, de faire du Bénin une économie émergente par la mise à disposition des services aux conditions optimales de coûts et d'approvisionnements. Pour ce faire, le Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie au Bénin (PSDSEB) 2009-2015 et le Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques pour le sous-secteur des hydrocarbures au Bénin ont été élaborés.

Le PSDSEB a retenu cinq (5) orientations stratégiques que sont :

- l'accroissement des capacités de production, des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- la promotion de l'électrification rurale ;
- la promotion de l'électrification rurale, de la maîtrise d'énergie et des filières de la bioénergie ;
- la mise en place d'une politique de tarification et de financement du secteur ;
- le développement des capacités institutionnelles et réglementaires et le renforcement des capacités des ressources humaines.

Le document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin quant à lui a défini quatre (4) orientations stratégiques que sont :

- le renforcement des capacités institutionnelles et techniques du sous-secteur des hydrocarbures;
- le renforcement du cadre législatif et réglementaire du sous-secteur des hydrocarbures;
- la mise en valeur des potentialités en hydrocarbures des bassins sédimentaires béninois ;
- la redynamisation des activités aval du sous-secteur des hydrocarbures ;

Les objectifs du programme d'action du PSDSEB et du Document de Stratégie des Hydrocarbures étant définis sur la période 2009-2015, la présente mission est une évaluation à mi-parcours de ces plans stratégiques afin d'appréhender les résultats obtenus et s'assurer de la prise en compte des mesures correctives nécessaires à l'atteinte des résultats fixés dans lesdits plans.

Sur cette base, le présent rapport s'articule autour des grandes lignes suivantes :

Introduction

- I. Approche méthodologique
 - II. Présentation du plan stratégique de développement du secteur de l'énergie au Bénin (PSDSEB) et du Document de Stratégie des Hydrocarbures
 - III. Résultats de l'évaluation
- Conclusion et recommandations

I. APPROCHE METHODOLOGIQUE

1.1. POPULATION D'ENQUETE ET ECHANTILLONNAGE

La population mère de la présente étude est composée des cadres des différents Ministères impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du PSDSEB et du Document de Stratégie des Hydrocarbures, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des cadres des mairies et des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Pour constituer l'échantillon, nous avons combiné deux techniques. La première consiste en un choix aléatoire des ONG et mairies. La deuxième consiste en un entretien systématique de tous les Directeurs techniques et cadres des Ministères et des structures en charge de l'énergie. Ces ONG et structures ont été choisies en considérant leur connaissance et leur degré d'implication dans la résolution des grands défis du secteur de l'énergie au Bénin. L'échantillon enquêté est composé ainsi qu'il suit :

Tableau n°1 : Répartition de l'échantillon

Catégorie d'acteurs	Structure	Personne interrogée	Effectif	Répartition
Partenaires techniques	Union Européenne (UE)	Chargés de Programme	01	Littoral
	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Chargés de Programme	03	Littoral
Cadres de l'Administration	Ministères	Directions techniques, Directeurs Généraux et cadres	11	Atlantique-Littoral, Ouémé-Plateau
	Projets	Coordonnateur	01	Littoral
Organisations de la Société Civile	ONG "GBEKPO" Bureautique et divers ; ONG "Vision Optimale ; ONG "Union pour la Promotion Sociale (UPS)" ; Clinique St Enfant Jésus (soins Médicaux) ; ONG "LAURIER Optique RIFONGA ; Patriote Africain ; HANDICAP INTERNATIONAL ; Femme et vie ; ONG "Restaurant Cantine Application" ; MEROB ORPHELINAT ; ONG PAIX-VIE (Centre médico-Social) ; GRAD-PEN ; ONG ASPIC (Cabinet Médical) ; ONG CS FEMAR ; SOCIAL-WATCH ; Maison de la Société Civile ; ONG	Chargés de Programme	23	Atlantique-Littoral, Ouémé-Plateau, Zou-Collines

	S@DEV Bénin; ONG OASH; (Centre de Santé Communautaire) ; ONG-ASEA (Centre de Santé "La patience"); ONG ARCHE DE NOE (Centre de Santé) ; ONG ASAD (Centre de Soins "HOSANA") ; ONG PAVEL; ONG SAHEL (collecte d'ordure à l'aide de tricycle).			
Structures Décentralisées	Mairie de Houéyogbé ; Mairie de Boucoumbé ; Mairie d'Abomey ; Mairie de Bohicon ; Mairie d'Avrankou ; Mairie de Sakété ; Mairie de Porto-Novo ; Mairie d'Abomey Calavi ; Mairie de Covè ; Mairie de Ouinhi	Chefs service Planification et Développement Local ; Secrétaires généraux.	10	Atlantique-Littoral, Ouémé-Plateau, Zou-Collines; Atacora-Donga ; Mono-Couffo
TOTAL			49	

N.B : Il est à remarquer que le PSDSEB est un document de planification et de réflexion prospective. La mission s'est intéressée beaucoup plus aux bénéficiaires acteurs (DGE, CEB, SBEE, ABERME, SOBEH etc...). La perception des bénéficiaires non acteurs (non directement impliqués) a été appréciée à travers les effets et les acquis de la mise en œuvre des différents plans.

○ **Choix des variables de l'étude pour la constitution des bases de l'étude et indicateurs**

Le choix des variables de l'étude pour la constitution des bases de l'étude et indicateurs a mis l'accent sur :

- le taux de couverture en énergie électrique/nombre de béninois bénéficiant de l'énergie ;
- le taux de délestage ;
- le nombre de politiques/actions/projets projeté par le gouvernement au regard des objectifs des plans ;
- le taux de réalisations physique et financière ;
- le nombre de rapports de suivi ou d'étapes ;
- le nombre d'actions menées ;
- la disponibilité et la qualité de l'énergie fournie ;
- la qualité et la quantité des ressources actuelles ;

- le nombre de sociétés agréées dans l'exploration pétrolière.

- **Elaboration des guides d'entretien et des questionnaires**

Chaque guide d'entretien a été conçu de manière à prendre non seulement en compte les préoccupations soulignées dans les documents de stratégie mais aussi à croiser les informations d'un programme avec un autre afin de crédibiliser les différentes données collectées. Ces guides d'entretien sont annexés au présent rapport.

1.2. COLLECTE DES DONNEES (REVUE DOCUMENTAIRE, ENQUETES SUR LE TERRAIN)

1.2.1 Revue documentaire

Cette étape a consisté à visiter les ministères sectoriels et institutions qui devraient être impliquées dans la mise en œuvre du PSDSEB et du Document de Stratégie des Hydrocarbures ; le but est de collecter toute la documentation existante dans les secteurs de l'énergie et des hydrocarbures. A travers ces différents documents (dont les rapports annuels de performance du secteur et les budgets programmes), l'équipe d'experts a identifié les activités prévues et réalisées, les résultats atteints ou non, les goulots d'étranglements, les contraintes qui ont bloqué la réalisation de certaines activités et actions prévues au titre de la mise en œuvre de cet important instrument de développement du secteur.

Cette phase a été suivie de la phase d'investigation de terrain, en tenant compte de l'échantillon retenu.

1.2.2. Les investigations de terrain

Elles ont complété la revue documentaire par la recherche d'éléments de compréhension des données brutes contenues dans les différents rapports collectés.

Les données recueillies sont aussi bien quantitatives que qualitatives, afin de mieux expliquer le niveau de réalisation des activités, de chaque programme retenu pour la mise en œuvre des plans stratégiques.

1.3. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

Après entretiens et centralisation des informations, un traitement a été réalisé à base de CSPRo pour produire les résultats après le traitement des données. Les données saisies ont été ensuite apurées (une vérification exhaustive des codes saisis, élimination des erreurs dues à la saisie etc.) et exportées en SPSS pour sortir les tableaux et faire les analyses.

Les enregistrements et les notes ont été aussi dépouillés pour retranscrire ce que chaque personne ressource a exprimé comme réserves et préalables au développement du secteur de l'énergie au Bénin.

Les entretiens avec les différents acteurs du secteur de l'énergie et des hydrocarbures sur la base des différents guides d'entretien et la revue documentaire ont permis de répondre aux questions évaluatives contenues dans les tableaux ci-après :

Tableau n°2 : Stratégie de développement de l'énergie au Bénin

CRITRES	QUESTIONS EVALUATIVES	REPONSE PAR QUESTION	INDICATEURS/OPTIONS STRATEGIQUES
Pertinence	Les choix en matière de développement du secteur de l'énergie répondent-ils aux besoins de l'économie ?	<ul style="list-style-type: none"> - Une analyse des options retenues sera faite au regard des défis à relever. 	<ul style="list-style-type: none"> - taux de couverture en énergie électrique/nombre de béninois bénéficiant de l'énergie - taux de délestage - le nombre de politiques/actions/projets projetés par le gouvernement au regard des objectifs du plan
EFFICACITE	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles appréciations peut-on avoir de la mise en œuvre du PSDSEB ? - Les résultats prévus ont-ils été obtenus ? - Quel est le niveau de réalisation des indicateurs ? - Des facteurs externes, hypothèses ou conditions critiques sont-ils intervenus ? le cas échéant comment ont-ils été gérés pour que les objectifs soient atteints ? - Quel est le bilan de la 	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de l'évolution des indicateurs par an et sur la période 2009-2013 nous permettra d'affirmer ou non que le PSDSEB a été mis en œuvre de façon efficace, c'est-à-dire que les indicateurs se sont améliorés de façon globale par rapport aux cibles visées ; - L'analyse des difficultés rencontrées pourra indiquer si les facteurs externes ou conditions critiques intervenus ont été gérés de manière à ce que les résultats attendus soient obtenus ; - L'analyse des résultats issus de la mise en œuvre des réformes permettra d'apprécier dans quelle mesure celles-ci ont favorisé ou non l'atteinte des objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - taux de réalisations physique et financière ; - nombre de rapports de suivi ou d'étapes ; - nombre d'actions menées ; - disponibilité et qualité de l'énergie fournie.

	<p>mise en œuvre des réformes et de l'évolution du cadre institutionnel du secteur de l'énergie ?</p>		
Efficienc	<p>Les moyens ou les ressources investies dans la mise en œuvre du PSDEB 2009-2015 sont-ils à la hauteur des résultats obtenus ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une analyse des résultats obtenus au regard des ressources financières et humaines utilisées pour le secteur sera faite ; - une analyse des résultats obtenus en comparaison avec les ressources utilisées et surtout en considérant les normes retenues dans le secteur ; - Aussi, nous analyserons la qualité de la gestion des ressources pour voir si ces ressources pouvaient être utilisées autrement pour obtenir les mêmes résultats ? - Une analyse du dispositif de suivi du plan - Une analyse pour s'assurer qu'on a utilisé moins de ressource que prévu pour obtenir les résultats obtenus ou on a obtenu plus de résultat que prévu avec les ressources prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> - qualité et quantité des ressources actuelles (Nombre d'énergéticiens disponibles dans le secteur) ; - taux de réalisations physique et financière

Effets/impact	<p>Quels sont les effets directs ou induits à mi-parcours du PSDSEB 2009-2015 sur le secteur de l'énergie et sur l'ensemble de l'économie ?</p> <p>Le dispositif de suivi et d'évaluation permet-il de rendre compte efficacement de ces résultats ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des réalisations dans le cadre de la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de raccordements effectués dans la période ; - nombre de mégawatts augmentés dans la période ; - taux de couverture en énergie des ménages ; - taux de délestage ; - nombre de barrages électriques.
Cohérence	<p>Dans quelle mesure le Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie au Bénin (PSDSEB) s'intègre-t-il aux plans nationaux et régionaux de développement? (cohérence externe) ;</p> <p>Les différentes options choisies sont-elles en cohérence entre elles? (cohérence interne) ;</p> <p>Comment s'insèrent les stratégies aux différents documents de planification au Bénin ?</p> <p>Les dispositifs de suivi et d'évaluation permettent-ils de rendre compte efficacement de ces résultats (cohérence interne) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse croisée de l'objectif général avec les actions et les résultats ; - Analyse croisée des contenus des autres documents de politique. 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de conflits d'attribution - nombre d'objectifs ou d'actions réalisés ou projetés ; - nombre d'axes de recoupement

Tableau n°3 : Stratégie de développement des hydrocarbures au Bénin

CRITRES	QUESTIONS EVALUATIVES	APPROCHES DE RESOLUTION	INDICATEURS/OPTIONS STRATEGIQUES
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> - Les choix en matière de développement du secteur des hydrocarbures répondent-ils aux besoins de l'économie ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Une analyse des options retenues sera faite au regard des défis à relever. 	<ul style="list-style-type: none"> - le nombre de sociétés agréées dans l'exploration pétrolière ; - le nombre de politiques/actions/projets projeté par le gouvernement au regard des objectifs du plan
EFFICACITE	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles appréciations peut-on avoir de la mise en œuvre du document de stratégie des hydrocarbures? - Les résultats prévus ont-ils été obtenus ? - Quel est le niveau de réalisation des indicateurs ? - des facteurs externes, hypothèses ou des conditions critiques sont-ils intervenus ? le cas échéant comment ont-ils été gérés pour que les objectifs soient atteints ? - Quel est le bilan de la 	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de l'évolution des indicateurs par an et sur la période 2009-2014 nous permettra d'affirmer ou non que le document de stratégie des hydrocarbures a été mis en œuvre de façon efficace, c'est-à-dire que les indicateurs se sont améliorés de façon globale par rapport aux cibles visées. - L'analyse des difficultés rencontrées pourra indiquer si les facteurs externes ou conditions critiques intervenus ont été gérés de manière à ce que les résultats attendus soient obtenus - L'analyse des résultats issus de la mise en œuvre des réformes permettra d'apprécier dans quelle mesure celles-ci ont favorisé ou non l'atteinte des objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de rapports de performance ou d'étapes ; - nombre d'actions menées ; - Perception de la satisfaction par les populations.

	<p>mise en œuvre des réformes et de l'évolution du cadre institutionnel du secteur des hydrocarbures ?</p>		
Efficienc	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens ou les ressources investies dans la mise en œuvre du document de stratégie des hydrocarbures 2009-2015 sont-ils à la hauteur des résultats obtenus ? 	<ul style="list-style-type: none"> - une analyse des résultats obtenus au regard des ressources financières et humaines utilisées pour le secteur sera faite ; - une analyse des résultats obtenus en comparaison avec les ressources utilisées et surtout en considérant les normes retenues dans le secteur ; - aussi, analyserons-nous la qualité de la gestion des ressources pour voir si ces ressources pouvaient être utilisées autrement pour obtenir les mêmes résultats ? - une analyse du dispositif de suivi du plan - une analyse pour s'assurer qu'on a utilisé moins de ressource que prévu pour obtenir les résultats obtenus ou on a obtenu plus de résultat que prévu avec les ressources prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> - qualité et quantité des ressources actuelles (Nombre d'énergéticiens disponibles dans le secteur) ; - taux de réalisations physique et financière ;

Effets/impact	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les effets directs ou induits à mi-parcours du document de stratégie des hydrocarbures 2009-2015 sur le secteur des hydrocarbures et sur l'ensemble de l'économie ? - Le dispositif de suivi et d'évaluation permet-il de rendre compte efficacement de ces résultats ? 	<ul style="list-style-type: none"> - analyse des réalisations dans le cadre de la mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de raccordements effectués dans la période - nombre de mégawatt augmentés dans la période - taux de couverture en énergie des ménages - taux de délestage - nombre de barrages électriques
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure le document de stratégie des hydrocarbures s'intègre-t-il aux plans nationaux et régionaux de développement? (cohérence externe) - Les différentes options choisies sont-elles en cohérence entre elles? (cohérence interne) 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse croisée de l'objectif général avec les actions et les résultats - Analyse croisée des contenus des autres documents de politique 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de conflits d'attribution - nombre d'objectifs ou d'actions réalisés ou projetés ; - nombre d'axes de recoupement

1.4. REDACTION DU RAPPORT

Sur la base des résultats des étapes précédentes, un rapport provisoire a été rédigé et a pris en compte les observations et commentaires de l'étude du référentiel et de notre méthodologie de travail.

1.5. VALIDATION ET FINALISATION DU RAPPORT PROVISoire

L'étude s'est achevée avec :

- l'animation d'une séance de restitution et de validation qui a réunie tous les acteurs du secteur de l'énergie et des hydrocarbures dans la salle conférence du Ministère de l'Evaluation des Politiques Publiques de la Promotion de la Bonne Gouvernance et du Dialogue Social ;
- la finalisation et la transmission du rapport à partir des observations et suggestions issues de la séance de validation.

1.6. DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE

Au cours de l'étude, les experts de la mission ont rencontré certaines difficultés qui justifient les limites de cette évaluation. Il s'agit principalement :

- de la non disponibilité des rapports de suivi des plans stratégiques ;
- les difficultés à exploiter les informations et données sur le secteur de l'énergie;
- la non adoption par le gouvernement du PSDSEB, ce qui pourrait justifier sa méconnaissance par les différents acteurs du secteur ;

II. PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENERGIE AU BENIN (PSDSEB) ET DOCUMENT DE STRATEGIE DES HYDROCARBURES (PDSH)

À travers différentes dispositions prises sur les plans national, régional et international, le Bénin s'est engagé à promouvoir l'accès à l'énergie en quantité et en qualité, pour son émergence économique et sociale à travers plusieurs différents documents pour le secteur à savoir : i) le Document de Politique et de Stratégies de Développement du Secteur de l'Énergie Électrique au Bénin élaboré par le Groupe de Réflexion sur la vision du Secteur de l'Énergie Électrique et adopté par le Gouvernement en 2008, ii) le PSDSEB élaboré par la Direction Générale de l'Énergie mais non adopté par le Gouvernement et iii) le PDSH élaboré par une Commission Technique mise en place par décision du Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 30 mai 2007. Ces différents documents, définissent chacun les principaux objectifs et stratégies par ordre de niveau de production d'énergie, à partir d'une analyse diagnostique tenant compte de certaines préoccupations clés comme la qualité, l'accès et le coût de l'énergie ainsi que la gestion et le pilotage du secteur de l'énergie.

2.1. PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENERGIE

Le Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Énergie a été élaboré pour appuyer le secteur de l'énergie à se développer à travers la vision à l'horizon 2015 définie comme suit:

«La vision du Gouvernement est de faire du Bénin une économie émergente. Pour la concrétisation de cette vision, les services énergétiques doivent être disponibles aux conditions optimales de coûts et de sécurité des approvisionnements ».

En considération de cette vision, plusieurs orientations stratégiques ont été rendues nécessaires, dans les trois sous-secteurs privilégiés, à savoir :

2.1.1. Electricité

Les objectifs fixés ici sont :

- i. Accroissement des capacités de production, des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique
- ii. Promotion de l'électrification rurale et de la maîtrise d'énergie
- iii. Mise en place d'une politique de tarification et de financement du secteur
- iv. Développement des capacités institutionnelles et règlementaires et renforcement des capacités des ressources humaines.

Pour chacun de ces objectifs, le résumé se présente comme suit :

Objectif 1 : Accroître les capacités de production, les moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique

Cet objectif vise :

- la diversification des sources d'approvisionnement en vue de garantir au plan national une autonomie de 70% au moins en 2025 ;
- le développement du réseau de transport d'électricité à travers des projets qui s'intègrent dans celui des grands réseaux de transport et du système d'échanges régional de la CEDEAO en matière d'électricité ;
- le développement du réseau de distribution en zone urbaine à partir d'un ensemble de programmes et projets qui prennent en compte 945 localités dont 310 des grands centres urbains à l'horizon 2015.

Objectif 2 : Promouvoir l'électrification rurale et la maîtrise d'énergie

Cet objectif vise :

- le développement de l'électrification rurale en se fondant sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et en s'inscrivant dans le cadre de la stratégie communautaire de développement des services énergétiques telle que définie par le livre blanc de la CEDEAO.
- l'intensification de la promotion de la maîtrise d'énergie par l'encouragement à l'utilisation des techniques et le développement des pratiques d'économie d'énergie.

Objectif 3 : Mettre en place une politique adéquate de tarification et de financement du secteur

La réalisation de cet objectif suppose :

- l'application de tarifs d'électricité qui permettent à la CEB et à la SBEE de couvrir les charges liées à la fourniture d'énergie ;
- la mise en place d'un programme de mobilisation de ressources tenant compte des possibilités de financement auprès des institutions partenaires (BM, BAD, BID, BOAD, BADEA, etc.) et au niveau régional (UEMOA, CEDEAO), de la création d'un fonds d'électrification rurale.

Objectif 4 : Développer les capacités institutionnelles et réglementaires et renforcer les capacités des ressources humaines

La réalisation de cet objectif repose sur :

- le développement des capacités institutionnelles par la poursuite et l'achèvement des réformes engagées en 1998 ;
- la définition d'une politique de gestion des ressources humaines, prenant en compte le développement des compétences, l'adéquation formation-emploi et la gestion des carrières des agents travaillant dans le secteur.

2.1.2. Hydrocarbures

A partir de 2008, le Bénin a fait l'option de développer le sous-secteur des hydrocarbures. Ceci, répond à trois défis majeurs à relever au cours de la période 2007-2025.

Il s'agit de faire du Bénin : un pays où les besoins en hydrocarbures sont constamment satisfaits par un réseau national de distribution des produits pétroliers performant ; un pays plaque tournante pour la satisfaction des besoins des pays de l'arrière-pays en produits pétroliers ; un pays producteur de pétrole brut et/ou exportateur net de produits pétroliers. A partir de ces défis, la vision, l'objectif global et les objectifs spécifiques du sous-secteur des hydrocarbures ont été formulés. Tout ceci constitue la substance du plan stratégique élaboré au profit du sous- secteur des hydrocarbures.

Au titre de la vision, il est question de faire du sous-secteur des hydrocarbures le moteur de l'industrialisation du Bénin émergent, un sous-secteur bien géré, dynamique, un sous-secteur capable de rendre constamment disponibles les produits pétroliers à un coût compétitif pour l'économie et la société.

L'objectif global de ce sous-secteur est d'impulser l'émergence d'une industrie dynamique et diversifiée des hydrocarbures au Bénin pour satisfaire les besoins intérieurs et l'exportation à un coût compétitif. Cet objectif global est décliné en quatre objectifs spécifiques que sont :

- rendre performante la gestion du sous-secteur;
- rendre performant le cadre législatif et réglementaire ;
- mettre en valeur les potentialités en hydrocarbures des bassins sédimentaires béninois ;
- dynamiser les activités aval du sous-secteur des hydrocarbures.

Pour la réalisation de ces objectifs spécifiques, il est élaboré un plan d'actions stratégique qui comporte sept (7) programmes décliné en vingt et un (21) projets.

Il s'agit spécifiquement de :

- assainir la cadre institutionnel et règlementaire du sous –secteur ;
- renforcer l'approvisionnement et la distribution des hydrocarbures, (pétrole, gaz, ...).

2.1.3. Biomasse-énergie

Les trois objectifs spécifiques de ce sous-secteur sont :

- le renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques et de maîtrise de la biomasse-énergie ;
- la promotion de l'efficacité des consommations de bois-énergie et l'accès des populations à des sources d'énergies alternatives afin de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières ;
- le développement de la production et de l'utilisation des biocarburants comme énergies endogènes de substitution aux produits pétroliers importés.

Plan d'action du PSDSEB se présente comme suit :

Tableau n°4: Plan d'action du PSDSEB

PROGRAMMES	Projets	Actions
Accroissement des capacités de production de l'énergie électrique	Aménagement hydroélectrique d'Adjaralla	Bouclage du financement
		Préparation du DAO et lancement
		Attribution des marchés
		Réalisation des travaux et mise en service
		sous total
	Aménagement hydroélectrique de Kétou	TDR et choix consultant
		Etude d'APD et DAO travaux
		Recherche et bouclage du financement
		Lancement de l'Appel d'Offres
		Attribution des marchés
		Réalisation des travaux et mise en service
	sous total	
	Aménagement de 15 mini/microcentrales hydroélectriques	TDR et choix consultant
		Etude d'APD et DAO travaux
		Recherche et bouclage du financement
		Lancement de l'Appel d'Offres
		Attribution des marchés
		Réalisation des travaux et mise en service
	sous total	
	Sécurisation et renforcement d'approvisionnement en gaz	Intensification de la recherche gazière
		Initiation des actions pour augmentation des achats de gaz pour le Bénin
		Initiation des actions pour mise en place deuxième soutirage
		sous total
	Implantation des IPP pour puissance de (2x25) MW	Choix consultant et élaboration du DAO
		Préparation du DAO travaux et lancement
		Négociations & Signature de concession
		Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie

		Réalisation des travaux et mise en service
		sous total
Implantation des IPP pour puissance de (2x50 MW +50)		Initiation des actions pour positionner le Bénin comme exportateur et Etude de faisabilité
		Choix consultant et élaboration du DAO
		Préparation du DAO travaux et lancement
		Négociations & Signature de concession
		Négociations & Signature contrat achat/vente
		Réalisation des travaux et mise en service
		sous total
Réalisation 3 centrales à résidus agricoles et agroalimentaires		Identification et sélection des promoteurs
		Négociations & Signature de concession
		Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie
		Recherche financement par promoteurs
		sous total
Implantation des IPP pour puissance de (2x25) MW		Choix consultant et élaboration du DAO
		Préparation du DAO travaux et lancement
		Négociations & Signature de concession
		Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie
		Réalisation des travaux et mise en service
		sous total
Implantation des IPP pour puissance de (2x50 MW +50)		Initiation des actions pour positionner le Bénin comme exportateur et Etude de faisabilité
		Choix consultant et élaboration du DAO
		Préparation du DAO travaux et lancement
		Négociations & Signature de concession
		Négociations & Signature contrat achat/vente

		Réalisation des travaux et mise en service
		sous total
	Réalisation 3 centrales à résidus agricoles et agroalimentaires	Identification et sélection des promoteurs
		Négociations & Signature de concession
		Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie
		Recherche financement par promoteurs
		sous total
	Réalisation avec les municipalités de centrales ordures ménagères	Identification et sélection des promoteurs
		Négociations & Signature de concession
		Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie
		Recherche financement par promoteurs
		Réalisation des travaux et mise en service
		sous total
	Développement et production de biocarburants	Promotion et mise en place du cadre d'intervention en synergie avec les Ministères concernés
	Réalisation de centrales éoliennes	Etude de prospection des potentialités
		Identification et sélection des promoteurs
		Négociations & Signature de concession
		Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie
		Recherche financement par promoteurs
		Réalisation des travaux et mise en service
		sous total
	Augmentation des puissances garanties TCN	Négociation des puissances additionnelles en collaboration avec la CEB
Développement du réseau de transport	Renforcement et Sécurisation du tronçon d'interconnexion entre Ikéja et Sakété par le doublement de la ligne 330 kV existante	Initiation des démarches auprès WAPP pour inscription dans son programme d'investissement

	Modification du tracé du tronçon Sakété-MoméHagou de la dorsale sud 330 kV pour que la ligne passe par Maria-Gléta	Initiation des démarches auprès de la CEB et du WAPP pour le redimensionnement du tracé
		sous total
	Construction de la ligne 161 kV Onigbolo-Parakou double terne en	Réalisation études dans cadre PFSE Lancement de l'Appel d'Offres Attribution des marchés Réalisation des travaux et mise en service
		sous total
	Construction de la ligne 161 kV Sakété-Porto/Novo deuxième ligne d'alimentation	Réalisation études dans cadre PFSE Lancement de l'Appel d'Offres Attribution des marchés Réalisation des travaux et mise en service
		sous total
	Construction de la ligne 161 kV Bembèrèkè-Malanville	Choix consultant pour élaboration du DAO Réalisation études et DAO travaux Recherche et bouclage de financement Lancement de l'Appel d'Offres Attribution des marchés Réalisation des travaux et mise en service
		sous total
	Construction de la ligne 161 kV Kandi-Banikoara-Natitingou	Choix consultant pour élaboration du DAO Réalisation études et DAO travaux Recherche et bouclage de financement Lancement de l'Appel d'Offres Attribution des marchés Réalisation des travaux et mise en service
		sous total
	Construction de la ligne 161 kV Natitingou-Porga	Choix consultant pour élaboration du DAO Réalisation études et DAO travaux Recherche et bouclage de financement Lancement de l'Appel d'Offres Attribution des marchés Réalisation des travaux et mise en service

	sous total
Construction de la ligne 63 kV Bohicon (ou Avakpa)- Lokossa	Choix consultant pour élaboration du DAO
	Réalisation études et DAO travaux
	Recherche et bouclage de financement
	Lancement de l'Appel d'Offres
	Attribution des marchés
	Réalisation des travaux et mise en service
	sous total
Construction de la ligne 63 kV Glazoué-Savè	Choix consultant pour élaboration du DAO
	Réalisation études et DAO travaux
	Recherche et bouclage de financement
	Lancement de l'Appel d'Offres
	Attribution des marchés
	Réalisation des travaux et mise en service
	sous total
Construction de la ligne 63 kV Dassa-Savalou-Bassila-Djougou	Choix consultant pour élaboration du DAO
	Réalisation études et DAO travaux
	Recherche et bouclage de financement
	Lancement de l'Appel d'Offres
	Attribution des marchés
	Réalisation des travaux et mise en service
	sous total
Construction du poste 63 / 20 kV d'Allada	Choix consultant pour élaboration du DAO
	Réalisation études et DAO travaux
	Recherche et bouclage de financement
	Lancement de l'Appel d'Offres
	Attribution des marchés
	Réalisation des travaux et mise en service
	sous total
Construction de la ligne 63 kV Kandi-Ségbana	Choix consultant pour élaboration du DAO
	Réalisation études et DAO travaux

		Recherche et bouclage de financement
		Lancement de l'Appel d'Offres
		Attribution des marchés
		Réalisation des travaux et mise en service
	Construction de la ligne 63 kV Dydyonga-Guééné	Choix consultant pour élaboration du DAO
		Réalisation études et DAO travaux
		Recherche et bouclage de financement
		Lancement de l'Appel d'Offres
		Attribution des marchés
		Réalisation des travaux et mise en service
	Dispatching de production et de transport	Choix consultant pour élaboration du DAO
		Réalisation études et DAO travaux
Recherche et bouclage de financement		
Lancement de l'Appel d'Offres		
Attribution des marchés		
Réalisation des travaux et mise en service		
Développement du réseau de distribution en milieu urbain	Electrification de 448 localités urbaines (quartiers de villes) reparties en 5 lots de 90 localités	Choix consultant pour élaboration du DAO
		Réalisation études et DAO travaux
		Recherche et bouclage de financement
		Lancement de l'Appel d'Offres
		Attribution des marchés
		Réalisation des travaux et mise en service
	Dispatchings de la distribution (Cotonou et P/Novo Parakou)	Choix consultant pour élaboration du DAO
		Réalisation études et DAO travaux
		Recherche et bouclage de financement
		Lancement de l'Appel d'Offres
		Attribution des marchés
		Réalisation des travaux et mise en service
Développement de l'électrification rurale	Electrification de 881 localités rurales par raccordement réseau reparties en 5 lots de 176 localités au	Choix consultant pour élaboration du DAO
		Réalisation études et DAO travaux
		Recherche et bouclage de financement
		Lancement de l'Appel d'Offres
		Attribution des marchés

		Réalisation des travaux et mise en service
Electrification de 321 localités rurales décentralisées collectives réparties en 5 lots de 64 localités		Choix consultant pour élaboration du DAO
		Réalisation études et DAO travaux
		Recherche et bouclage de financement
		Lancement de l'Appel d'Offres
		Attribution des marchés
		Réalisation des travaux et mise en service
Electrification de 70 localités rurales utilisant l'énergie solaire réparties en 6 lots de 12 localités		Choix consultant pour élaboration du DAO
		Réalisation études et DAO travaux
		Recherche et bouclage de financement
		Lancement de l'Appel d'Offres
		Attribution des marchés
		Réalisation des travaux et mise en service
Promotion de la maîtrise d'énergie		Mise en place du cadre de promotion en synergie avec les Ministères concernés
		Campagne d'information et de sensibilisation
		Réduction des pertes
Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire		Mise en place de l'Autorité de Régulation
		Redynamisation de la Direction Générale de l'Energie
		Poursuite et achèvement de la restructuration de la SBEE
		Redéfinition du cadre d'intervention de la CEB
Tarification et financement du sous-secteur		Institution et mise en place du Fonds National de
		Développement du Secteur Electrique
		Mise en place du Fonds d'Electrification Rurale
		Formalisation des engagements de la Banque Mondiale à financer sur 10 ans les investissements du secteur
Accroissement des capacités en ressources humaines		Définition d'une politique de formation, identification des filières et évaluation des capacités
		Renforcement des capacités des structures de formation et de recherche

Renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques et de la maîtrise de la biomasse-énergie	Mise en place la Commission Nationale des Combustibles Domestiques (CNCD)	Prise de l'Arrêté interministériel créant cette commission	
		Installation de la Commission	
	Appui aux communes de la zone du Moyen-Ouémé pour la création de la CoForMO		Fonctionnement de la CoForMO
			Mise en place et fonctionnement de l'AFIC
			Renforcement des capacités de la CoForMO et Conception et mise en place à la DGE du SIEP
			Consolidation du SIEP
	Conception et mise en place au CENATEL d'un Système d'Information Ecologique et Forestier (SIEF)		Conception et mise en place au CENATEL du SIEF
			Consolidation du SIEF
	Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement forestier sur 600.000 ha de la zone du Moyen-Ouémé		Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement forestier sur 300.000 ha de la zone du Moyen-Ouémé
			Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement forestier sur les 300.000 ha restants de la zone du Moyen-Ouémé
Promotion de l'efficacité des consommations de bois-énergie et de l'accès des populations à des sources d'énergies alternatives	Amélioration de l'accès des ménages aux équipements à gaz	Amélioration de l'accès de 4.000 nouveaux ménages aux équipements à gaz dans le cadre du PFSE	
		Amélioration de l'accès de 16.000 nouveaux ménages aux équipements à gaz dans le cadre du DAEM	
	Amélioration de l'accès des ménages aux foyers améliorés NANSU	Amélioration de l'accès de 20.000 nouveaux ménages aux foyers améliorés NASU dans le cadre du PFSE	
		Amélioration de l'accès de 10.000 nouveaux ménages aux foyers améliorés NASU dans le cadre du DAEM	
	Appui aux équipements locaux de cuisson à gaz ou à l'éthanol	Renforcement des capacités des artisans locaux à la maîtrise des technologies de fabrication des équipements de cuisson à gaz ou à éthanol	
		sous total	
Développement de la production	Définition d'un plan d'opérationnalisation de la	Adoption de la stratégie nationale de promotion des bioénergies	

et de l'utilisation des biocarburants comme énergies endogènes de substitution aux produits pétroliers	stratégie de développement de la production des bioénergies	Définition d'un plan d'opérationnalisation de la stratégie de développement de la production des bioénergies
		sous total
	Définition et mise en œuvre de la stratégie de développement de biocarburants	Adoption de la stratégie nationale de promotion des biocarburants
		Mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et de mesures incitatives pour favoriser l'investissement privé
		Promotion des capacités nationales d'utilisation de stockage, de commercialisation et d'exportation des biocarburants
		Promotion et organisation au plan national de la production des matières premières agricoles dans un cadre de partenariat avec le secteur privé
	Promotion des industries de transformation	

Il est à noter que le PSDSEB s'est inspiré dans les moindres détails du Document de Politique et de Stratégies de Développement du Secteur de l'Energie Electrique au Bénin. Le diagnostic du secteur et le plan d'actions traduisent globalement les mêmes intentions.

2.2. PRESENTATION DU DOCUMENT DE STRATEGIE DES HYDROCARBURES (PDSH)

Le Bénin n'est pas resté en marge de l'effervescence qui s'est emparée du sous-secteur pétrolier ces dernières années. Ainsi, le Bénin s'est engagé depuis un certain temps, dans un processus de libéralisation de son économie. Cette option a eu pour corollaire, dans l'industrie pétrolière, l'intéressement des compagnies spécialisées à la mise en valeur du bassin sédimentaire côtier national, dont le potentiel en hydrocarbures est avéré, comme le témoigne l'exploitation du champ pétrolifère de Sèmè de 1982 à 1998.

Il importe donc de réfléchir pour avoir une vision assez claire du secteur, ainsi que les différentes stratégies à mettre en œuvre pour le redynamiser. Le Document de Stratégie des Hydrocarbures a donc été élaboré pour appuyer le secteur des hydrocarbures à se développer à travers une vision définie comme suit : **« La vision du sous-secteur des hydrocarbures est de faire du sous-secteur, le moteur de l'industrialisation du Bénin émergent, un sous-secteur bien géré, dynamique, un sous-secteur capable de rendre constamment disponibles les produits pétroliers à un coût compétitif pour l'économie et la société. »**

Cette vision est déclinée comme suit :

Option stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques du sous-secteur des hydrocarbures

Elle devra permettre d'assurer un appui institutionnel adéquat pour le sous-secteur. Cette option fait également suite au constat selon lequel le sous-secteur souffre d'une pénurie de personnel qualifié spécialisé et d'un dysfonctionnement du cadre institutionnel. Elle a pour finalité d'assurer la gestion stratégique correcte du sous-secteur à travers :

- le perfectionnement de la gestion du sous-secteur ; et
- le renforcement du cadre institutionnel.

Option stratégique 2 : Renforcement du cadre législatif et réglementaire du sous-secteur des hydrocarbures

Elle vise à améliorer la clarté des textes et à renforcer durablement leur attractivité afin d'attirer les investisseurs dans le sous-secteur des hydrocarbures. Dans ce domaine en effet, un équilibre est constamment recherché entre les avantages et les inconvénients liés à chacun des trois pôles que sont la fiscalité, l'attraction des investisseurs et les fonds de développement sociaux-communautaires. La vision politique du gouvernement actuel, qui ambitionne de faire du Bénin un pays émergent, commande une meilleure orientation des textes de façon à privilégier l'attraction des investisseurs. Ceci nous impose d'adapter les textes législatifs et réglementaires à cette vision.

Option stratégique 3 : Découverte et mise en valeur des potentialités en hydrocarbures des bassins sédimentaires béninois

Cette troisième option stratégique répond au souci de faire du Bénin un pays producteur du pétrole dans un temps relativement bref. Elle vise par conséquent à intensifier les recherches sur le BSC et à les étendre sur les deux bassins non côtiers du pays. Il s'agira :

- d'intensifier l'exploration du BSC ;
- d'explorer et mettre en valeur des BSNC.

Option stratégique 4 : Redynamisation des activités aval du sous-secteur des hydrocarbures

L'importation, le stockage et la distribution des produits pétroliers constituent des maillons de la chaîne pétrolière qui souffrent d'une gestion non efficiente. Nous n'en voulons pour preuve que la pénurie aiguë de produits pétroliers de 2005. Cette quatrième option stratégique vise à apporter des solutions durables à cet état de chose à travers :

- la sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers du Bénin et des pays de l'hinterland ;
- le renforcement et la modernisation des infrastructures de distribution des produits pétroliers et du gaz.

Le plan d'action hydrocarbures du PDSH se présente comme suit :

Tableau n°5: Plan d'action hydrocarbures du PDSH

Programmes	Projets	Actions
Perfectionnement de la gestion du sous-secteur	Développement des ressources humaines	<i>Recrutement et formation de nouveaux cadres</i>
		<i>Gestion stratégique des ressources humaines</i>
		<i>Redéploiement des cadres</i>
	Appui institutionnel	<i>Équipement du ministère en charge des hydrocarbures</i>
		<i>Construction et équipement de la Maison du pétrole</i>
		<i>Récupération et réhabilitation de la base de ravitaillement pour les activités pétrolières au Port Autonome de Cotonou</i>
Renforcement du cadre institutionnel	Réorganisation du cadre institutionnel	<i>Création et équipement de la société nationale des hydrocarbures</i>
		<i>Création et équipement d'une Direction Générale des hydrocarbures</i>
		<i>Regroupement de toute la chaîne sous-sectorielle au sein d'un même ministère</i>
	Mise en place d'un centre d'informations pétrolières	<i>Création et équipement d'un laboratoire de géologie pétrolière</i>
		<i>Réorganisation des archives pétrolières et création d'une cartothèque</i>
		<i>création d'une base de données pétrolières avec un SIG et abonnements à des bases de données internationales</i>
		<i>création et équipement d'un centre de calculs pour la modélisation pétrolière</i>
Adaptation des textes	Révision de certains textes existants	<i>Révision du cahier de charge réglementant la construction de raffinerie et du décret réglementant l'installation des stations-service</i>
	Elaboration de textes complémentaires	<i>Elaboration et adoption des textes d'application du code pétrolier</i>
		<i>Elaboration et adoption des textes portant construction de bacs de stockage et d'installation de bateaux de stockage (bac flottant)</i>
		<i>Elaboration et adoption d'un code de travail spécifique à l'industrie du pétrole</i>
		<i>Elaboration et adoption d'un modèle de contrat de concession</i>

		<i>Elaboration et adoption de la convention du travail à l'industrie du pétrole</i>
	Traduction de tous les textes en anglais	<i>Traduction de tous les textes (code pétrolier, modèle de contrat, décret d'application du code et autres textes réglementaires),</i>
Intensification de l'exploration du BSC	Mise sous contrat des blocs pétroliers encore non attribués	<i>Réalisations de sismiques spéculatives sur les blocs encore non attribués</i>
		<i>Réalisation des documents promotionnels sur le BSC</i>
		<i>Organisation de campagnes promotionnelles</i>
		<i>Contrôle de l'exécution des contrats</i>
	Poursuite des explorations pétrolières en cours	Les compagnies pétrolières (ANADARKO, ARCHEAN, DGS, CROWNWELL, MONCRIEF et MARKMORE) poursuivent les activités pétrolières qu'elles ont entamées conformément aux contrats respectifs
	Evaluation géo-pétrolière du BSC	<i>Retraitement et réinterprétation de toutes les lignes sismiques existant sur le bassin</i>
		<i>Acquisition de nouvelles lignes sismiques</i>
		<i>Etude de corrélation régionale</i>
	Délimitation pour exploration pétrolière du plateau continental du BSC au-delà des 200 miles marins	Cartographie du plateau continental du BSC
		Préparation du dossier de la requête à envoyer aux Nations Unies,
		Délimitation des frontières internationales marines avec les pays limitrophes
		Découpage en blocs pétroliers du reste du BSC
	Récupération et réhabilitation de la base de ravitaillement pour les activités pétrolières au Port Autonome de Cotonou	<i>Récupération de la base</i>
		<i>Réhabilitation de la base</i>
	Démantèlement des installations du champ de Sèmè	<i>Louer une barge pour les opérations ;</i>
<i>Sécuriser tous les puits sans exception par la pose d'un bouchon de ciment dans chacun d'eux ;</i>		
<i>Dégager les installations de surface et les ramener à terre ou les jeter en haute mer.</i>		
	<i>Redynamisation et renforcement du Comité national de recherche des hydrocarbures dans le cadre du réseau sous régional</i>	
Renforcement des actions de coopérations internationales	<i>Restructuration de la représentation nationale de l'APPA</i>	
	<i>Création d'un bureau de collecte d'informations et de promotion du sous-secteur des hydrocarbures du Bénin en Fédération de Russie</i>	
Exploration et mise en	Découpage des BSNC en	<i>Exécutions de sismiques spéculatives</i>

valeur des BSNC	blocs pétroliers pour leur mise sous contrat	<i>Etude et évaluation des bassins</i>
		<i>Découpage en blocs pétroliers de chaque bassin</i>
		<i>Campagne promotionnelle pour la signature des contrats</i>
		<i>Exécution des procédures d'appels d'offres</i>
Sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers du Bénin et des pays de l'hinterland	Construction de raffineries	<i>Identification de sites appropriés</i>
		<i>Mise en œuvre des procédures d'appel d'offres</i>
		<i>Construction des raffineries</i>
	Construction de bacs de stockage	<i>Identification de sites appropriés</i>
		<i>Mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres</i>
		<i>Construction des bacs</i>
	Construction d'un port pétrolier	<i>Identification du site</i>
		<i>Mise en œuvre de la procédure d'appel d'offre</i>
		<i>Construction du port</i>
	Récupération et réhabilitation des bacs de stockage de la SONACOP et de Sèmè par l'Etat	<i>Récupération des bacs de stockage de la SONACOP et de Sèmè par l'Etat</i>
		<i>Réhabilitation des bacs de stockage de la SONACOP et de Sèmè par l'Etat</i>
	Renforcement et modernisation des infrastructures de distribution des produits pétroliers et du gaz	Densification du réseau de distribution des produits pétroliers et du gaz
<i>Actualisation de la carte de couverture en stations-service</i>		
Renforcement du mécanisme de contrôle et d'inspection du système de distribution des produits pétroliers		<i>Amélioration de la procédure de délivrance des autorisations d'installation des infrastructures de distribution des produits pétroliers</i>
		<i>Assainissement du marché de distribution des produits pétroliers</i>
		<i>Multiplication des contrôles et des inspections des installations</i>
		<i>Construction et équipement d'un laboratoire de contrôle de la qualité des produits pétroliers</i>

III. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

3.1. BILAN DE LA GOUVERNANCE DES SECTEURS DE 1990 à 2013 : PSDSEB ET PDSH.

3.1.1. Cadre institutionnel

De 1973 à ce jour, l'énergie électrique consommée au Bénin provient (à 90% au mieux) de la Communauté Electrique du Bénin (CEB), organisme interétatique créé en 1968 entre le Togo et le Bénin. Elle approvisionne les sociétés nationales de distribution (SBEE au Bénin et CEET au Togo) ainsi que les industries directement, à partir essentiellement d'importations du Ghana et du Nigéria et, secondairement, de ses moyens propres de production que sont, à l'heure actuelle, la centrale hydroélectrique de Nangbéto (sur le fleuve Mono) et deux centrales thermiques (à turbine à gaz) de Lomé et de Cotonou.

De 1973 à 2005, la CEB a exercé la mission d'approvisionnement des deux pays sur la base d'un cadre juridique fixé par un accord international portant Code bénino-togolais de l'électricité qui lui donnait le monopole de production et de transport. Cet accord a été révisé en 2005 (loi votée à l'Assemblée nationale béninoise), où il a été mis fin au monopole dévolu à la CEB jusque-là. Cette dernière a maintenant le monopole du transport seulement, avec le rôle d'importateur et acheteur unique. Ainsi, le segment production devient ouvert à d'autres opérateurs tels que les IPP (Independent Power Producer) qui peuvent intervenir, soit en mode BOT (Build, Operate and Transfer), soit en BOO (Build, Own and Operate), afin que la disponibilité de puissance soit désormais suffisante.

En 2006, un Code national de l'électricité a été institué (loi n°2006-16 du 27 mars 2006), qui accorde le monopole de la distribution publique à la SBEE dans les zones urbaines et périurbaines, tandis que l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) créée depuis 2004 s'occupe spécifiquement des zones rurales ; sans exclusive toutefois, la SBEE et autres pouvant également y intervenir. Pour soutenir l'ABERME, un Fonds d'électrification rurale a été créé.

En 2009, un élément du cadre institutionnel, juridique et réglementaire a été créé (par décret) ; il s'agit de l'Autorité de régulation de l'électricité qui va œuvrer à ce que l'ensemble des acteurs puisse agir harmonieusement et efficacement.

Enfin, une autre structure du cadre institutionnel a été créée par décret N° 2014-376 du 25 juin 2014. Il s'agit de l'ANADER. Elle est chargée de promouvoir le développement de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.

Voilà le cadre institutionnel qui régit actuellement le secteur de l'énergie électrique au Bénin. Il a été sûrement conçu pour que, par l'action souhaitée efficace et efficiente de tous les opérateurs, la demande en électricité puisse être désormais satisfaite à tout moment, pour le bonheur de tous.

Il est à remarquer que toutes ces structures et dispositions légales mises en place n'ont pas réellement répondu aux objectifs qui sont poursuivis dans les différents documents de stratégies que sont : le PSDSEB et le PSDH.

Ainsi, le cadre institutionnel semble ne pas être parfait, car des amendements sont déjà réclamés, non seulement pour régler les conflits d'attributions entre l'ANDER et l'ABERME mais aussi, pour donner la possibilité aux privés de faire aussi de la distribution de l'énergie électrique, entre autres.

3.1.1.1. Le Ministère de l'Energie des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER)

A partir de 1990, le cadre institutionnel du ministère en charge de l'énergie a beaucoup évolué. Cette évolution s'est traduite, entre autres, par la création de nouvelles structures ou organes, mais également par une évolution de la dénomination du ministère en charge de l'énergie. Au nombre de ces structures ou organes, on peut citer :

- le Ministère de l'Energie des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables **MERPMEDER** ;
- la Direction de l'Energie transformée en Direction Générale de l'Energie ;
- l'Autorité de Régulation du secteur de l'énergie;
- le Fonds d'Electrification Rurale (FER) ;
- l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) ;
- le Département des Hydrocarbures transformé en Direction puis en Direction Générale des Hydrocarbures et autres Combustibles Fossiles ;
- le Bureau des Opérations Pétrolières transformé en Office Béninois des Hydrocarbures puis en Société Béninoise des Hydrocarbures ;
- la Cellule Gaz ;
- l'ANADER.

a) *La Direction Générale de l'Energie (DGE)*

La Direction Générale de l'Energie (DGE) est chargée d'élaborer, en liaison avec toutes les structures nationales compétentes, la politique du gouvernement dans le secteur de l'Energie et de veiller à sa mise en œuvre.

Elle rend périodiquement compte de l'évolution du secteur énergétique national au Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables.

b) *La Direction Générale des Hydrocarbures et autres Combustibles Fossiles (DGHCF)*

Le secteur des hydrocarbures qui était géré ensemble avec le secteur de l'énergie par la DGE, s'est détaché en 2008, avec la création de l'ex ministère des recherches pétrolières et minières. Ainsi, la Direction des Hydrocarbures et autres Combustibles Fossiles a été érigée en 2009 en Direction Générale. Elle est chargée de proposer en liaison avec les autres structures nationales compétentes, la politique du Gouvernement dans le secteur des Hydrocarbures et autres Combustibles Fossiles et de veiller à sa mise en œuvre.

A ce titre, elle réglemente, programme, coordonne, contrôle et suit les activités d'exploration, de recherche, de prospection, d'exploitation, de raffinage et de distribution des hydrocarbures liquides et gazeux et autres combustibles fossiles.

c) *La Société Béninoise des Hydrocarbures (SOBEH)*

Créée en 2012, elle est chargée de mener seule ou en association avec les compagnies pétrolières privées les opérations pétrolières sur toute l'étendue du territoire national. A ce titre, elle a pour missions de veiller aux intérêts de l'Etat dans les opérations pétrolières, de commercialiser sur le marché international la part de la production nationale des hydrocarbures qui revient à l'Etat, de réaliser toutes les actions ou initiatives relatives à la valorisation des hydrocarbures notamment leur traitement et raffinage, etc.

d) *L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME)*

Elle est un organisme sous tutelle, qui a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans les domaines de l'électrification rurale et de la maîtrise d'énergie. Elle est chargée :

- de faire les études stratégiques, d'élaborer les programmes nationaux et régionaux de développement, de coordonner et de suivre leur mise en œuvre ;
- de réaliser les projets pilotes de démonstration ;
- d'appuyer le montage de projets par divers acteurs à travers la stimulation de l'initiative locale, l'assistance technique, et la prestation de services divers ;
- de proposer les mesures d'incitation et d'encouragement susceptibles d'aider à la promotion de la maîtrise de l'énergie et de l'investissement privé dans l'électrification rurale ;
- d'instruire les projets d'investissement sollicitant le bénéfice des mesures d'encouragement visant la promotion de l'électrification rurale et de la maîtrise de l'énergie ;

- de contribuer au développement et au renforcement du secteur privé national dans les domaines de l'offre de services techniques et de fourniture d'équipements nécessités par l'élaboration et la réalisation des programmes d'électrification rurale et de maîtrise d'énergie ;
- de contribuer à la recherche et au développement de solutions technologiques novatrices et à moindres coûts.

e) La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)

La SBEE, est un organisme sous tutelle qui assure la distribution de l'électricité aux consommateurs béninois. Elle achète une grande partie de son énergie électrique à la Communauté Électrique du Bénin (CEB) qui a un rôle d'acheteur unique pour le Bénin et le Togo.

f) La Communauté Électrique du Bénin (CEB)

En tant que société binationale, la CEB assure la fonction d'acheteur unique d'énergie électrique pour le Bénin et le Togo. La CEB s'approvisionne auprès de ses partenaires étrangers (Côte d'Ivoire, Nigéria et Ghana). Elle dispose de capacité de production hydroélectrique et de deux centrales à gaz de 20 MW.

g) L'Agence Nationale du Développement des Énergies Renouvelables (ANADER)

En 2014, une agence publique dénommée Agence Nationale de Développement des Énergies Renouvelables (ANADER) a été créée suivant le Décret N° 2014-376 du 25 juin 2014 en vue de piloter la stratégie nationale. Elle est chargée de promouvoir le développement de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.

A la lecture des attributions de l'ABERME créé en 2004, il ressort qu'elle couvre outre les dimensions liées à l'électrification rurale et la maîtrise de l'énergie, les dimensions relatives à la promotion de l'énergie renouvelable et à l'efficacité électrique, qui sont désormais celles de l'ANADER.

3.1.1.2. Ministère de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises (MICPME)

Outre le Ministère de l'Énergie des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables (MERPMEDER), certaines activités notamment la commercialisation des produits pétroliers. Pour ce faire, il a été créé en 1974 la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (*SONACOP*), qui

a pour attribution essentielle de mettre à la disposition des populations, des produits pétroliers sur toute l'étendue du territoire national.

3.1.2. Cadre législatif et réglementaire

Les activités du sous-secteur de l'électricité sont régies par :

- le Code Bénino-Togolais de l'Electricité ;
- la loi portant Code de l'Electricité au Bénin.

3.1.2.1. Le Code Bénino-Togolais de l'Electricité (CBTE)

Le secteur de l'électricité au Togo et au Bénin est régi par l'accord international et le Code Bénino-Togolais de l'électricité signés entre le Togo et le Bénin en 1968.

Le Code de 1968 conférait à la Communauté Electrique du Bénin (CEB), le monopole de la production, du transport et des importations/exportations de l'énergie électrique sur l'ensemble des territoires des deux Etats.

Face aux nouvelles exigences de développement du sous-secteur électrique dans les deux pays, les dispositions de l'accord international et du Code Bénino-Togolais de l'Electricité ont été revues. Les changements majeurs intervenus dans le nouveau Code portent sur :

- l'ouverture du segment de la production aux producteurs privés ; et
- l'octroi du statut d'Acheteur Unique à la CEB de la production des Indépendants (IPP) dans la zone où la CEB a des lignes de transport de l'énergie électrique.

3.1.2.2. La loi portant Code de l'Electricité au Bénin

Au regard de la nécessité de définir les dispositions complémentaires d'application du Code Bénino-Togolais de l'Electricité dans chacun des deux pays, il s'est avéré important d'élaborer des textes et dispositions nationaux. Au Bénin, il s'agit :

- des dispositions relatives à la production, à la distribution, aux installations électriques intérieures, à l'activité des constructeurs, installateurs et autres professionnels de l'électricité;
- des modalités de participation des entreprises publiques et privées du secteur, la mise en place des règles de concurrence et les formalités auxquelles elles sont soumises.

Ces dispositions et modalités ont été appuyées par plusieurs décrets d'application à savoir :

- le décret portant création de l'Autorité de Régulation ;
- le décret portant création du Fonds d'Electrification Rurale (FER) ;

- le décret portant modalités d'octroi des concessions pour l'électrification rurale.

Retenons que toutes ces structures et dispositions légales (en particulier la CEB) n'ont pas réellement répondu aux objectifs que se sont fixés les Etats.

Face à cet échec, les deux Etats ont autorisé les privés nationaux à produire de l'énergie et à la vendre à la SBEE et à la CET. Chaque Etat peut donc désormais valoriser ses cours d'eau intérieurs.

Quant aux hydrocarbures, leurs activités par la loi 2006-18 du 17 octobre 2006 portant Code pétrolier. Cette loi remplace l'Ordonnance n°73-33 du 13 avril 1973 portant Code Pétrolier de la République du Dahomey. Si elle était véritablement opérationnelle, elle devrait orienter les activités de prospection, de recherche, d'exploration, d'exploitation, de raffinage, de distribution et de commercialisation des hydrocarbures en République du Bénin.

Ainsi, pour que les réformes aboutissent dans le sous-secteur, ce dispositif institutionnel et organisationnel, a besoin d'être soutenu par plusieurs mesures, tant dans les domaines de la réglementation que de l'organisation. Il s'agit de:

- la mise en place et l'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation du sous-secteur de l'Electricité ;
- l'adoption et l'opérationnalisation des formules d'indexation des prix de cession du Kw/h aux consommateurs ;
- l'actualisation et l'adoption des textes complémentaires devant réglementer la gestion du sous-secteur de l'électricité ;
- la mise en œuvre des réformes du secteur pour permettre aux producteurs indépendants d'énergie électrique de s'installer, de rentabiliser leurs investissements tout en permettant à la SBEE d'assurer son équilibre financier,
- la révision du code pétrolier et la prise de ses décrets d'application.

La question qui reste posée demeure cependant, celle relative à la pertinence des plans.

3.1.2.3. Coopération régionale et sous régionale

Pour satisfaire ses importants besoins énergétiques, le Bénin a signé plusieurs accords régionaux et sous régionaux, au nombre desquels on peut citer :

- la convention de la Commission Africaine sur l'énergie, signée avec l'Union Africaine à Lusaka en Zambie le 11 juillet 2001 ;
- le protocole A/P4/1/03 de la Communauté Economique de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'énergie signé à Abuja le 28 mai 2003 ;

- l'accord de création le 27 janvier 1987 à Lagos de l'Association des Producteurs de Pétrole Africains (APPA) avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

3.1.3. Planification stratégique et opérationnelle

3.1.3.1. Planification stratégique

Dans la perspective d'une utilisation plus transparente et plus efficace des ressources publiques, le gouvernement du Bénin s'est engagé depuis 1999 dans l'approche programme. De cinq ministères pilotes en 2000, cette réforme a été généralisée à partir de 2005 à l'ensemble des ministères, expérimentant ainsi l'élaboration de budgets programmes.

Le Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables (MERPMEDER), a rejoint le groupe des ministères utilisant le concept de Budget Programme sous la réforme budgétaire en 2002. Dès lors, les principes de gestion axée sur les résultats ont été progressivement développés au sein du Ministère.

Ainsi, le secteur de l'Énergie doit-il se doter d'un document de stratégie pour permettre une plus grande cohérence des actions à mener.

En 2004, un document de Politique et Stratégie Énergétique du Bénin est élaboré et vise à (i) satisfaire les besoins en énergie pour le développement économique et social (secteur de la production, demande des ménages en qualité et en quantité suffisantes) ; (ii) assurer la nécessaire protection de l'environnement ; (iii) favoriser l'évolution des structures techniques et administratives en place vers une approche intersectorielle.

Se fondant sur la volonté du Gouvernement de créer les conditions pour favoriser l'accès des populations des zones rurales à l'électricité une politique d'électrification rurale a été élaborée en 2006 assortie d'un programme d'actions pour l'électrification des localités rurales sur la période 2006-2016.

En 2006, le Bénin est confronté, comme par ce fut le cas depuis quelques années, à une crise énergétique dont la manifestation visible est le délestage de longue durée. Cette crise persistante a des impacts néfastes sur l'économie nationale, avec à court terme (i) des augmentations de coûts de production des entreprises dues à l'utilisation des groupes électrogènes pour la fourniture de l'électricité ; (ii) des difficultés de conservation dans le secteur d'activités manipulant des denrées périssables ; (iii) des interruptions d'activités dans les secteurs formel (entreprises de grande taille et les PME) et informel (micro entreprises, artisans et particuliers) ; (iv) du ralentissement observé et de la baisse de rendements dans l'administration publique.

Suite à cette crise énergétique, le Gouvernement a mis en place, par décret n°2007-290 du 16 juin 2007, un Groupe de Réflexion sur la Vision du Secteur Electricité (GRVSE). Ce groupe

de réflexion a élaboré, en mai 2008, un document de politique et de stratégie de développement du secteur de l'énergie électrique.

Pour fédérer toutes les mesures contenues dans les différents documents, le secteur de l'énergie, s'est doté, en 2009, d'un Plan Stratégique pour le Développement du Secteur de l'Energie, pour permettre une plus grande cohérence des actions à mener.

Ce document est introduit en Conseil des Ministres pour adoption.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la planification stratégique au sein du MERPMEDER.

Tableau n°6 : Evolution de la planification stratégique au sein du MERPMEDER

Désignation	Libellé	Année d'élaboration	Horizon	Date d'adoption en Conseil des Ministres	Observations
Liste des documents de Politiques/Stratégies élaborés et non encore opérationnalisés	Plan stratégique de Développement du Secteur de l'Energie	2009	2015		Introduit en Conseil des Ministres pour adoption
Liste des documents de Politiques/Stratégies élaborés et en cours de mises en œuvre	Politique d'électrification rurale au Bénin	2006	2016		
	Politique et stratégie de développement du secteur de l'énergie électrique au Bénin	2008	2016	Mai 2008	
	Stratégie pour la promotion des biocarburants au Bénin	2009	2015	2009	
Liste des documents de Politiques/Stratégies en cours d'élaboration	Plan directeur de développement du sous-secteur de l'énergie électrique au Bénin	2015	2035		
Liste des documents de Politiques/Stratégies à élaborer	Politique Nationale de Maîtrise d'Energie au Bénin	2009	2015		

Autres documents sectoriels d'orientation	Programme d'actions pour l'électrification des localités rurales	2006	2016		
	Loi n°2006-16 du 27 Mars 2007 portant code de l'électricité au Bénin et ses decrets d'application	2006		27 Mars 2007	
	Code Bénino-Togolais de l'Electricité	2003			

Source : MERPMEDER/DPP/CSE

3.1.3.2. Planification opérationnelle

Le PSDSEB est mis en œuvre à travers plusieurs projets élaborés.

L'approche programme mise en œuvre dans le cadre de la réforme budgétaire, est caractérisée par un budget programme triennal comprenant des programmes déclinés en actions et en activités.

Chaque stratégie sectorielle se traduit de manière opérationnelle par un Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) qui articule les cibles sectorielles avec les niveaux de ressources à mobiliser, les budgets d'investissement et de fonctionnement ainsi que les sources de financement interne et externe.

Ainsi sur la base du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) envoyé par le Ministère en charge de l'économie et des finances, un Budget Programme est élaboré au niveau du MERPMEDER. Les actions du plan stratégique du secteur de l'énergie s'inscrivent dans le programme "Energie pour la Réduction de la Pauvreté et le Développement"

Le Plan de Travail Annuel (PTA), le Plan de Consommation des Crédits (PCC) et Plan de Passation des Marchés (PPM) sont des outils d'opérationnalisation du Programme.

Le PTA indique par nature de dépenses et par source de financement, les activités/tâches à mettre en œuvre, leur période d'exécution et les structures responsables. Le PCC est un plan d'engagement des crédits affectés aux activités.

3.1.4. Analyse du dispositif de suivi-évaluation du PSDSEB

Pour garantir le succès de la mise en œuvre des orientations stratégiques et du plan d'action du secteur de l'énergie, il est prévu la mise en place d'un Comité de Pilotage chargé des grandes orientations assisté d'une Cellule technique de suivi des travaux. Le Comité de

Pilotage sera placé sous l'autorité du Ministre en charge de l'Energie. La Cellule technique de suivi des travaux sera logée à la Direction Générale de l'Energie qui est la structure chef de file du Programme Energie du Ministère. Il est à nuancer que ce dispositif n'a pas été opérationnalisé.

Cependant, le suivi-évaluation du PSDSEB est assuré à travers un mécanisme caractérisé par l'implication de tous les acteurs intervenant dans le secteur de l'énergie. Cette collaboration a favorisé un dialogue entre la société-civile, les PTF, le secteur privé et l'administration regroupé dans un creuset désigné sous le nom « cadre de concertation des acteurs du secteur de l'énergie ». Ce cadre est mis en place par arrêté et a pour mission de veiller à la cohésion et à la synergie au niveau des programmes et projets, à la promotion du partenariat public-privé et à la pertinence des stratégies dans la mise en œuvre de la politique de développement du Secteur de l'Energie.

Les revues sectorielles organisées chaque année en présence des différents acteurs du secteur constitue une occasion pour évaluer l'exécution des Projets et Programmes au cours de l'exercice budgétaire antérieur, et de faire le point de la mise en œuvre des recommandations des précédentes revues du secteur, ainsi que la mise en œuvre de réformes utiles susceptibles de rendre plus performantes les entreprises du secteur.

3.2. ANALYSES DE LA PERFORMANCE A MI PARCOURS DES PLANS STRATEGIQUES

3.2.1. Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie au Bénin (PSDSEB)

Les analyses porteront sur les critères évaluatifs proposés par les TDR à savoir :

- pertinence du PSDSEB ;
- cohérence du PSDSEB ;
- efficacité de la mise en œuvre du PSDSEB ;
- efficience de la mise en œuvre du PSDSEB ;
- effets/impacts des réalisations.

3.2.1.1. Analyse de la pertinence du PSDSEB

L'évaluation de la pertinence vérifie le bien-fondé du PSDSEB. Dans cette optique, on s'est interrogé sur les motifs qui ont conduit à l'élaboration d'un tel plan et sur l'évolution de la demande en énergie électrique par la population.

Le sous-secteur de l'énergie électrique souffre de graves dysfonctionnements et est caractérisé entre autres par :

- un accroissement des besoins en énergie non comblés de puissance à la pointe qui sont passés de 105 MW en 2006 à 210 MW en 2013, soit un taux annuel moyen de 10,4% ;
- une grande dépendance vis-à-vis des pays de la sous-région notamment la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria ;
- un taux de perte d'énergie relativement élevé sur le réseau électrique national, variant entre 15 et 20% ;
- une faible performance technique et financière des entreprises du secteur (CEB, SBEE) ;
- une fréquence des crises énergétiques caractérisées par de nombreuses coupures et des délestages de plus de 50 jours par an, avec des effets néfastes sur l'économie nationale ;
- un faible taux de couverture nationale ;
- une politique de tarification qui ne permet pas aux entreprises du secteur de couvrir les charges.

Le secteur des hydrocarbures quant à lui connaît une dépendance totale vis-à-vis de l'extérieur pour son approvisionnement en produits pétroliers, le développement d'un marché informel et un faible développement des réseaux de distribution des sociétés agréées.

Le secteur de la biomasse connaît également une surexploitation des ressources forestières et une faible valorisation des produits liés à l'exploitation de bois de chauffe.

Le sous-secteur des énergies renouvelables, bien que prometteur, se caractérise par la cherté du matériel et la non maîtrise de maintenance.

C'est pour faire face efficacement à cette situation que le Bénin a élaboré le PSDSEB et le PDSH.

Pour l'analyse de la pertinence du PSDSEB, il s'agit de voir en quoi les options stratégiques retenues, permettront de relever les défis ou de satisfaire les besoins des bénéficiaires. Cette analyse se présente par sous-secteur comme suit :

a) Pertinence sous-secteur électricité

Compte tenu des défis et des besoins exprimés pour ce sous-secteur, quatre options stratégiques ont été retenues. Il s'agit de:

- l'accroissement des capacités de production, des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique : cette option permettra, entre autres, de limiter la dépendance du Bénin vis-à-vis de l'extérieur et de diminuer les taux de perte d'énergie ;
- la promotion de l'électrification rurale et de la maîtrise d'énergie : celle-ci permettra d'améliorer le taux de couverture en énergie.
- la mise en place d'une politique de tarification et de financement du secteur : elle permettra de rendre accessible l'énergie à moindre coût ;
- le développement des capacités institutionnelles et réglementaires et le renforcement des capacités des ressources humaines : elle permettra de renforcer la capacité des ressources humaines et régler efficacement les conflits d'attribution des structures du sous-secteur.

A l'analyse, il apparaît que ces options stratégiques sont en adéquation avec les besoins exprimés par le sous-secteur.

b) Pertinence sous-secteur biomasse-énergie

Compte tenu des défis et des besoins exprimés pour ce sous-secteur, trois options stratégiques ont été retenues. Il s'agit :

- du renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques et de maîtrise de la biomasse-énergie ; cette option devra permettre de renforcer la capacité de l'administration en planification, suivi et contrôle, mais aussi de valoriser les ressources biomasse résiduelles dans des filières modernes de production d'énergies ;
- de la promotion de l'efficacité des consommations de bois énergie et l'accès des populations à des sources d'énergies alternatives afin de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières ; cette option a dans son ensemble prévu, les solutions pour minimiser la pression sur les ressources en bois énergie ;
- de la promotion des applications modernes de la biomasse-énergie ; cette option a mis l'accent sur la valorisation des ressources biomasse résiduelles dans des filières modernes de production d'énergie. Somme toute, les options stratégiques retenues dans ce sous-secteur sont en adéquation avec les besoins exprimés.

c) Pertinence sous-secteur produits pétroliers

Compte tenu des défis et des besoins exprimés pour ce sous-secteur, deux options stratégiques ont été retenues. Il s'agit :

- du renforcement du cadre législatif et réglementaire du sous-secteur ; cette option permettra de réfléchir davantage sur les textes législatifs et réglementaires pour rendre le secteur attractif ;
- de la redynamisation des activités d’approvisionnement et de distribution des produits pétroliers ; cette option a mis l’accent sur l’amélioration des activités liées à l’importation et sur le stockage des produits pétroliers.

d) Pertinence sous-secteur des énergies renouvelables

Malgré les différents défis auxquels le secteur est confronté, il n’est pas retenu une option stratégique pour ce sous-secteur.

Au terme de cette analyse à travers les différents tableaux de test de pertinence (en annexe), il y a eu adéquation entre les options stratégiques retenues et les besoins exprimés à travers le diagnostic du sous-secteur.

3.2.1.2. Analyse de la cohérence du PSDSEB

L’analyse de la cohérence du Plan Stratégique de Développement du Secteur de l’Energie au Bénin (PSDSEB) a été réalisée à travers l’appréciation de la cohérence interne d’une part et externe d’autre part.

Si la cohérence externe du plan est bien établie entre les différents outils de planification au niveau national, il est cependant à remarquer qu’à l’analyse, les actions, les objectifs spécifiques et l’objectif global du PSDSEB sont partiellement cohérents. De plus, les options stratégiques ne sont pas prévues dans le PSDSEB pour le sous-secteur des énergies renouvelables. Aussi, le plan d’action prévu pour la mise en œuvre du PSDSEB n’a pas souligné les résultats auxquels les projets et les programmes devront aboutir. Aussi, les menaces n’ont pas été évoquées dans le diagnostic.

Toutes ces observations nous conduisent à proposer une relecture du PSDSEB afin que le diagnostic fait du secteur soit plus cohérent avec les activités, objectifs et les projets/programmes proposés.

a) Cohérence externe

i) Cohérence entre PSDSEB et les Orientations Stratégiques de Développement (OSD)

Le Bénin passe pour être un des pays les moins industrialisés de la zone UEMOA et l’industrie béninoise est peu compétitive. Le secteur agricole, malgré ses fortes potentialités, reste peu productif. Mais, pour inverser la tendance, le Bénin a élaboré les Orientations Stratégiques de Développement qui prévoient l’amélioration de la compétitivité globale de l’économie, l’éradication de la pauvreté et l’amélioration de la qualité de vie des populations.

Pour atteindre ces objectifs, six orientations ont été définies. Au nombre de celles-ci figurent l'orientation stratégique 4 à savoir « *Développer les infrastructures économiques et sociales* », qui passe par le renforcement des capacités énergétiques et oblige à :

- accroître les capacités de production, les moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- promouvoir l'électrification rurale et la maîtrise d'énergie ;
- mettre en place une politique adéquate de tarification et de financement du secteur ;
- développer les capacités institutionnelles et réglementaires et renforcer les capacités en ressources humaines.

L'analyse des quatre orientations du PSDSEB ci-dessus citées et des actions stratégiques définies pour la réalisation de l'orientation stratégique 4, révèle la cohérence entre les deux outils de planification. En retenant notamment l'accroissement des capacités de production, les moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique, comme orientation principale, le PSDSEB s'intègre parfaitement aux OSD.

- ii) Cohérence entre le PSDSEB et la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté

La SCRP a pour objectifs spécifiques :

✚ au niveau du sous-secteur électricité

- accroître les capacités de production ainsi que les moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- promouvoir l'électrification rurale et la maîtrise de l'énergie ;
- mettre en place une politique de tarification et de financement du secteur de l'énergie électrique.

✚ au niveau du sous-secteur pétrolier

- renforcer le cadre législatif et réglementaire et dynamiser les activités d'approvisionnement et de distribution des produits pétroliers.

✚ au sous-secteur biomasse-énergie

- renforcer les capacités nationales de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques et de maîtrise de la biomasse énergie ;

- promouvoir l'accès des ménages aux équipements de cuisson et aux applications modernes de la bio masse énergie.

Chacun de ces objectifs spécifiques de chaque sous-secteur de la SCRП sont en cohérence avec l'objectif global du Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Énergie : Doter le Bénin des moyens permettant de disposer des services énergétiques de qualité suffisante dans des conditions optimales de coût et de sécurité des approvisionnements. On peut donc affirmer qu'il y a globalement cohérence entre le PSDSEB et la SCRП. En effet, la SCRП a pris en compte tous les objectifs du PSDSEB sauf les énergies renouvelables.

iii) Cohérence entre le PSDSEB et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

L'OMD 7 : assurer un environnement durable, a pour objectifs spécifiques :

- développement de l'électrification rurale ;
- développement du réseau de distribution de l'électricité en zone urbaine ;
- promotion de l'accès des ménages aux équipements à cuisson à gaz ;
- promotion de l'accès des ménages aux foyers améliorés.

Globalement le PSDSEB est en cohérence avec les OMD. En effet, les objectifs spécifiques des OMD ayant trait à l'énergie ont pris en compte les sous-secteurs tels que l'électricité, la biomasse-énergie et les produits pétroliers.

b) Cohérence interne

La réalisation des actions prévues dans le PSDSEB telles que : l'aménagement hydroélectrique d'Adjaralla et de Kétou ; l'appui aux cinq communes de la zone du moyen-Ouémé (Dassa-Zoumé, Glazoué, Savè ; Ouessè et Tchaourou) ; les activités du sous-secteur pétrolier régies par le décret n°95/139 du 03 mai 1995 et la réalisation de centrales éoliennes, permettront de rendre disponibles les infrastructures d'énergie dont l'exploitation contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations et de la croissance économique.

A l'analyse, les actions, les objectifs spécifiques et l'objectif global du PSDSEB sont partiellement cohérents. De plus, les options stratégiques ne sont pas prévues dans le PSDSEB pour le sous-secteur des énergies renouvelables. Aussi, le plan d'action prévu pour la mise en œuvre du PSDSEB n'a-t-il pas souligné les résultats auxquels les projets et les

programmes devront aboutir. Par ailleurs, les menaces n'ont pas été évoquées dans le diagnostic.

3.2.1.3. Analyse de l'Efficacité de la mise en œuvre du PSDSEB

L'analyse de l'efficacité du PSDSEB permet d'apprécier l'évolution des indicateurs sur la période 2009-2013 et d'affirmer ou non que le PSDSEB a été mis en œuvre de façon efficace, c'est-à-dire que les indicateurs de performance retenus dans le secteur se sont améliorés de façon globale par rapport aux cibles visées et que les activités/projets/programmes ont été exécutés avec des résultats au vu des objectifs fixés par le plan.

De l'analyse des résultats issus de la mise en œuvre du plan, il ressort que plusieurs actions/projets/programmes ont été réalisés dans la période face à la demande qui est en 2013 d'une puissance de pointe qui s'affiche à environ 200 MW, alors qu'en 2003 elle était de 120 MW (en réalisation) contre 147 MW (de prévision). En exemple, l'appui technique et financier à cinq (05) communes des départements des Collines et du Borgou (Dassa, Glazoué, Ouèssè, Savè et Tchaourou) pour la création d'une Association dénommée la Communauté Forestière du Moyen Ouémé (CoForMO) en vue de mettre en place des systèmes de gestion planifiée et écologiquement soutenable des ressources forestières exploitables pour la production du bois-énergie (bois de feu et charbon de bois). Le processus de mutation de la CoForMO en un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est en cours. La CoForMO est dotée d'une structure technique dénommée Agence Forestière Inter-Communale (AFIC). Avec l'appui du projet, le personnel de cette agence a été mis en place le 27 janvier 2011 et a intégré en août 2011 les locaux de ladite agence construite sur financement du projet. Aussi, la conception d'un cadre d'assistance de l'Etat aux communes de la CoForMO par l'élaboration d'un Contrat-plan entre l'Etat et la CoForMO. Toutefois, suite aux dispositions prévues par la loi N°2009-17 du 13 août 2009, portant modalité de l'intercommunalité en République du Bénin, qui prévoit que l'association entre communes en République du Bénin ne peut se faire que dans le cadre d'un Etablissement Public de Coopération Inter-commune EPCI, le PFSE a appuyé la CoForMO à entreprendre le processus de sa mutation en un EPCI.

Au total, il ressort donc de l'analyse de l'efficacité du PSDSEB que le Bénin a réalisé des progrès notables en matière d'accès à l'énergie, conformément aux engagements pris

notamment en faveur de l'atteinte des OMD. En effet, au cours de la période 2009-2013, tous les indicateurs prévus pour apprécier la performance du sous-secteur énergie électrique se sont améliorés. Le taux d'électrification au niveau national s'est régulièrement amélioré, passant de 26,5% en 2009 à 29,2% en 2013. S'agissant du taux de couverture nationale, il est passé de 28,9% en 2009 à 41,9% en 2013. Le taux de desserte également s'est amélioré. En milieu urbain, il est maintenu à 100% à partir de 2009 mais en milieu rural, il est passé de 13,9% en 2009 à 27,40% en 2013. La population desservie quant à elle s'est régulièrement accrue passant de 4.253.378 habitants en 2009 à 5.669.556 habitants en 2013, au niveau national. De même, le nombre de localités desservies en énergie électrique a régulièrement évolué, de 1086 localités éclairées en 2009, on est passé à 1573 localités en 2013.

Malgré ces résultats encourageants, la situation actuelle dans le sous-secteur de l'électricité du Bénin est loin d'être satisfaisante. En effet, environ 50% des localités au Bénin sont raccordées au réseau de la SBEE. Seules les grandes villes ont un pourcentage élevé de ménages raccordés au réseau (presque 100% à Cotonou). Dans les moyennes et petites localités, le pourcentage est en général faible. Il est estimé qu'en moyenne seul 35% des ménages dans les localités raccordées au réseau de la SBEE sont branchés. Par rapport au nombre total de ménages au Bénin, le nombre d'abonnés se traduit en taux d'électrification d'environ 20%. Ceci est dû principalement à la situation de l'approvisionnement électrique du Bénin qui est aujourd'hui plus fragile que jamais. Le potentiel de production et d'importation ainsi que les problèmes au niveau du réseau de transport ne permettent pas de satisfaire la demande des abonnés existants. Des délestages sont fréquents et parfois de longue durée. En 2013¹, 1654 des 3817 localités du Bénin sont raccordées au réseau de la SBEE, soit 43%.

La population vivant dans ces localités représente environ 60% de la population totale du Bénin. Hors des grandes zones urbaines seulement 43% de la population vit dans des localités électrifiées. L'électrification par raccordement au réseau de la SBEE est la stratégie principale à suivre vu que le réseau de la SBEE couvre déjà relativement bien le pays : 82% des localités non électrifiées sont à moins de 1 km du réseau MT existant, 12% sont entre 5 et 20 km et seulement 2% sont à plus de 20 km.

Aussi, et malgré les différentes actions dans le secteur, de 2007 à 2013 (à ce jour), la CEB continue de ne pouvoir fournir que 65% des besoins du Bénin avec : Ghana (réduit) +

¹ Source : aide-mémoire conjoint sur la revue du secteur de l'énergie exercice 2013.

Nangbéto +TAG Cotonou + Nigéria (dans la plus grande proportion): La crise la plus aigüe est apparue en 2012 et dure jusqu'à maintenant, comme nous le constatons très amèrement.

Mieux, de 2007 à 2013, malgré un certain répit de 2008 à 2011, la situation de pénurie est réapparue et de plus bel en 2012/2013. La SBEE semble demeurer sans moyens. Le Gouvernement lance tous azimuts des projets de Centrales électriques dont le projet d'un barrage hydroélectrique à Kétou Dodo bis, pour lequel le Gouvernement semble ne pas tenir compte du cadre institutionnel existant à l'heure actuelle, et des programmes déjà établis, tel que la projet du barrage d'Adjarala.

Il est à remarquer que depuis l'ouverture du secteur aux privés, aucun projet IPP n'a vu le jour. Pour ce qui est de l'ABERME, on peut affirmer qu'elle n'a encore rien montré de visible en matière de contribution à la satisfaction de la demande, depuis sa création: aucune réalisation en production d'énergie, promotion de microcentrales par exemple. Pire, elle développe plutôt de façon inconsidérée des projets d'électrification rurale à partir d'extensions du réseau de la SBEE, ce qui aggrave la pénurie d'énergie et les difficultés de la SBEE. Cet état de chose pourrait aggraver les situations de délestage que connaissent les populations.

La conjonction de ces constats montre que les résultats obtenus (réalisations et satisfaction des clients) ne sont pas à la hauteur des attentes et objectifs retenus dans le PSDSEB. On en déduit donc que la mise en œuvre de la stratégie de développement retenue dans le sous-secteur électricité n'est pas efficace.

Ceci s'est apprécié à travers l'analyse du niveau de réalisation des objectifs par rapports aux prévisions et par l'analyse des indicateurs de performance retenus dans le sous-secteur.

a) Principaux résultats obtenus par composante du PSDSEB

Au 31 décembre 2013, le PSDSEB a atteint un niveau d'exécution des activités non satisfaisant traduit ci-dessous dont le détail figure en annexe 1.

Tableau n°7: Synthèse du Niveau d'atteinte des résultats

OS/ RESULTATS		NIVEAU D'ATTEINTE
OS1	Rendre le cadre institutionnel et réglementaire performant et l'adapter à la politique sectorielle	
R1.1	Les capacités des ressources humaines de la DGE, de l'ABERME, du Ce-Gaz et de la SBEE sont en adéquation avec le volume de travail	Atteint
R1.2	Le personnel de la DGE et de l'ABERME sont dans un cadre adéquat	atteint
R1.3	Les Budgets de fonctionnement et d'équipement de la DGE, l'ABERME, l'ANER/ANADER et de la Ce-Gaz et de l'AGAO sont adéquats	Atteint
R1.4	Un système de suivi sectoriel est fonctionnel et fournis des données fiables	Partiellement atteint
R1.5	Les systèmes de contrôle des normes sont efficaces et améliorent la sécurité et la protection de l'environnement	Non atteint
R1.6	Les stratégies sous-sectorielles et les documents administratifs sont élaborés	Partiellement atteint
R1.7	Les systèmes de contrôle des normes sont efficaces et améliorent la sécurité et la protection de l'environnement	Atteint
R1.8	L'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité est opérationnelle	Atteint
OS2	Garantir la disponibilité en énergie en tenant compte de la protection de l'environnement	
R2.1	Les énergies nouvelles et renouvelables sont promues pour la sauvegarde de l'environnement	Partiellement atteint
R2.2	Les capacités nationales de production d'énergie électrique sont accrues et suffisantes	Non atteint
OS3	Favoriser l'accès des populations urbaines, périurbaines et rurales à l'énergie moderne	
R3.1	Les réseaux de transport d'électricité pour améliorer la fiabilité et la qualité de service aux consommateurs sont développés	Partiellement atteint
R3.2	Les réseaux de distribution électrique dans les villes sont renforcés et densifiés	Partiellement atteint

R3;3	La totalité des localités urbaines et 60% des localités rurales sont électrifiées d'ici 2015	Partiellement atteint
R3.4	Les conditions favorables à la substitution énergétique dans le cadre d'une meilleure efficacité énergétique sont promues	Partiellement atteint
R3.5	Les économies d'énergie sont promues	Partiellement atteint

Source : CSE /DPP/MERPMEDER

Les détails sur le niveau d'exécution des différentes composantes montrent ce qui suit :

Composante « Accroissement des capacités de production de l'énergie électrique »

Les résultats obtenus au niveau de cette composante sont structurés comme ci-dessous:

Projet d'aménagement hydroélectrique d'Adjaralla : ce projet a été partiellement réalisé, et est piloté par la Communauté Electrique du Bénin (CEB) en collaboration avec les Ministères en charge de l'Energie du Bénin et du Togo.

Dans le cadre de la mobilisation des financements du projet par la Communauté Electrique du Bénin, trois pistes ont été explorées. Il s'agit de :

- a) Financement par les bailleurs de fonds traditionnels ;
- b) Financement par des fonds souverains chinois ;
- c) Financement par les privés Build Operate and Transfer (BOT).

Pour se conformer aux conditions d'accès au fonds Exim Bank de Chine, les deux Etats ont à date déjà réalisé les activités ci-après :

- Transmission à Exim Bank au travers des Ministères des finances des deux pays, les requêtes de financement ;
- Soumission à Exim Bank des documents pertinents du projet (contrat commercial signé entre la CEB et SINOHYDRO, rapports d'études techniques d'ingénierie et de faisabilité du projet, rapports de l'étude environnementale, certificats de conformité environnement et sociale délivrés par le Bénin et le Togo, états financiers de la CEB de la CEET et de la SBEE,)
- Transmission au Ministère du commerce de Chine des courriers des Ministre des affaires étrangères sollicitant les ressources concessionnelles.

Projet d'aménagement hydroélectrique de Kétou

Dans le cadre de la recherche de l'aménagement hydroélectrique optimal du fleuve Ouémé, des études de faisabilité ont été réalisées par COYNE ET BELLIER et EDF dans les années 1990. Ces études achevées en 1992, avaient préconisé un schéma optimal comprenant une série de plusieurs barrages aménagés en cascades totalisant une énergie estimée de 1.092 GWh, une énergie garantie de 992 GWh pour une puissance totale installée de 283 MW dans l'optique de produire essentiellement une énergie de base.

L'aménagement hydroélectrique de DOGO BIS fait partie d'un des sites identifiés puis retenus par COYNE ET BELLIER et EDF en 1992 dans l'étude de faisabilité de KETOU dans le cadre de l'aménagement optimal du fleuve Ouémé.

Avec une puissance installée de 128 MW pour un productible moyen annuel de 302 GWh (dont 123 GWh d'énergie primaire garantie à 95 %), la réalisation de l'aménagement de DOGO BIS permettrait de soutenir la croissance de la demande énergétique.

Dans le cadre de la Construction de la centrale hydroélectrique de Dogo bis, il a été lancé la réalisation de l'étude d'impact environnementale et sociale. Par ailleurs, un Ingénieur Conseil a été recruté pour assurer le suivi et le contrôle de la construction dudit barrage. Des négociations sont en cours, notamment avec des entreprises Turques, pour la réalisation du projet.

Projet de Sécurisation et renforcement d'approvisionnement en gaz,

L'approvisionnement électrique du Bénin est aujourd'hui plus fragile que jamais. Le potentiel de production et d'importations et des problèmes au niveau du réseau de transport ne permettent pas de satisfaire la demande des abonnés existants. Des délestages sont fréquents et parfois de longue durée. Les coûts de production souffrent du manque de gaz. Le Gazoduc qui alimente le Bénin, le Togo et le Ghana du gaz de provenance du Nigéria a une capacité de 200 MPC/jour mais le fournisseur NGas au Nigéria ne peut pas livrer les quantités contractuelles de 134 MPC/jour. Seul 10 MPC/jour sont au total disponible pour le Bénin et le Togo. Le gaz est utilisé par les

Turbines à Gaz (TAG) de la CEB installées à Maria Gleta et à Lomé. Les TAG de la centrale CAI à Maria Gleta tournent au Jet A1, un combustible très coûteux pour un fonctionnement en base ou semi de base.

Projet de développement et production de biocarburants

La stratégie pour la promotion des filières de biocarburants au Bénin a été adoptée par le Gouvernement le 18 avril 2012. Selon cette stratégie, le Bénin devrait produire 1.150 millions de litres de bioéthanol et 229 millions de litres de biodiesel à l'horizon 2025 pour couvrir le marché national de mélanges à 10% avec l'essence et avec le gasoil, et substituer 15% du bois-énergie dans les ménages par l'éthanol.

Projet d'augmentation des puissances garanties TCN

L'importation d'énergie de la Transmission Company of Nigeria (TCN) a démarré en février 2007 avec la mise en service de la ligne d'interconnexion 330 kV mono terre entre Ikeja West dans la banlieue Ouest de Lagos et le poste de Sakété au Bénin.

En 2013, l'augmentation à 200 MW de l'offre de puissance garantie provenant de la TCN au Nigéria pour le Bénin et le Togo. Cependant, cette offre subit des variations annuelles et journalières importantes. En outre leur pérennité n'est pas assurée à long terme compte tenu des besoins propres du Nigéria.

Projet de renforcement et de sécurisation du tronçon d'interconnexion entre Ikéja et Sakété par le doublement de la ligne 330 kV existante, projet partiellement.

Le plan directeur actualisé du WAPP sur la période 2012 - 2025 couvre la production hydroélectricité (7092 MW), les centrales thermiques (2375 MW), les énergies renouvelables (800 MW) et la construction de lignes de transports (16000 km) pour un investissement total de US\$ 26,42 milliards.

Au niveau du Bénin, il s'agit des projets prioritaires de construction ou renforcement ci-après :
(i) la ligne d'interconnexion de 330 kV entre Ikeja West (Nigeria) et Sakété (Bénin) réalisée depuis 2007.

C'est l'un des projets prioritaires - inscrit au Plan Directeur du WAPP- devant interconnecter, de l'Ouest vers l'Est, les réseaux électriques du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigeria. Cette ligne relie la Centrale Thermique de Takoradi (660 MW), au poste de Volta à proximité d'Accra, au poste de Momé-Hagou au Togo, au poste de Sakété au Bénin et au poste de Ikeja West dans la banlieue de Lagos, capitale économique du Nigeria.

L'Accord de financement a été signé avec le Gouvernement de la République du Bénin et le crédit a été rétrocédé à la CEB. Le Coût total de 40.966 583.212 FCFA dont 13.295.988.962 FCFA pour les ouvrages au Bénin financés par la BAD, la Banque Mondiale et la CEB. L'état d'avancement physique est de 02% et l'état d'avancement financier est de 20%.

Composante « développement du réseau de transport »

La réalisation de l'interconnexion du réseau de transport de l'énergie électrique du Nord-Togo à celui du Nord Bénin par la construction des ouvrages ci-après :

- 254 Km de ligne 161 kV entre la frontière du Togo jusqu'à Parakou en passant par Djougou ;
- deux (02) postes de transformation HT/MT à Djougou et à Parakou ;
- deux (02) lignes parallèles de 20 kV reliant le nouveau poste de Parakou à la centrale thermique et au poste de 20 kV existant ;

- 76 km de ligne 33 kV raccordant Natitingou à Djougou ;
- 106 km de ligne 33 kV raccordant Bembèrèkè à Parakou ;
- deux (02) postes de transformateurs HT/MT à Natitingou et Bembèrèkè.

Et d'autres infrastructures encours de réalisation ou en construction dont :

- Construction de la ligne 161 kV Kandi-Banikoara Natitingou,
- Construction de la ligne 161 kV Natitingou-Porga,
- Dispatching de production et de transport.

Composante « développement du réseau de distribution en milieu urbain »

- Des matériels et supports de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (dépliants, affiches, étrennes, panneaux, autocollants, spots, films audio-visuels) ont été conçus, réalisés et diffusés dans les structures administratives (ministères et institutions de l'Etat) ainsi qu'au niveau des différentes chaînes de télévision et de radio (ils ont également servi à l'organisation des campagnes de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie) ;
- Quatorze (14) armoires de batteries de condensateurs à compensation automatique, de capacité totale 770 KVAR, ont été acquises et posées au niveau de 14 abonnés de la moyenne Tension de l'administration publique pour corriger les mauvais facteurs de puissance précédemment diagnostiqués au niveau des installations électriques intérieures de certains sites administratifs. Ainsi par la suppression des pénalités antérieurement facturées, une économie financière annuelle de 36 millions de F CFA au moins a été réalisée pour un investissement de 46 millions F CFA environ ;
- Des dispositifs de limitation de la durée de fonctionnement des équipements électriques en absence des usagers dénommés « économiseurs d'énergie » sont acquis et posés à titre expérimental dans quatre-vingt (80) bureaux administratifs : 20 à 40% d'économies d'énergie sur les consommations d'électricité de ces bureaux sont attendues. Ces dispositifs coupent systématiquement l'alimentation électrique des bureaux quelques minutes après que le dernier occupant quitte le bureau ;
- Des travaux d'implantation de projets pilotes en efficacité énergétique ont été réalisés sur cinq sites administratifs. Il s'agit de la mise en œuvre des mesures préconisées suite aux audits énergétiques consistant essentiellement en la fourniture et la pose sur lesdits sites d'équipements efficaces et de régulation tels que les ampoules économiques, les climatiseurs économiques (en remplacement d'autres énergivores) et les thermostats programmables. D'après l'évaluation justifiée faite par la firme canadienne Econoler, une économie annuelle d'énergie de plus de 382 MWh, soit un gain financier de plus de 41 millions de F CFA par an est réalisé sur les dépenses liées aux consommations d'électricité de l'administration publique suite aux mesures mises en œuvre et qui peuvent se généraliser sur les autres bâtiments administratifs (cette

évaluation n'a, en effet, pas pris en compte les mesures dont l'impact est difficile à mesurer de façon individuelle) ;

- Des équipements de mesure et de test tels que les analyseurs de réseau triphasés, les pinces multifonctionnelles, les pinces multimètres, des analyseurs de puissance monophasés, les thermomètres, les hygromètres, les luxmètres, les contrôleurs d'installation électrique, les testeurs de tension, etc., sont acquis au profit des activités d'audits énergétiques et de campagnes de mesurage réalisées par la Direction Générale de l'Energie ;
- Des Comités de Gestion d'Energie ont été mis en place par actes administratifs pris au niveau des Ministères et Institutions de l'Etat et sont formés à l'occasion de plusieurs ateliers et séminaires de formation pour pérenniser les acquis du volet efficacité énergétique du PFSE ;
- La collecte et le suivi régulier des données de consommations d'énergie électrique des bâtiments administratifs ont permis de constituer à la Direction Générale de l'Energie, une banque de données des consommations d'électricité de l'administration publique de 2001 à juin 2012. Le développement du logiciel RESUCIEL prévue pour se réaliser sur le projet DAEM permettra alors à la DGE d'assurer efficacement le suivi systématique et la validation des factures d'électricité de l'administration publique avant leur règlement par le Budget National tel que prévu dans le projet de protocole d'accord entre la SBEE, la DGE et la Direction Générale du Budget (DGB).
- Au niveau du volet Renforcement du réseau de distribution, les résultats ont porté sur la réalisation de travaux d'amélioration de réseau de distribution d'électricité dans les villes de Cotonou, Porto-Novo et Sèmè qui comprennent :
 - la construction dans la Zone Franche Industrielle de Sèmè d'un poste de transformation 63/15 KV de capacité 5MVA ;
 - l'extension de plusieurs sous-stations existantes (Akpakpa et Gbégamey à Cotonou, Ouando à Porto-Novo) ;
 - le renforcement de la liaison 63 KV entre les postes de Vèdoko et de Gbégamey par la pose de 4,6 km de câbles souterrains ;
 - le renforcement de réseau de distribution à Cotonou et Porto-Novo par la construction de 18,4 km de ligne MT et de postes de transformation.

Composante « Promotion de la maîtrise d'énergie »

Mise en place du cadre de promotion en synergie avec les Ministères concernés et plusieurs séances de campagnes d'information et de sensibilisation Réduction des pertes. Cette activité est réalisée dans ces trois rubriques pour la maîtrise de l'énergie avec des supports

audiovisuels diffusés sur les chaînes de radios et télévisions et des supports écrits produits et affichés dans les bâtiments administratifs.

On a aussi, la réalisation des audits énergétiques de 44 sites administratifs, ainsi que l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action national d'Economie d'Energie dans les bâtiments administratifs au Bénin et d'un code d'efficacité énergétique des bâtiments au Bénin: Normes relatives aux bâtiments administratifs.

Les résultats des trois premières études ont été disséminés à l'occasion d'ateliers réunissant les acteurs concernés. Les résultats des deux premières études ont été exploités pour la mise en œuvre des projets d'économie d'énergie dans les bâtiments administratifs au Bénin.

Composante « électrification rurale »

La création d'un Fonds d'Electrification Rurale en République du Benin et la prise du décret n°2008-719 du 22 décembre 2008 portant constitution et fixation des modalités de fonctionnement et de gestion. Ce fonds a financé les trois projets ci-dessous :

i) Electrification de 20 localités (taux d'exécution physique : 85 %) ; ii) Electrification de 22 localités (taux d'exécution physique : 100 %) ; iii) Electrification de 11 localités (taux d'exécution physique : 70 %), dont les travaux sont toujours en cours.

Composante « Renforcement institutionnel et développement des capacités »

Les résultats obtenus au niveau de cette composante se présentent comme suit :

- la réalisation de l'étude relative au diagnostic institutionnel du Ministère en charge de l'Energie ;
- la formation des cadres de la CEB dans les domaines de planification, de la gestion financière et environnementale ;
- la réalisation en cours de l'audit de gestion des ressources humaines de la CEB. Le consultant n'a pas pu finir ses prestations avant la clôture du PFSE. L'activité a été ainsi transférée au projet DAEM.
- le démarrage de la réalisation par le consultant GECA Prospective de l'audit de gestion des ressources humaines de la SBEE.
- l'acquisition des équipements de mesure pour les sous-stations de la CEB afin d'améliorer la facturation et le développement d'une structure tarifaire plus efficace.
- la création et la mise en place de la Commission Nationale des Combustibles Domestiques (CNCD) qui a démarré ses activités le mardi 07 juillet 2009.
- l'Autorité de régulation de l'électricité a été mise en place en janvier 2015, le Conseil des Ministères a procédé à la nomination des membres. Le Secrétariat Exécutif n'est pas

encore mis en place. Il est prévu la présentation d'une communication à cet effet en vue de permettre une opérationnalisation effective de la structure. Aujourd'hui, l'Autorité est d'une importance capitale que le MCA se propose de financer l'opérationnalisation de la structure. Toutefois, les appuis techniques et financiers des autres partenaires seront confirmés à la suite de cette présentation.

- la conception et la mise en place à la Direction Générale de l'Energie (DGE) du Système d'Information pour l'Evaluation Permanente des combustibles domestiques (SIEP) ;
- la mise en place à la DGE d'un Système d'Information Géographique (SIG) ;
- la conception et la mise en place au CENATEL du Système d'Information Ecologique et Forestier (SIEF) ;
- la construction de quatre postes forestiers dans le cadre de l'appui du projet à l'administration forestière pour une surveillance plus efficace des activités de production du bois-énergie dans la région du Moyen-Ouémé ;
- l'appui technique et financier à cinq (05) communes des départements des Collines et du Borgou (Dassa, Glazoué, Ouèssè, Savè et Tchaourou) pour la création d'une Association dénommée la Communauté Forestière du Moyen Ouémé (CoForMO) en vue de mettre en place des systèmes de gestion planifiée et écologiquement soutenable des ressources forestières exploitables pour la production du bois-énergie (bois de feu et charbon de bois). Le processus de mutation de la CoForMO en un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est en cours. La CoForMO est dotée d'une structure technique dénommée Agence Forestière Inter-Communale (AFIC). Avec l'appui du projet, le personnel de cette agence a été mis en place le 27 janvier 2011 et a intégré en août 2011 les locaux de ladite agence construite sur financement du projet.
- la conception d'un cadre d'assistance de l'Etat aux communes de la CoForMO par l'élaboration d'un Contrat-plan entre l'Etat et la CoForMO. Toutefois, suite aux dispositions prévues par la loi N°2009-17 du 13 août 2009, portant modalité de l'intercommunalité en République du Bénin, qui prévoit que l'association entre communes en République du Bénin ne peut se faire que dans le cadre d'un Etablissement Public de Coopération Inter-commune EPCI, le PFSE a appuyé la CoForMO à entreprendre le processus de sa mutation en un EPCI.

Composante « Développement de la production des bioénergies »

- l'élaboration de l'étude de faisabilité de la production des biocarburants et de la stratégie de leur promotion en février 2010. La stratégie de promotion des filières de biocarburants a été adoptée par le Gouvernement en avril 2012.
- la réalisation d'une étude pour la définition des mécanismes d'appui aux opérateurs privés et aux ménages pour la promotion de la diffusion et de l'accès des foyers

améliorés à bois-énergie et des équipements utilisant les énergies **alternatives en novembre 2012.**

- **Parallèlement à l'étude** ayant conduit aux mécanismes d'appui aux ménages et secteur privé, le projet a entrepris de promouvoir par un mécanisme de subvention, l'accès de 4000 ménages aux équipements de cuisson à gaz et de 20000 ménages aux foyers améliorés "NANSU". Ce processus a conduit au recrutement des ONG d'intermédiation pour la promotion de ces équipements dans les villes de Cotonou, de Porto-Novo d'Abomey-Calavi et de Parakou. Ces ONG ont partiellement réalisé leur prestation en réalisant les études diagnostic au sein des villes et en identifiant les zones de faible pénétration des équipements à promouvoir ainsi que les ménages pouvant bénéficier des équipements subventionnés. En effet une subvention directe au consommateur de 30% du coût des équipements sera accordée aux 4000 ménages bénéficiaires des équipements de cuisson à gaz et aux 20000 ménages bénéficiaires des foyers améliorés "NANSU". Ces actions sont prévues pour être poursuivies dans le cadre du projet DAEM ;

Ainsi, globalement plusieurs résultats ont été atteints, ce qui justifie la progression des indicateurs retenus dans le secteur pour apprécier la performance

b) Analyse du niveau d'atteinte des objectifs (analyse des indicateurs) sur la période 2009-2013

Depuis 2009, le Bénin a réalisé des progrès notables en matière d'accès à l'énergie, conformément aux engagements pris en faveur de l'atteinte des OMD.

Dans cette dynamique, la fourniture d'énergie électrique de qualité à un prix compétitif constitue l'un des défis majeurs à relever pour une croissance économique suffisante et soutenue. L'analyse dans le sous-secteur, portera sur non seulement le niveau des indicateurs régulièrement utilisés pour apprécier l'évolution du sous-secteur, mais également sur le niveau de satisfaction des populations en matière de consommation d'énergie électrique.

Tableau n°8: Evolution des indicateurs dans le sous-secteur énergie de 2009 à 2013

Indicateurs de performance		Unités	Valeurs de référence 2008	2009		2010		2011		2012		2013	
				Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Taux d'électrification	National	Pourcentage	25,6	29	26,5	30	27,4	36,6	27,9	29	28,2	29,2	29,2
	Urbain	Pourcentage	52,7	57	53,3	56,5	53,8	60,9	53,9	56	54,9	56,4	56,4
	Rural	Pourcentage	2,49	3,5	3,1	6	3,53	14,1	3,82	5	4,48	5,5	5,43
Taux de couverture nationale		Pourcentage	27,9	29,9	28,9	36	34,9	43,9	37,2	40	39,2	41,9	41,9
Taux de desserte	National	Pourcentage	42,2	52,5	51,3	60,9	54,1	56,7	56,7	60	59	61,25	61,2
	Urbain	Pourcentage	99,1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Rural	Pourcentage	10,5	15,3	13,9	30	17,8	21,4	21,4	26	24,4	27,5	27,4
Population desservie	National	Nombre	3 881 426	4 320 011	4 253 378	4 856 049	4 609 676	4 971 289	4 971 289	ND	5 315 532	5 674 042	5 669 556
	Urbain	Nombre	3 397 649	3 591 805	3 591 805	3 761 360	3 761 360	3 938 921	3 938 921	ND	4 124 867	4 312 293	4 312 293
	Rural	Nombre	483 777	728 206	661 573	1 094 689	848 316	1 032 368	1 032 368	ND	1 190 665	1 361 749	1 357 263
Nombre de localités		Nombre	1 047	1 121	1 086	1 312	1 312	1 650	1 397	1 500	1 473	1 573	1 573
Nombre d'abonnés aux réseaux conventionnels		Nombre	367 711	465 679	392 406	456 476	416 256	573 017	437 092	461	456 567	483 050	482 680
Nombre d'abonnés aux réseaux conventionnels (Moyenne Tension)		Nombre	579	679	626	677	667	714	731	800	772	817	800

Source : CSE/DPP/MERPMEDER

A la lecture du tableau, on retient qu'au cours de la période 2009-2013, tous les indicateurs prévus pour apprécier la performance du sous-secteur énergie électrique se sont améliorés, sur plusieurs plans.

b1) Taux d'électrification

Le taux d'électrification (taux d'accès à l'électricité) est égal au nombre de ménages effectivement raccordés au réseau électrique sur le nombre total de ménages au Bénin (ou bien population effectivement raccordée au réseau électrique sur la population totale). Cet indicateur de performance est régulièrement en augmentation, même si les valeurs cibles n'ont pratiquement jamais été atteintes. Il est à remarquer qu'au niveau national, ce taux est passé de 26,5% en 2009 à 29,2% en 2013, soit une augmentation d'environ 3 points. Cependant, en milieu rural, ce taux demeure faible et est de l'ordre de 5,43% en 2013. Il est à nuancer que l'évolution du taux national d'électrification cache une disparité selon que l'on soit en milieu urbain ou rural. En effet, en milieu rural le taux d'électrification est inférieur à 6% tandis qu'en milieu urbain, il avoisine 55%. Pour améliorer ce taux, l'électrification des localités rurales devrait être accompagnée des branchements promotionnels à grande échelle et surtout d'une production effective d'énergie électrique par l'ABERME. En effet, l'ABERME depuis sa création n'a réellement à son actif aucune réalisation en production

d'énergie, promotion de microcentrales par exemple. Pire, on la voit plutôt développer de façon inconsidérée des projets d'électrification rurale à partir d'extensions du réseau de la SBEE, ce qui aggrave la pénurie d'énergie et les difficultés de la SBEE. Cet état de choses pourrait aggraver les situations de délestage que connaissent les populations.

Toutefois, ces projets d'électrification ou de raccordement au réseau conventionnel ont permis une augmentation sensible des localités électrifiées. En tout, 6.841 localités ont été électrifiées dans la période de 2009 à 2013.

De façon générale, on note au cours de la période 2009-2013 une amélioration des différents indicateurs retenus pour évaluer la performance relative à la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie. Ce progrès s'explique en grande partie par l'extension et le renforcement des réseaux électriques tant en milieu urbain (Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi) qu'en milieu rural, la mise en œuvre des projets d'électrification des localités et aussi l'interconnexion Nord-Togo Nord-Bénin, du 2^{ème} projet d'électrification rurale, projet d'électrification de cinquante-huit (58) localités, l'extension et la densification du réseau électrique de la SBEE en milieu urbain. Par ailleurs, il est nécessaire de noter la contribution de la SBEE à travers l'importation de 808696903 KWh d'énergie électrique en 2009, la production de 112 287.835 KWh, la mise en œuvre du projet d'électrification de 64 localités, l'interconnexion électrique des dix chefs-lieux de communes des départements du Borgou, de l'Alibori, du Zou, des Collines et de l'Atacora.

L'évolution du taux national d'électrification cache une disparité. En effet le taux d'électrification n'a jamais atteint 4% en milieu rural tandis qu'en milieu urbain, ce taux est supérieur à 52%. Malgré l'évolution du taux national d'électrification, il demeure faible et ceci s'explique par : (i) la couverture en électricité en milieu rural relativement faible ; (ii) la non disponibilité des kits de branchement qui devraient accompagner l'électrification des localités rurales ; (iii) les demandes de branchement en milieu rural non satisfaites ; (iv) le pouvoir d'achat des populations rurales ne leur permettant pas de faire des demandes de branchement.

b2) le taux de desserte

Ce taux est égal à la population desservie (population vivant dans une localité électrifiée) sur la population totale. Il s'est amélioré régulièrement.

En milieu urbain, il est passé à 61,20 % en 2013 contre une prévision de 61,25 %. Au niveau urbain il est maintenu à 100 % à partir de 2009.

En milieu rural, il est cependant de 13,9 % en 2009 contre une prévision de 13,9% et de il est de 27,40 % en 2013 contre une prévision de 27,5%.

Au niveau national (urbain et rural), les valeurs cibles, année 2013, de cet indicateur sont respectivement 61,25 %, 100 % et 27,5%.

Si le nombre de populations électrifiées dans une localité a relativement augmenté et traduit l'effort de l'Etat à amener l'électricité dans ces différentes localités, il est illusoire de croire que le niveau d'accès des populations à l'électricité (population effectivement raccordée) a significativement évolué.

b3) la population desservie

Cet indicateur, s'est régulièrement accru pour passer de 4. 253. 378 en 2009 à 5. 669. 556 en 2013 au niveau national. En milieu urbain elle est passée de 3. 591. 805 en 2009 à 4. 312. 293 en 2013. En milieu rural, elle a évolué pour passer de 661 573 en 2009 à 1 357.263 en 2013. Les cibles de cet indicateur, année 2013, sont respectivement 5 674 042 ; 4 312 293 et 1361749.

b4) le nombre de localités desservies

Le nombre de localités desservies en énergie électrique a régulièrement évolué pour passer de 1086 en 2009 à 1573 en 2013. La cible de cet indicateur, an 2013, est 15873.

3.2.1.4. Analyse de l'efficience de la mise en œuvre du PSDSEB

L'efficience réfère aux coûts engendrés par le PSDSEB pour réaliser les activités prévues et atteindre les objectifs, par rapport à la possibilité d'utiliser d'autres moyens. Pour l'évaluer, on a cherché à connaître la nature des ressources humaines utilisées dans le sous-secteur de l'énergie. Ensuite, les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PSDSEB ont été

analysé. Enfin, la contrainte temps a été abordée pour apprécier l'efficacité dans la mise en œuvre du PSDSEB.

Globalement, l'Etat a mobilisé d'importants moyens pour la mise en œuvre du plan ou du moins des activités dans le sous-secteur. En effet, le secteur emploie 569 agents jusqu'au 31 décembre 2013 dont 89 agents dans le sous-secteur électricités et 42 dans le sous-secteur hydrocarbure. L'analyse a révélé que la répartition du personnel suivant les catégories n'est pas conforme aux normes pour atteindre la performance d'un programme. Par exemple, au niveau du sous-secteur électricité, il y a 34% d'agents de conception au lieu de 25%, 39% d'agents d'exécution et sans qualification au lieu de 65% comme la norme. Sur le plan financier, l'Etat a mobilisé 142,7 milliards de FCFA sur la période sous revue. En moyenne l'Etat décaisse 28,5 milliards par an dans la mise en œuvre de ce plan stratégique.

Toutes ces situations, montre que les résultats obtenus (réalisations et satisfaction des clients) ne sont pas à la hauteur de la mobilisation des ressources tant humaines que financières. On en déduit donc que la mise en œuvre de cette stratégie n'est pas efficace.

a) Analyse des ressources humaines utilisées au regard de la mission et des actions à mener par les structures

Il ressort des informations recueillies à la DRH que le Ministère dispose en termes de ressources humaines, d'un effectif total de 569 Agents répartis comme suit : (i) 232 Agents Permanents de l'Etat (APE) et (ii) 337 Agents Contractuels (ACE). Ce nombre important en ACE provient du processus de reversement entamé depuis 2008.

Les compétences catégorielles sont réparties comme suit :

- catégorie A : 190 agents ;
- catégorie B : 138 agents ;
- catégories C et D : 209 agents ;
- catégorie E : 32 agents.

La mise en œuvre efficace des programmes de développement du secteur de l'énergie dépend, dans une large mesure, de la qualité des ressources humaines en charge de l'exécution desdits programmes. L'analyse de la situation des ressources humaines du MERPMEDER s'impose donc pour apprécier l'état du personnel qui intervient dans le sous-secteur électricité en 2013.

L'analyse s'est faite à quatre (04) niveaux d'agents, dont ceux de catégorie A (Agents de conception, de direction ou de contrôle), ceux de catégorie B (Agents d'application ou d'encadrement), ceux de la catégorie C et D (Agents d'exécution de tâches spécialisées ou courantes) et enfin les agents de catégorie E (Agents sans qualification). A ce titre, il est supposé que pour l'atteinte de la performance du programme, sur l'effectif total du personnel, les agents de conception doivent représenter au moins 25%, ceux d'application 65% et ceux d'exécution et sans qualification professionnelle 10%.

L'effectif du personnel de la DGE, de l'ABERME et de CONTRELEC est respectivement de 25, 35 et 29 agents toutes catégories confondues au titre de l'année 2013.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du personnel dans le sous-secteur de l'énergie électrique.

Tableau n°9: Situation des Agents Permanents et Contractuels de l'Etat intervenant dans le sous-secteur de l'électricité au 31 Décembre 2013

RESSOURCES HUMAINES		EXISTANT		
Niveau		DGE	ABERME	CONTRELEC
Agents exerçant les fonctions de direction, de conception ou de contrôle (A1, A2, A3)	Chercheurs	1	1	0
	Ingénieurs	8	6	0
	Administrateurs	0	2	1
	Techniciens supérieurs	2	0	1
	Attachés des Services Administratifs	1	2	1
	Attachés des Services Financiers	1	1	0
	Attachés de Recherche	0	2	0
	Total :	13	14	3
Agents exerçant les fonctions d'élaboration et d'application à un haut niveau (B1, B2, B3)	Contrôleurs des SF	2	3	1
	Contrôleurs STTP	1	3	7
	Contrôleurs de Développement Rural	0	0	1
	Secrétaires des Services Administratifs	1	2	3
	Total :	4	8	12
Agents exerçant les tâches d'exécution spécialisées (C1, C3) et Agents d'exécution des tâches courantes (D1, D3)	Assistants des Services Financiers	1	1	1
	Assistants des Services Techniques des Travaux Publics	0	1	1
	Secrétaires Adjointes des Services Administratifs	1	0	6
	Opérateurs de saisie	1	3	1
	Conducteurs de Véhicules Administratifs	4	3	3

RESSOURCES HUMAINES		EXISTANT		
Niveau		DGE	ABERME	CONTRELEC
	Ouvriers Spécialisés des Services Généraux de l'Administration et assimilés	1	2	2
	Total :	7	10	14
Agents sans qualification professionnelle (E1)	Agents d'Entretien et de Service	1	3	0
	Total:	1	3	0
Toutes catégories : ...	Total :	25	35	29

Source : DRH_MERPMEDER

Le tableau ci-dessus fait remarquer que sur les 25 agents de la DGE, on note 13 agents de conception, 04 agents d'application, 07 agents d'exécution, 01 agents sans qualification professionnelle.

En ce qui concerne l'ABERME, on dénombre 14 agents de conception, 08 agents d'application, 10 agents d'exécution et 03 agents sans qualification professionnelle soit au total 35 agents.

Quant au personnel du CONTROLEC, il est composé de : 03 agents de conception ; 12 Agents d'application et 14 agents d'exécution soit un effectif de 29 agents.

En général, il ressort de l'analyse de ce tableau que le nombre d'agents de conception représente 33, 71 %, ce qui dépasse la norme de 25% dans le sous-secteur. Les agents d'application représentent 26,97% de l'effectif total ; ce qui est largement inférieur à la norme de 65%. Quant-aux sans qualification et d'exécution, ils représentent 39,33% de l'effectif global du sous-secteur électricité contre une norme de 10%. Par ailleurs, il est noté une forte concentration des cadres de conception et d'application au niveau central tandis que les services déconcentrés sont non fonctionnels en raison de l'absence des ressources humaines, notamment les cadres suscités.

Dès lors, il est observé que l'effectif des agents d'application est faible par rapport à la mission assignée au sous-secteur électricité ou par rapport aux objectifs et résultats attendus.

Par ailleurs, l'absence d'ingénieurs au sein de CONTRELEC et de Contrôleurs de Développement Rural au sein de la DGE laisse présager de véritables difficultés en ce qui concerne d'une part la maîtrise de l'énergie et d'autre part la mise en œuvre efficiente des actions en matière d'électrification rurale.

Au regard de l'importance des effectifs des agents sans qualification et d'exécution et l'absence de certains agents de l'effectifs du personnel de certaines structures (notamment la DGE et CONTROLEC), on peut conclure que la mise en œuvre du sous-programme électricité n'est pas efficiente du point de vue des ressources humaines.

b) Analyse des ressources investissements réalisés au niveau du secteur énergie

Afin de réaliser les objectifs et les résultats fixés au niveau du secteur énergie des programmes et des projets ont été élaborés. Certains de ces projets sont financés soit sur les ressources extérieures soit sur le budget national ou parfois conjointement. Par contre, le financement est à rechercher pour d'autres.

Tableau n°10 : Evolution des dépenses au cours de la période 2009-2013

SOURCES	2009 - 2013		
	PREVISION	DEPENSES ENGAGEES	DEPENSES ORDONNANCEES
BUDGET NAT	75336	46646	40146,4
EXTERIEURE	84310,6	38258,1	27010
TOTAL	159646,6	84904,1	67156,4

Sources : CSE/DPP/MERPMEDER

Au cours de la période 2009-2013, il a été mobilisé 159647 millions de F.cfa dont 84 310,6 millions sur ressources extérieures et 75 336 millions sur le budget national. Sur les 159 647 millions de Fcfa, il a été engagé au total 84 903,9 millions de Fcfa dont 38 258,1 millions de Fcfa sur ressources extérieures et 46 646 millions de F.cfa sur le budget national. Il se dégage un taux d'engagement de dépenses de 53,18 %. Quant aux dépenses ordonnées, elles se chiffrent à 67 647 millions de Fcfa sur une prévision de 159 647 de Fcfa soit un taux d'ordonnancement de 42,06 %. Les niveaux des dépenses engagées ou ordonnancées par rapport aux ressources financières sont très faibles au regard des besoins en énergie que connaît le Bénin.

Au nombre des programmes, projets ou actions ayant bénéficié de crédits, on peut citer : L'achèvement des travaux d'électrification de douze nouvelles localités rurales en 2014, le projet d'électrification rurale de 105 localités, le projet d'électrification rurale de 67 localités, autres projets d'électrification de localités rurales sur financement FER, du budget national et

du crédit IDA, deuxième projet d'électrification rurale phase II ; l'électrification des localités rurales du Bénin (composante ABERME du DAEM) ; l'extension et la densification du réseau électrique de la SBEE en milieu urbain et l'acquisition de 45 000 kits de branchement par la SBEE ; Les travaux d'interconnexion Nord-Togo-Bénin ; les travaux d'installation de la Turbine à Gaz de 80 MW ; les travaux de renforcement et de densification des réseaux de distribution des villes du Bénin ; les travaux d'électrification de la ville de Lokossa. Autres importantes actions à savoir : la construction de lignes électriques Haute Tension (HT), Moyenne Tension (MT) et Basse Tension (BT) ; renforcement, extension et densification des réseaux électriques de la SBEE dans les villes et quartiers périphériques des centres urbains ; construction des réseaux de distribution de l'énergie électrique dans les villes et quartiers périphériques des centres urbains.

Au regard de la dépendance du Bénin vis-à-vis du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Nigéria, le Gouvernement béninois a entrepris la diversification des autres sources d'énergie et en particulier les énergies renouvelables telles que : l'énergie solaire et la biomasse-énergie. A titre d'exemple le projet d'électrification solaire de 24 villages.

Il convient de noter que des retards sont observés dans la mise en œuvre de quelques activités importantes telles que l'électrification des chefs-lieux de dix communes des départements du Borgou et de l'Alibori et les actions d'électrification rurale.

a) Analyse de la ressource temps au regard des résultats obtenus

Les durées contractuelles pour l'exécution des marchés des travaux sont très peu respectées.

Au nombre de ces cas on peut citer :

- le délai très long pour le traitement et la signature des contrats au niveau du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- le retard dans le processus d'approbation des marchés relatifs aux travaux d'électrification rurale mis en œuvre par l'ABERME dans le cadre des projets DAEM : le contrat du lot 3 dont le processus d'approbation par le MEF devrait aboutir avant la clôture de l'exercice budgétaire 2012, n'a été finalement approuvé que le 19 août 2013. ;
- le retard enregistré dans le paiement de l'avance de démarrage et des décomptes des travaux financés par le budget national ;

- Etc.

Au regard de ces entraves récurrentes auxquelles les gestionnaires de crédits sont confrontés, il serait difficile dans ces conditions que la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement de l'Énergie soit efficiente du point de vue ressource temps.

3.2.1.5. Analyse des effets et impacts du PSDSEB

Au cours de la période 2009-2013, il a eu 2 073 407 nouveaux abonnés aux réseaux conventionnels et 5 268 localités ont été électrifiées mais il convient de souligner que l'effort devrait être poursuivi pour améliorer ce résultat. Ces résultats ont amélioré la sécurité de l'approvisionnement énergétique et ont accru l'accès à l'énergie.

Dans les localités électrifiées, de façon générale, on note que les populations qui utilisaient auparavant le bois de chauffe, le pétrole lampant utilisent désormais de préférence l'électricité. L'accès à l'électricité dans certaines localités a eu un important effet positif sur le genre. En effet, l'électricité dans ces localités a contribué à libérer les femmes qui y résident des corvées quotidiennes en leur permettant de se consacrer davantage à d'autres activités génératrices de revenus.

De même dans certaines de ces localités, il existe des ateliers et de petites unités de transformation qui utilisent désormais de l'électricité et non des groupes diesel.

Certaines localités électrifiées ont enregistré une forte urbanisation avec la construction d'immeubles ou de résidence en matériaux définitifs. Ainsi le coût ou le prix des parcelles a renchéri. Par ailleurs, des centres et des salles TIC se sont développés dans la plupart de ces localités électrifiées (internet, téléphone bureautique, formation en informatique, saisie et traitement de textes etc.).

L'accès à l'énergie électrique par certaines localités a ainsi offert de meilleures conditions d'études pour les écoliers ou élèves et d'apprentissage pour les jeunes ruraux. Il améliore également les conditions de travail dans les centres de santé.

Le risque ou les menaces majeurs qui influencent négativement la viabilité des effets bénéfiques obtenus sont dus essentiellement à l'insuffisance d'énergie électrique pour alimenter les localités électrifiées. En effet on observe au Bénin un déficit entre la demande d'énergie électrique de plus en plus croissante et l'offre d'énergie électrique sur le réseau électrique interconnecté de la CEB et des moyens de production propres de la SBEE. Autre menace est que la SBEE enregistre des interruptions ou délestages soit en moyenne quatre(4) interruptions par jour. Ce risque sera atténué par le renforcement des moyens propres de

production de la SBEE avec le projet multinational de la CEB et des Gouvernements béninois et Togolais de construction de la centrale hydroélectrique de 147 MW d'Adjaralla, la construction de la centrale électrique de 80MW à turbines (Gaz/ jet fuel A1) à Maria Gléta et le projet d'interconnexion 330 KV Ghana -Togo-Bénin en vue du renforcement de la capacité d'importation d'énergie à partir du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

Il est à constater qu'entre 2009 et 2010, la croissance économique a stagné. Ainsi le taux de croissance économique est passé de 2,7 % en 2009 à 2,6 % en 2010. Le taux d'électrification s'est amélioré régulièrement de 2009 à 2013 et ce concomitamment avec le taux de croissance économique qui est passé de 3,5 % en 2012 à 5,4 % en 2013. Certainement Il va sans dire que l'électricité a contribué à cette amélioration de la croissance économique.

3.2.2. Analyse des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PSDSEB

La mise en œuvre du PSDSEB a connu dans sa mise en œuvre des contraintes qui ont limité l'atteinte de plusieurs résultats. Il s'agit notamment de :

- la faible mobilisation et la faible utilisation des financements nécessaires pour la mise en œuvre des projets identifiés aussi bien, en matière d'accroissement des capacités de production d'énergie électrique du Bénin, de développement des réseaux de transport d'électricité pour améliorer la fiabilité et la qualité des services que pour l'accélération de l'électrification rurale ;
- le temps relativement long mis parfois par la Banque Mondiale pour approuver les documents. En exemples,
 - o le retard connu dans l'approbation des DAO relatifs à la construction des lignes d'interconnexion Onigbolo-Parakou et Sakété-Porto-Novo dus au temps d'approbation relativement long par la Banque Mondiale (les dossiers ont été soumis pour la première fois à la Banque le 12 mars 2010 et n'ont reçu l'avis de non objection définitif de la Banque qu'en août 2011),
 - o l'attribution des marchés d'équipements de renforcement de réseau de distribution de la SBEE (surtout le lot 4), où le processus d'approbation par la Banque a duré six mois et demi.
- Le retard dans la définition et l'octroi des concessions d'électrification rurale. En effet, conformément à l'article 16 de la loi portant Code de l'Electricité en République du Bénin, l'établissement et l'exploitation de toute installation de production, de transport

ou de distribution de l'énergie électrique pour les besoins de service public sont placés sous le régime de la concession. Ce mode d'organisation devrait permettre à l'Etat d'avoir la maîtrise de la planification de l'électrification des zones rurales dans le contexte de la décentralisation, d'accorder à des opérateurs l'exclusivité des actions dans les périmètres des concessions qui leur seront octroyées,

- Le grand retard accusé dans la réalisation des études approfondies de concessions d'électrification rurale limite l'accélération de l'électrification des localités rurales,
- La capacité des populations à payer les frais d'abonnement. En effet, malgré la réduction des frais d'abonnement par le Gouvernement, les demandeurs de branchements n'atteignent pas les prévisions fixées,
- Le temps relativement long que prennent les formalités de réservation de crédits au niveau des structures compétentes du ministère,
- Le délai relativement long de traitement des demandes de remboursement de fonds (DRF) et des appels de fonds au niveau de la CAA (deux semaines en moyenne),
- L'incompétence de certaines entreprises prestataires sur des projets mis dans le PSDSEB :
 - o l'entreprise COBRA : problèmes d'organisation et d'inexpérience du personnel, ce qui a entraîné des retards graves sur les approvisionnements et l'avancement dans les tâches,
 - o l'entreprise CIE : important retard dans la fourniture de câbles pour les travaux de réhabilitation du réseau de distribution de la SBEE.

Ces différentes contraintes, sont autant de goulots d'étranglement qui ont entravé la mise en œuvre du PSDSEB.

3.2.3. Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin

Les analyses porteront sur les critères évaluatifs proposés à savoir :

- pertinence du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin ;

- cohérence du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Benin ;
- efficacité de la mise en œuvre du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Benin ;
- efficience de la mise en œuvre du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Benin;
- effets/impacts des réalisations.

3.2.2.1 Pertinence du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Benin

Compte tenu des défis et des besoins exprimés pour ce sous-secteur, quatre options stratégiques ont été retenues. Il s'agit :

- renforcement des capacités institutionnelles et techniques du sous-secteur des hydrocarbures : cette option devra permettre de mobiliser assez de moyens au profit du secteur, de résoudre tout problème lié au dysfonctionnement institutionnel ;
- renforcement du cadre législatif et réglementaire du sous-secteur des hydrocarbures : la présente option stratégique permettra de doter le secteur de nouveaux textes ou d'actualiser ceux existants pour assainir le sous-secteur et le rendre attractif ;
- découverte et mise en valeur des potentialités en hydrocarbures des bassins sédimentaires béninois : la mise en œuvre de cette option stratégique permettra de mettre à la disposition des acteurs, des informations pétrolières pour une meilleure exploitation des potentialités existantes dans ledit secteur ;
- redynamisation des activités aval du sous-secteur des hydrocarbures : cette option stratégique permettra de sécuriser l'approvisionnement en hydrocarbures, de renforcer et de moderniser les infrastructures nationales de distribution. Il est question de construire des raffineries, des ports pétroliers.

A l'analyse, il apparaît que ces options stratégiques sont en adéquation avec les besoins exprimés par le sous-secteur des hydrocarbures.

3.2.2.2 Analyse de la Cohérence du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin

L'analyse de la cohérence du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin a été faite à travers l'appréciation de la cohérence interne d'une part et externe d'autre part.

a) *Analyse de la cohérence externe du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin*

i) *Cohérence du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin avec les Orientations Stratégiques de Développement (OSD)*

Les objectifs stratégiques du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin sont en adéquation avec les Orientations Stratégiques de Développement, notamment l'Orientations Stratégique n°3 intitulée « Renforcement des bases matérielles de l'économie avec l'un des axes stratégiques formulé comme suit : renforcement des capacités stratégiques ». Etant donné que l'objectif global du Document de Stratégie des Hydrocarbures est : impulser l'émergence d'une industrie dynamique et diversifiée des hydrocarbures au Bénin pour satisfaire les besoins intérieurs et l'exportation à un coût compétitif, on peut donc affirmer qu'il y a cohérence entre le Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin et les OSD.

ii) *Cohérence du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin avec la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP)*

La cohérence du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin avec la SCRP n'est pas évidente. Toutefois, certaines actions prévues dans la SCRP pour la réalisation de l'objectif global de cette stratégie sont similaires à celles du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin. Au nombre de celles-ci on peut citer :

- la construction de nouveaux dépôts de stockage et de stations-services. ;
- l'adaptation des textes législatif et réglementaire ;
- la sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers
- etc...

iii) *Cohérence du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)*

L'OMD 7 : Assurer un environnement durable dont l'un des objectifs spécifiques est : « Promouvoir l'accès des ménages aux équipements à cuisson à gaz ».

Le Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin est partiellement en cohérence avec les OMD. En effet, l'objectif spécifique des OMD ayant trait à aux hydrocarbures, est pris en compte dans le Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin.

b) Analyse de la cohérence interne du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin

La réalisation des actions prévues dans le Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin telles que : développement des ressources humaines ; réorganisation du cadre institutionnel ; révision de certains textes existants ; élaboration de textes complémentaires ; poursuite des explorations pétrolières en cours ; construction de bacs de stockage ; récupération et réhabilitation des bacs de stockage de la SONACOP et de Sèmè-Podji par l'Etat, permettra de réaliser les objectifs du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin et par ricochet l'objectif global.

3.2.2.3 Analyse de l'efficacité

L'analyse de l'efficacité du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin permet d'apprécier l'évolution des indicateurs sur la période 2009-2013 et d'affirmer ou non que le Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin a été mis en œuvre de façon efficace, c'est-à-dire que les indicateurs se sont améliorés de façon globale par rapport aux cibles visées.

Au niveau du sous-secteur des hydrocarbures, le bassin sédimentaire côtier a été découpé en 17 blocs que des compagnies pétrolières occupent à travers des contrats pour la recherche et la production d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Des forages ont été réalisés sur le bloc 4 offshore avec l'arrivée de deux majors PETROBAS et SHELL qui se sont associés à la compagnie béninoise des Hydrocarbures (CBH). Au plan réglementaire, le code pétrolier révisé devenu attractif, a permis l'arrivée de certaines compagnies pétrolières, le recrutement et la formation des jeunes dans le secteur.

Ainsi, à travers l'élaboration du Document de Stratégie des hydrocarbures et combustibles fossiles, le Gouvernement veut promouvoir l'émergence d'une industrie dynamique et diversifiée des hydrocarbures. Il vise donc la satisfaction des besoins intérieurs et l'exportation des produits d'hydrocarbures à un coût compétitif. Pour ce faire, il s'est fixé comme objectif global d'impulser l'émergence d'une industrie dynamique et diversifiée des

hydrocarbures au Bénin pour satisfaire les besoins intérieurs et l'exportation à un coût compétitif. Cet objectif global est décliné en un seul objectif spécifique jusqu'en 2011 à savoir : rendre le cadre institutionnel et réglementaire performant et l'adapter à la politique sectorielle (OS1).

A partir de 2012, cet objectif spécifique a été complété par un second intitulé : Garantir la disponibilité en énergie en tenant compte de la protection de l'environnement (OS2). Trois indicateurs ont été retenus pour l'évaluation des objectifs spécifiques: (i) Taux d'accroissement de l'offre en hydrocarbures ; (ii) Proportion de contrôles effectués par rapport aux normes et (iii) Niveau de sécurisation des plates-formes. Sur la période 2009-2013 aucune prévision n'a été faite pour le niveau de réalisation de ces indicateurs. De même, ce n'est qu'en 2013 que des cibles ont été définies pour les deux premiers indicateurs. Pour le troisième indicateur, les activités prévues dont la réalisation permettra à celui-ci d'évoluer n'ont pas bénéficié de dotations budgétaires. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des deux indicateurs.

Tableau n°11 : Performance du sous-secteur hydrocarbures et autres combustibles fossiles 2009-2013

Indicateurs de Performance	Unités	Valeurs de référence 2008	Valeurs réalisées					Valeurs cibles 2013
			2009	2010	2011	2012	2013	
Taux d'accroissement de l'offre en Hydrocarbures	%	12,92	0,04	10,95	9,8	33,33	ND	35
Proportion de contrôles effectués par rapport aux normes	Nombre	14	12	3	5	17	21	550

Source: CSE/DPP/MERPMEDER

A la lecture du tableau n°9 ci-dessus on retient qu'au cours de la période 2009-2013, tous les indicateurs prévus pour apprécier la performance du sous-secteur hydrocarbures et autres combustibles fossiles se sont améliorés. En résumé la situation par indicateur se présente comme suit :

- le taux d'accroissement de l'offre en hydrocarbures est passé de – 0,04 % en 2009 à 10,95 % en 2010, ceci constitue un net progrès. Il est, par la suite, passé à 9,8 % en 2011. Ceci constitue une légère régression de 1,15 point. Par contre cet indicateur a enregistré une nette performance et a évolué de 9,8 % en 2011 à 33,33 % en 2012 ; Malheureusement, il n'a pas été renseigné en 2013. De façon

générale, par rapport au niveau atteint en 2009, cet indicateur a enregistré un net progrès au cours de la période 2010 à 2012.

- Pour le renseignement du deuxième indicateur à savoir : Proportion de contrôles effectués par rapport aux normes, il a été considéré le nombre de contrôles effectués par rapport aux normes et non le pourcentage de contrôles effectués par rapport aux normes comme prévu. Il est passé de 12 en 2009 à 3 en 2010, ceci traduit une régression de 9 points, puis enregistre une légère amélioration en atteignant 5 en 2011 et un accroissement régulier passant de 17 en 2012 à 21 en 2013. Malgré cette progression le niveau de réalisation de cet indicateur en 2013 soit 21 est largement en-deçà de la cible de 550 initialement retenue.

De façon générale, on note au cours de la période 2009-2013 une légère amélioration des deux indicateurs retenus et renseignés pour évaluer la performance relative à la mise en œuvre du Document de Stratégie des hydrocarbures. Toutefois, les valeurs cibles au titre de l'année 2013 n'ayant pas été atteintes, il va sans dire qu'il n'y a pas efficacité dans la mise en œuvre dudit plan. Cette situation s'explique en grande partie par la faible appropriation des outils de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation par les acteurs du secteur, la lourdeur administrative dans le traitement des dossiers financiers et le faible niveau d'investissement dans le secteur.

3.2.2.4 Analyse de l'efficience de la mise en œuvre du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin

Les résultats obtenus n'ont pas fait l'objet de prévision et ce n'est qu'en 2013 seulement que des cibles à atteindre ont été fixées. Mais par rapport à l'évolution tendancielle des deux indicateurs renseignés, il convient de souligner que des efforts en matière de moyens à investir méritent d'être faits. Il importe de rappeler que le secteur des hydrocarbures est pourvoyeur d'emplois, fournisseur de matières premières pour l'industrie et contribue au développement du commerce et à la production des biens de consommation. Par ailleurs, au regard de la quantité des ressources en pétrole et en gaz importés par le Bénin, il est nécessaire d'accélérer la prospection, la recherche et l'exploitation des gisements d'hydrocarbures dont la production et la vente généreront d'importants revenus à l'économie nationale. Les moyens investis sont en adéquation avec les résultats obtenus mais ne

traduisent pas les ambitions affichées dans le plan des hydrocarbures. Des efforts méritent d'être davantage faits pour rendre le secteur plus attractif pour les investisseurs privés.

a) Analyse des ressources humaines utilisées au regard de la mission et des actions à mener par les structures

La mise en œuvre efficace du programme de développement des hydrocarbures dépend en grande partie, de la qualité et de la quantité des ressources humaines en charge de l'exécution de ce programme. L'analyse de la situation des ressources humaines mises à la disposition des structures qui ont en charge le programme des hydrocarbures s'impose.

Cette analyse est faite à quatre (04) niveaux d'agents, dont ceux de la catégorie A (Agents de conception, de direction ou de contrôle), ceux de catégorie B (Agents d'application ou d'encadrement), ceux de la catégorie C et D (Agents d'exécution de tâches spécialisées ou courantes) et enfin les agents de catégorie E (Agents sans qualification). A ce titre, il est supposé que pour l'atteinte de la performance du programme, sur l'effectif total du personnel, les agents de conception doivent représenter au moins 25%, ceux d'application 65% et ceux d'exécution et sans qualification professionnelle 10%.

Les deux structures à savoir la SOBEH et la DGHCF ont chacune un effectif de 21 agents toutes catégories confondues au 31 décembre 2013. Cette situation se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°12: Situation des Agents Permanents et Contractuels de l'Etat intervenant dans le sous-secteur des hydrocarbures au 31 Décembre 2013

N°	Ressources humaines par structures et par catégorie	Personnel existant				Total général	(%)
		SOBEH		DGHCF			
		APE	ACE	APE	ACE		
1	Agents de conception (A1, A2, A3)	13	0	10	3	26	61,90
2	Agents d'application (B1, B2, B3)	4	1	0	4	9	21,43
3	Agents d'exécution (C1-3, D1-3)	2	1	1	3	7	16,67
4	Agents sans qualification professionnelle(E1)	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL		19	2	11	10	42	100,00

Source: CSE/DRH_MERPMEDER

Le tableau ci-dessus fait remarquer que sur les 21 agents de la SOBEH, on note 13 agents de conception, 05 Agents d'application, 03 agents d'exécution, 00 agent sans qualification professionnelle. En ce qui concerne la DGHCF, on dénombre également 21 agents dont 13 sont de conception, 04 d'application, 04 d'exécution et 00 sans qualification professionnelle. Au total, le programme hydrocarbures compte 26 agents de conception, 09 agents d'application et 07 agents d'exécution.

En général, il ressort de l'analyse de ce tableau que le nombre d'agents de conception représente 61,90 %, ce qui dépasse la norme de 25% dans le sous-secteur des hydrocarbures. Il s'agit des chercheurs, des ingénieurs, des Administrateurs, des Techniciens Supérieurs, des Attachés de Services Financiers et des Attachés de Recherche. Les agents d'application représentent 21,43% de l'effectif total ; ce qui est largement inférieur à la norme de 65%. Quant aux sans qualification et d'exécution, ils représentent 16,67% de l'effectif global du sous-secteur des hydrocarbures, ce qui est supérieur à la norme de 10%.

On observe que l'effectif des agents d'application est faible par rapport à la mission assignée au sous-secteur des hydrocarbures et par rapport aux résultats attendus. Au regard de l'importance des agents de conception d'une part et de celle des effectifs des agents sans qualification et d'exécution d'autre part, on peut conclure que la mise en œuvre du programme hydrocarbures n'est pas efficiente par rapport à l'utilisation des ressources humaines.

a) Analyse des ressources financières au regard des résultats obtenus

Chaque année, des ressources financières sont affectées au secteur des hydrocarbures. Cette allocation des ressources financières est répartie par objectif spécifique. Le premier objectif spécifique(OS1) : rendre le cadre institutionnel et réglementaire performant et l'adapter à la politique sectorielle n'a bénéficié de ressources qu'à partir de l'année 2011. Au cours de la période 2011 – 2013, il a bénéficié d'un montant de 339 550 Fcfa et il a été engagé une somme de 307 260 Fcfa. Le deuxième objectif spécifique (OS2) : la disponibilité en énergie en tenant compte de la protection de l'environnement(OS2) n'a bénéficié de ressources qu'à partir de l'année 2012. Au cours de la période 2012-2013, il a bénéficié de 474 000 Fcfa dont 394 563 Fcfa ont été engagés.

Le taux de l'exécution physique de l'OS1 a évolué de 75% en 2011 à 99,15% en 2013 soit un taux moyen d'exécution physique de 86, 98%. Quant au taux d'exécution financière, il a

évolué de 79,34% en 2011 à 98,22% en 2013 soit un taux moyen d'exécution financière de 88,79%.

Le taux d'exécution physique de l'OS2 a évolué de 66,95% en 2012 à 87,63% en 2013 soit un taux moyen d'exécution physique de 77,29%. Quant au taux d'exécution financière de l'OS2, il a évolué de 68,73% en 2012 à 97,39% en 2013 soit un taux moyen de 83,06%.

Au total, au cours de la période 2009 à 2013, les objectifs spécifiques ont enregistré, en moyenne, un taux d'exécution physique de 82,13% contre un taux d'exécution financière de 85,925%. Il s'ensuit donc que la mise *en œuvre du programme hydrocarbures et autres combustibles fossiles n'est pas efficiente.*

b) Analyse de la ressource temps au regard des résultats obtenus

L'exécution des marchés des travaux ou la réalisation des activités prend plus de temps que les délais contractuels ou prévus. Ceci s'explique par les difficultés auxquelles la mise en œuvre du programme « hydrocarbures et autres combustibles et fossiles » est confrontée. Au nombre de ces difficultés, on peut citer :

- le délai très long pour le traitement et la signature des contrats au niveau du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- la non-maîtrise des procédures de passation des marchés publics par les acteurs du secteur;
- la non-maîtrise des procédures de consommation des crédits par les coordonnateurs de projets et programmes ;
- la faible appropriation des outils de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation par les acteurs du secteur ;
- etc.

Au regard de ces difficultés récurrentes auxquelles les gestionnaires de crédits sont confrontés, il serait difficile dans ces conditions que la mise en œuvre du document de stratégie des hydrocarbures et autres combustibles et fossiles soit efficiente du point de vue ressource temps.

3.2.2.5 Analyse des effets/impacts du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin

La mise en œuvre du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin a généré des effets tels que : (i) Au niveau institutionnel, il a été créé de nouvelles structures telles que la Direction Générale des Hydrocarbures et autres combustibles fossiles(DGHC) et la Société Béninoise des Hydrocarbures (SOBEH). (ii) l'intérêt que les compagnies ou sociétés pétrolières portent à la recherche et à l'exploration et qui s'illustre à travers les contrats que le Bénin a conclu avec celles-ci. Au nombre de ces sociétés on peut citer : SAPETRO sur le bloc 1, la société Archéan LTD sur le bloc2, SIGNET PETROLEUM Bénin Sarl sur le bloc3, la compagnie américaine KMBC et Anadarko sur le bloc4, compagnie sismique 3D TGS-NOPEC pour le compte de ORANTO Pétroléum Ltd sur les blocs 5 et 6 , MONGRIEF OIL International Ltd sur le bloc 7 etc. (iii) des sismiques 3 D sont réalisés et les données sont traitées et commercialisées, (iv) la qualité des produits pétroliers est garantie grâce à des missions de contrôle qui sont organisées périodiquement

Le secteur des hydrocarbures est un secteur important dans le développement d'un pays. Il est pourvoyeur d'emplois et contribue au développement du commerce. Il contribue au développement économique ou à l'accroissement du Produit Intérieur Brut(PIB).

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le plan de développement du secteur de l'énergie et le Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Bénin sont des documents fondamentaux de planification stratégique élaborés pour un développement harmonieux de ces deux secteurs. Ils devraient être la boussole dans ces secteurs, ceci pour permettre un réel aboutissement des différents processus de promotion des différents sous-secteurs que sont le sous-secteur de l'énergie, le sous-secteur des hydrocarbures et le sous-secteur de la biomasse énergie.

Néanmoins, en considération de tout ce qui précède, et vu la situation actuelle, on est bien fondé de conclure que la mise en œuvre des différentes politiques de développement du secteur de l'énergie et des hydrocarbures n'a pas comblé les attentes des populations. Les stratégies élaborées et les solutions étudiées ou apportées ont été insuffisantes ou non mises en œuvre, qu'il s'agisse du cadre institutionnel ou des réalisations physiques. Au niveau organisationnel, on note des problèmes tels que : la faible capacité de planification, de suivi, de contrôle et d'évaluation des activités des secteurs au niveau de l'Administration ; l'insuffisance des financements mobilisés pour la réhabilitation du réseau de la SBEE.

Au niveau de l'approvisionnement, les problèmes se rapportent en outre à la faible capacité interne de production d'électricité et le taux de perte d'énergie relativement élevé sur le réseau électrique national, à une dépendance totale du pays vis-à-vis de l'extérieur pour les approvisionnements en produits pétroliers et à une faible utilisation des potentialités disponibles en énergies renouvelables.

Pour ce faire, les actions à mener sont relatives aux dispositifs et aux mécanismes de financement de la mise en œuvre des plans pour une effectivité de la production et de la distribution de l'énergie sous toutes ses formes. C'est l'objet de la présente évaluation, instrument de prise de décisions. Ainsi, le principe de la diversification des sources et formes d'énergie doit être effectif, en exploitant toutes les potentialités nationales. Une bonne combinaison permet toujours la maîtrise des coûts et donne des solutions viables.

Le cadre institutionnel, à la suite d'une concertation générale, devra être réaménagé pour permettre à tous les acteurs en mesure d'apporter une contribution au développement des deux secteurs, d'opérer : les pouvoirs publics, le privé national comme international, les collectivités locales, les partenaires au développement, la coopération sous régionale, régionale ou internationale, etc. Les instruments (juridiques et réglementaires) de ce cadre institutionnel doivent être aussitôt mis en place.

La planification, instrument scientifique de gestion, doit être toujours de mise, rigoureusement, de sorte qu'aucune action ne pourra plus se mener en dehors des programmations issues de ces plans stratégiques. Il est évident que la notion de planification se nourrit du besoin impératif de prévision et de vue prospective qui permettent de s'armer contre tout incident de parcours ou tout événement exceptionnel ou imprévu. Mais un dispositif de suivi-évaluation opérationnel doit nécessairement accompagner ces différents documents de planification.

Tout projet inscrit dans les plans, doit désormais faire l'objet d'études sérieuses (études de faisabilité, d'avant-projet détaillé, etc.) avec le temps nécessaire. Les improvisations et précipitations doivent être évitées, car elles ne conduisent pas souvent à des résultats heureux.

L'Etat en ce qui le concerne doit cesser d'imposer des «prix politiques» en lieu et place des prix justes (au sens comptable et commercial) qui doivent être dorénavant pratiqués, quitte à ce que des mécanismes appropriés soient adoptés (par exemple au niveau de la fiscalité) pour rendre le prix de l'électricité supportable par les populations au regard de leurs revenus. Continuer de vendre l'électricité à perte ne peut que freiner le développement du secteur, ce qui est contraire à notre objectif commun.

L'utilisation de ressources humaines de qualité et en nombre suffisant, ainsi que le recours aux financements judicieux et transparents doivent être de règle, en faisant toujours appel à la concurrence. L'Etat doit prendre définitivement une option en ce qui concerne son désengagement de la gestion de la SBEE (privatisation? ou mise en concession ? ou ouverture de son capital au privé ?...) et pourquoi pas aussi de celle de la CEB? L'Etat doit exploiter à fond les atouts qu'offre la gouvernance décentralisée dans la promotion des projets et de leur gestion, notamment dans le domaine de l'électrification rurale.

S'agissant de la préoccupation légitime d'indépendance ou d'autonomie en matière d'énergie électrique, fortement exprimée ces temps-ci au Bénin, elle doit être prise en compte avec beaucoup de clairvoyance et de professionnalisme.

En effet, la question doit simplement se comprendre dans le sens de ne pas dépendre de l'extérieur dans un trop fort pourcentage, parce que les échanges d'énergie électrique sont une pratique courante dans le monde à travers les interconnexions de réseaux; c'est compte tenu de plusieurs facteurs dont notamment la nature de la denrée énergie électrique.

Au vu de ce qui précède, la matrice des recommandations doit être mise en œuvre assez rapidement pour espérer une plus grande efficacité de la mise en œuvre des plans qui régissent le secteur de l'énergie.

Tableau n° 13: Matrice des recommandations

CRITERE D'EVALUATION	RECOMMANDATIONS	CIBLE
EFFICACITE	<ul style="list-style-type: none"> - Faire adopter le PSDSEB par le Conseil des Ministres pour donner au document un caractère officiel et applicable; - Mettre en place le Comité technique ou Comité de Pilotage (CIP) prévu par le PSDSEB, pour rendre opérationnel le plan ; - Il serait important de mettre en place un cadre de suivi adéquat du plan, avec des indicateurs et des cibles assez précis, non seulement liés au pilotage du plan mais également au suivi et enfin dans chaque sous-secteur ; - Une mise en cohérence entre les budgets programmes et le PSDSEB est nécessaire ; - Au vu de ces considérations, il serait judicieux que l'approche institutionnelle qui sera adoptée soit à la fois simple et efficace afin d'avoir un ancrage assez fort de sorte à s'imposer aux différents acteurs du secteur de l'énergie. En clair, le rattachement de ce dispositif au Cabinet du Ministre est à souhaiter ; - L'effectivité pour l'assistance aux communes dans leurs efforts de substitution des énergies 	<p>CIP, MERPMEDER, PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE</p> <p>MDGLAAT, PTF, Mairies</p>

	<p>renouvelables à l'énergie électrique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre un arrêté ministériel pour la mise en place du CIP. - Le PSDSEB devrait être un plan incontournable dans le secteur de l'énergie et des hydrocarbures, le plan devrait être un outil qui fédère non seulement les différents acteurs mais aussi et surtout les activités/actions qui doivent être entreprises dans le secteur. 	
EFFICIENCE	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les actions entreprises par les acteurs en charge de la gestion de l'énergie et des hydrocarbures au Bénin devraient s'intégrer au PSDSEB afin d'éviter l'émiettement des ressources et assurer une synergie d'actions. Cela répond au respect de l'engagement pris par le gouvernement de veiller au développement du secteur de l'énergie et des hydrocarbures ; - Renforcer les capacités du personnel dans la prise en compte de la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation et Suivi (PPBS) ; - Doter la Direction Générale de l'Energie et en particulier la Direction des Etudes du personnel qualifié pour combler le déficit en ressources humaines de cette direction - Faire un lobbying auprès de la Banque Mondiale pour réduire les délais d'approbation des différents documents à elle soumis. ; - La relecture du plan pour l'adapter à la situation de crise généralisée. 	MEF, MERPMEDER, MDGLAAT, PTF, Mairies
GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la relecture des arrêtés et décrets de création des structures en charge de l'énergie afin d'orienter leurs missions vers l'atteinte des objectifs retenus dans le PSDSEB ; cela permettra également de réduire dans une large proportion les conflits d'attributions ; - mettre en place des dispositions qui facilitent mieux le partenariat public privé ; 	MERPMEDER, PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
COHERENCE	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la relecture du PSDSEB pour une cohérence plus établie 	

ANNEXES

ANNEXE N°1: TABLEAU SYNTHETIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PSDSEB DE 2009 A 2013**PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION**

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
Aménagement hydroélectrique d'Adjaralla	Accroissement des capacités de production de l'énergie électrique		<p>Le projet est piloté par la Communauté Electrique du Bénin (CEB) en collaboration avec les Ministères en charge de l'Energie du Bénin et du Togo.</p> <p>Dans le cadre de la mobilisation des financements du projet par la Communauté Electrique du Bénin, trois pistes ont été explorées. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> d) Financement par les bailleurs de fonds traditionnels ; e) Financement par des fonds souverains chinois ; f) Financement par les privés Build Operate and Transfer (BOT). <p>Afin d'entreprendre des actions devant aboutir à la mise en œuvre du projet suivant les pistes identifiées et citées ci-dessus, une analyse financière du projet a été faite en vue de s'assurer du mode de financement qui permettra d'offrir un coût de revient de l'énergie supportable par la Communauté concernée (les deux Etats).</p> <p>A la suite de cette analyse, il est établi que le projet est</p>
	Bouclage du financement	En cours	
	Préparation du DAO et lancement	Non réalisé	
	Attribution des marchés	Partiellement réalisé	
Réalisation des travaux et mise en service		Non réalisé	

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
			<p>financièrement viable (TRIF d'environ 8,6%) si les Etats peuvent obtenir des ressources concessionnelles pour le financement du projet. Pour un coût moyen pondéré du capital compris entre 2% et 4%, Adjarala produirait un kWh à un coût de revient compris entre 6,4 et 8,2 USc/kWh soit environ entre 32 et 41 FCFA/kWh contre 100 à 162 FCFA/kWh pour le cas du financement privé.</p> <p>Tenant compte de ce résultat, deux cibles ont été priorisées dans la préparation du projet : (i) celle des bailleurs de fonds traditionnels et (ii) celle des fonds souverains chinois.</p> <p>La préparation du projet avec les partenaires techniques et financiers (PTF) traditionnels (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, Banque Ouest Africaine de Développement), demande la réalisation de certaines exigences pour la poursuite de l'instruction du dossier à savoir, la formulation des requêtes de financements à adresser aux bailleurs de fonds.</p> <p>Parallèlement les deux Chefs d'Etat du Bénin et du Togo ont décidé de solliciter le financement du projet à travers l'Exim Bank de Chine qui est disposée à financer la totalité du coût du projet mais la mobilisation des fonds chinois n'aura de suite que dans</p>

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
			<p>la réalisation des conditions successives ci-après : (i) signer un contrat commercial avec une entreprise chinoise pour la réalisation du projet ; (ii) adresser au travers les Ministres en charge des finances des deux pays, des requêtes de financement à Exim Bank et (iii) adresser au ministre du Commerce de Chine une requête signée du Ministre des Affaires Etrangères de chaque Etat, pour solliciter les ressources concessionnelles au travers des Ambassadeurs de Chine près du Bénin et du Togo.</p> <p>Pour se conformer aux conditions d'accès au fonds Exim Bank de Chine, les deux Etats ont à date déjà réalisé les activités ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission à Exim Bank au travers des Ministères des finances des deux pays, les requêtes de financement ; - Soumission à Exim Bank des documents pertinents du projet (contrat commercial signé entre la CEB et SINOHYDRO, rapports d'études techniques d'ingénierie et de faisabilité du projet, rapports de l'étude environnementale, certificats de conformité environnement et sociale délivrés par le Bénin et le Togo, états financiers de la CEB de la CEET et de la SBEE) - Transmission au Ministère du commerce de

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	sous total		Chine des courriers des Ministre des affaires étrangères sollicitant les ressources concessionnelles.
Aménagement hydroélectrique de Kétou (Aménagement hydroélectrique de Dogo bis)	TDR et choix consultant	Non réalisé	Dans le cadre de la recherche de l'aménagement hydroélectrique optimal du fleuve Ouémé, des études de faisabilité ont été réalisées par COYNE ET BELLIER et EDF dans les années 1990. Ces études achevées en 1992, avaient préconisé un schéma optimal comprenant une série de plusieurs barrages aménagées en cascades totalisant une énergie estimée de 1.092 GWh , une énergie garantie de 992 GWh pour une puissance totale installée de 283 MW dans l'optique de produire essentiellement une énergie de base. L'aménagement hydroélectrique de DOGO BIS fait partie d'un des sites identifiés puis retenus par COYNE ET BELLIER et EDF en 1992 dans l'étude de faisabilité de KETOU dans le cadre de l'aménagement optimal du fleuve Ouémé. Avec une puissance installée de 128 MW pour un productible moyen annuel de 302 GWh (dont 123 GWh d'énergie primaire garantie à 95 %), la réalisation de l'aménagement de DOGO BIS permettrait de soutenir la croissance de la demande énergétique. Dans le cadre de la Construction de la centrale hydroélectrique de Dogo bis, il a été lancé la réalisation de l'étude d'impact environnementale et sociale. Par ailleurs, un Ingénieur Conseil a été recruté pour assurer
	Etude d'APD et DAO travaux		
	Recherche et bouclage du financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	sous total		
Aménagement de 15 mini/microcentrales hydroélectriques	TDR et choix consultant	Non réalisé	le suivi et le contrôle de la construction dudit barrage. Des négociations sont en cours, notamment avec des entreprises Turques, pour la réalisation du projet.
	Etude d'APD et DAO travaux		
	Recherche et bouclage du financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Sécurisation et renforcement d'approvisionnement en gaz	Intensification de la recherche gazière		L'approvisionnement électrique du Bénin est aujourd'hui plus fragile que jamais. Le potentiel de production et d'importations et des problèmes au niveau du réseau de transport ne permettent pas de satisfaire la demande des abonnés existants. Des délestages sont fréquents et parfois de longue durée. Les coûts de production souffrent du manque de gaz. Le Gazoduc qui alimente le Bénin, le Togo et le Ghana du gaz de provenance du Nigéria a une capacité de 200 MPC/jour mais le fournisseur N-Gas au Nigéria ne peut pas livrer les quantités contractuelles de 134 MPC/jour. Seul 10 MPC/jour sont au total disponible pour le Bénin et le Togo. Le gaz est utilisé par les Turbines à Gaz (TAG) de la CEB installées à Maria Gleta et à Lomé. Les TAG de la centrale CAI à Maria Gleta tournent au Jet A1, un combustible très coûteux pour un fonctionnement en base ou semi-base.
	Initiation des actions pour augmentation des achats de gaz pour le Bénin	réalisé	
	Initiation des actions pour mise en place deuxième soutirage		

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	sous total		
Implantation des IPP pour puissance de (2x25) MW	Choix consultant et élaboration du DAO	Non réalisé	<p>Dans le cadre de l'accroissement des capacités de production de l'énergie électrique au Bénin, le Gouvernement a engagé des discussions en vue d'obtenir les financements nécessaires pour la construction d'une centrale électrique thermique de 2x25 MW à Maria-Gléta (Commune d'Abomey-Calavi). Le coût total du projet est de 55 millions de dollars US dont 41 millions de dollars US à financer sur une ligne de crédit à mettre en place par le Gouvernement iranien. Le bouclage du financement est subordonné à la satisfaction d'un certain nombre de conditions, entre autres la mobilisation de la contrepartie béninoise (14 millions de dollars us soit 7 milliards FCFA), la prise en charge des questions de forage de puits sur le site et de maintien en bon état de la voie d'accès au site de la centrale, la mise en œuvre du plan de gestion environnementale, la mise en place d'une garantie bancaire et la production d'une garantie de paiement.</p>
	Préparation du DAO travaux et lancement		
	Négociations & Signature de concession		
	Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie		
	Réalisation des travaux et mise en service		

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	sous total		
Implantation des IPP pour puissance de (2x50 +50) MW	Initiation des actions pour positionner le Bénin comme exportateur et Etude de faisabilité	Non réalisée	
	Choix consultant et élaboration du DAO		
	Préparation du DAO travaux et lancement		
	Négociations & Signature de concession		
	Négociations & Signature contrat achat/vente		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	Sous total		
Réalisation 3 centrales à résidus agricoles et agroalimentaires	Identification et sélection des promoteurs	Non réalisée	Plusieurs demandes d'autorisation de construction de centrales électriques photovoltaïques et à biomasse ont été enregistrées mais le cadre législatif et réglementaire pouvant sécuriser les investissements privés dans ce domaine devra être revu.
	Négociations & Signature de concession		
	Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie		
	Recherche financement par promoteurs		
	sous total		
Implantation des IPP pour puissance de (2x25) MW	Choix consultant et élaboration du DAO	Non réalisée	Dans le cadre de la réforme institutionnelle, des conditions ont été mises en place par le Gouvernement pour favoriser l'investissement privé dans le secteur à travers :
	Préparation du DAO travaux et lancement		
	Négociations & Signature de concession		
	Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie		
	Réalisation des travaux et mise en service		<ul style="list-style-type: none"> • La révision de l'Accord international portant

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
			<p>code bénino-togolais de l'électricité et l'adoption le 23 décembre 2003 du code actuellement en vigueur;</p> <ul style="list-style-type: none"> et la prise de la loi n°2006-16 du 27 mars 2007 portant code de l'électricité en République du Bénin. <p>Conformément à ce cadre législatif en vigueur, le segment de la production d'énergie électrique est ouvert aux producteurs indépendants d'électricité qui peuvent investir au Bénin pour installer des unités de production d'énergie au Bénin et les exploiter aussi bien pour les besoins intérieurs que pour l'exportation d'énergie dans les pays voisins, dans le réseau du Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest africain</p>
	sous total		
Implantation des IPP pour puissance de (2x50 +50) MW	Initiation des actions pour positionner le Bénin comme exportateur et Etude de faisabilité	Non réalisé	.
	Choix consultant et élaboration du DAO		
	Préparation du DAO travaux et lancement		
	Négociations & Signature de concession		
	Négociations & Signature contrat achat/vente		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Réalisation 3 centrales à résidus agricoles et agroalimentaires	Identification et sélection des promoteurs	Non réalisée	<p>les résidus de la production agricole : Les statistiques montrent que le Bénin dispose au niveau national de quantités relativement importantes de résidus qui, valorisées pourront fournir environ 4 356 GWh d'énergie électrique. Toutefois des études plus approfondies doivent être réalisées pour l'évaluation de</p>

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
			<p>ces ressources à l'échelle locale.</p> <p><i>les résidus de transformation agro-alimentaire</i> : Les usines agro-alimentaires de production d'huiles de coton ou de palme rejettent d'importantes quantités de déchets (coques et tourteaux de graines de coton, de palme ou de coco, etc.) qui constituent de véritables potentialités énergétiques pouvant permettre à ces entreprises de développer des capacités de production d'électricité pour leurs propres besoins et de réinjecter le surplus sur le réseau de distribution</p>
	Négociations & Signature de concession		
	Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie		
	Recherche financement par promoteurs		
	sous total		
Réalisation avec les municipalités de centrales à ordures ménagères	Identification et sélection des promoteurs	Non réalisée	
	Négociations & Signature de concession		
	Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie		
	Recherche financement par promoteurs		
	Réalisation des travaux et mise en service		Non réalisée
	sous total		
Développement et production de biocarburants	Promotion et mise en place du cadre d'intervention en synergie avec les Ministères concernés	Partiellement réalisé	La stratégie pour la promotion des filières de biocarburants au Bénin a été adoptée par le Gouvernement le 18 avril 2012. Selon cette stratégie, le Bénin devrait produire 1.150 millions de litres de bioéthanol et 229 millions de litres de biodiesel à

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
Réalisation de centrales éoliennes	Etude de prospection des potentialités	Non réalisée	
	Identification et sélection des promoteurs		
	Négociations & Signature de concession		
	Négociations & Signature contrat achat/vente d'énergie		
	Recherche financement par promoteurs		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Augmentation des puissances garanties TCN	Négociation des puissances additionnelles en collaboration avec la CEB	Réalisé	<p>L'importation d'énergie de la Transmission Company of Nigeria (TCN) a démarré en février 2007 avec la mise en service de la ligne d'interconnexion 330 kV mono terre entre Ikeja West dans la banlieue Ouest de Lagos et le poste de Sakété au Bénin.</p> <p>En 2013, l'augmentation à 200 MW de l'offre de puissance garantie provenant de la TCN au Nigéria pour le Bénin et le Togo. Cependant, cette offre subit des variations annuelles et journalières importantes. En outre leur pérennité n'est pas assurée à long terme compte tenu des besoins propres du Nigéria.</p>
Développement du réseau de transport			
Renforcement et Sécurisation du tronçon d'interconnexion entre Ikéja	Initiation des démarches auprès WAPP pour inscription dans son programme d'investissement	Partiellement réalisée	Le plan directeur actualisé du WAPP sur la période 2012 - 2025 couvre la production hydroélectricité

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
et Sakété par le doublement de la ligne 330 kV existante			<p>(7092 MW), les centrales thermiques (2375 MW), les énergies renouvelables (800 MW) et la construction de lignes de transports (16000 km) pour un investissement total de US\$ 26,42 milliards.</p> <p>Au niveau du Bénin, il s'agit des projets prioritaires de construction ou renforcement ci-après : (i) la ligne d'interconnexion de 330 kV entre Ikeja West (Nigeria) et Sakété (Bénin) réalisée depuis 2007.</p> <p>C'est l'un des projets prioritaires - inscrit au Plan Directeur du WAPP- devant interconnecter, de l'Ouest vers l'Est, les réseaux électriques du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigeria. Cette ligne relie la Centrale Thermique de Takoradi (660 MW), au poste de Volta à proximité d'Accra, au poste de Momé-Hagou au Togo, au poste de Sakété au Bénin et au poste de Ikeja West dans la banlieue de Lagos, capitale économique du Nigeria.</p> <p>L'Accord de Financement a été signé avec le Gouvernement de la République du Bénin et le crédit a été rétrocédé à la CEB. Le Coût total de 40.966 583.212 FCFA dont 13.295.988.962 FCFA pour les ouvrages au Bénin financés par la BAD, la Banque Mondiale et la CEB. L'état d'avancement physique est de 02% et l'état d'avancement financier est de 20%.</p>
Modification du tracé du tronçon Sakété-MoméHagou de la dorsale sud 330 kV pour que la ligne passe par Maria-Gléta	Initiation des démarches auprès de la CEB et du WAPP pour le redimensionnement du tracé	Non réalisée	

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	sous total		
Construction de la ligne 161 kV Onigbolo-Parakou en double terre	Réalisation études dans cadre PFSE	Réalisé	Le projet consiste en la construction d'une ligne 161 kV entre Parakou et Onigbolo d'une part et entre Sakété et Porto-Novo d'autre part. La ligne Onigbolo-Parakou, longue d'environ 250 km, elle va permettre de créer une voie secours pour l'alimentation électrique des régions du nord Bénin et du nord Togo. Il s'inscrit dans le cadre du projet de Développement de l'Accès à l'Energie Moderne (DAEM) du Gouvernement du Bénin financé conjointement par la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement et la KfW. D'un coût global de 5 994 006 143 FCFA l'état d'avancement physique et financier du projet sont respectivement de 18% et de 20%
	Lancement de l'Appel d'Offres	Réalisé	
	Attribution des marchés	Réalisé	
	Réalisation des travaux et mise en service	En cours de réalisation	
	sous total		
Construction de la ligne 161 kV Sakété-Porto/Novo, deuxième ligne d'alimentation	Réalisation études dans cadre PFSE	Réalisé	La ligne Sakété-Porto Novo sera longue de 30 km et permettra d'alimenter Porto-Novo à partir de Sakété. Sur financement de l'IDA dans le cadre du Projet de Fourniture de Services d'Energie (PFSE), EDF a été recruté pour les études de faisabilité, d'Avant-Projet Détaillé et de DAO pour ces lignes ainsi que la supervision des travaux après avis de la Banque. D'un coût global de 5.906.766.957 FCFA, les travaux sont réalisés à 50% à fin 2013.
	Lancement de l'Appel d'Offres	Réalisé	
	Attribution des marchés	Réalisé	
	Réalisation des travaux et mise en service	Réalisation en cours	
	sous total		
Construction de la ligne 161 kV Bembèrèkè-Malanville	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux		

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	Recherche et bouclage de financement		La construction de la ligne Bembéréké-Kandi-Malanville d'un montant global de 29,7 milliards FCFA financés par l'UEMOA, la BOAD et la CEB. Les dossiers d'appel d'offres sont en préparation pour l'état d'avancement physique et 32% du montant du contrat de l'Ingénieur-Conseil sont consommés.
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Construction de la ligne 161 kV Kandi-Banikoara-Natitingou	Choix consultant pour élaboration du DAO	En cours	Une étude sommaire est réalisée et concerne l'axe Kandi – Banikoara. La mobilisation du financement est en cours pour la réalisation des travaux.
	Réalisation études et DAO travaux		
	Recherche et bouclage de financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Construction de la ligne 161 kV Natitingou-Porga	Choix consultant pour élaboration du DAO	En cours de préparation	La construction de la ligne 161 kV Natitingou-Tanguiéta - Porga avec postes à Tanguiéta et Porga. Le montant estimatif est de 23 milliards de F CFA. Le recrutement du consultant est en cours sous financement IDA dans le cadre du projet DAEM. La durée de vie du projet est de 10 mois pour les études et 20 mois pour les travaux de construction à partir de la mise en vigueur des contrats.
	Réalisation études et DAO travaux		
	Recherche et bouclage de financement		

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Construction de la ligne 63 kV Bohicon (ou Avakpa)- Lokossa	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux	Non réalisé	
	Recherche et bouclage de financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Construction de la ligne 63 kV Glazoué-Savè	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux		
	Recherche et bouclage de financement	Non réalisé	
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Construction de la ligne 63 kV Dassa-Savalou-Bassila-Djougou	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux		
	Recherche et bouclage de financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres	Non réalisé	
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	sous total		
Construction du poste 63 / 20 kV d'Allada	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux		
	Recherche et bouclage de financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres	Non réalisée	
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Construction de la ligne 63 kV Kandi-Ségbana	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux		
	Recherche et bouclage de financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres	Non réalisée	
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Construction de la ligne 63 kV Dydyonga-Guéne	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux		
	Recherche et bouclage de financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres	Non réalisée	
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Dispatching de production et de transport	Choix consultant pour élaboration du DAO		

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	Réalisation études et DAO travaux	Encours	l'extension et Modernisation Dispatching d'un montant de 5.906.766.957 FCFA sous financement IDA dans le cadre du projet WAPP. L'état d'avancement physique est de 50% et l'état d'avancement financier est de 36% ;
	Recherche et bouclage de financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Développement du réseau de distribution en milieu urbain			
Electrification de 448 localités urbaines (quartiers de villes) reparties en 5 lots de 90 localités	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux		
	Recherche et bouclage de financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Dispatchings de la distribution (Cotonou P/Novo et Parakou)	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux		
	Recherche et bouclage de financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service	Encours	

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
Réduction des pertes d'énergie électrique	Actions visant la réduction des pertes d'énergie électrique		
	sous total		
Développement de l'électrification rurale			
Electrification de 881 localités rurales par raccordement au réseau réparties en 5 lots de 176 localités	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux		
	Recherche et bouclage de financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Electrification de 321 localités rurales décentralisées collectives réparties en 5 lots de 64 localités	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux		
	Recherche et bouclage de financement		
	Lancement de l'Appel d'Offres		
	Attribution des marchés		
	Réalisation des travaux et mise en service		
	sous total		
Electrification de 70 localités rurales utilisant l'énergie solaire réparties en 6 lots de 12 localités	Choix consultant pour élaboration du DAO		
	Réalisation études et DAO travaux		Trois villages ont bénéficié de l'électrification par système photovoltaïque So-Ava
	Recherche et bouclage de financement		Projet d'installation des mini-centrales/kits, de lampadaires solaires photovoltaïques et de lampes à basse consommation dans le cadre du Programme de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (PRODERE) de l'UEMOA au

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	<p>Lancement de l'Appel d'Offres</p> <p>Attribution des marchés</p> <p>Réalisation des travaux et mise en service</p>		<p>Bénin. Ce projet a pour objectif l'installation de mini-centrales photovoltaïques solaires et des kits individuels, l'installation de 533 lampadaires solaires à Porto Novo, Tchaourou, Toucountouna, Cotonou, Abomey-Calavi, l'introduction de 3317 Lampes à Basse Consommation dans l'éclairage public de Cotonou. Le Maître d'Ouvrage du projet est l'UEMOA, le Maître d'Ouvrage Délégué par l'UEMOA est la Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables (SABER) et le bénéficiaire est le Bénin à travers les populations de diverses localités</p>
	sous total		
Promotion de la maîtrise d'énergie			
Mise en place du cadre de promotion en synergie avec les Ministères concernés	Mise en place du cadre institutionnel de promotion des actions de maîtrise d'énergie		
Campagne d'information et de sensibilisation	Réalisation des séances de sensibilisation	Réalisée	<p>Mise en place du cadre de promotion en synergie avec les Ministères concernés</p> <p>Campagne d'information et de sensibilisation Réduction des pertes</p> <p>Cette activité est réalisée dans ces trois rubriques pour la maîtrise de l'énergie</p> <p>Campagnes de sensibilisation à l'URE organisées sur les sites bénéficiant des projets pilotes d'économie d'énergie. Supports audiovisuels diffusés sur les chaînes de radios et télévisions et des supports écrits produits et affichés dans les bâtiments administratifs</p>

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
Mise en œuvre des actions visant l'utilisation rationnelle de l'énergie	Réduction des pertes pour l'éclairage public	Réalisée	<p>Réalisation des audits énergétiques de 44 sites administratifs ; Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action national d'Economie d'Energie dans les bâtiments administratifs au Bénin ; Elaboration d'un code d'efficacité énergétique des bâtiments au Bénin: Normes relatives aux bâtiments administratifs ; Etude sur l'évaluation des projets pilotes d'économie d'énergie a également été réalisée. Toutes ces études ont été finalisées et les rapports finaux sont disponibles.</p> <p>Les résultats des trois premières études ont été disséminés à l'occasion d'ateliers réunissant les acteurs concernés. Les résultats des deux premières études ont été exploités pour la mise en œuvre des projets d'économie d'énergie dans les bâtiments administratifs au Bénin.</p>
	Action visant l'économie d'énergie dans les bâtiments administratifs		
	sous total		
Mise en place d'une politique de financement du secteur de l'électricité	Institution et mise en place du Fonds National de Développement du Secteur Electrique	Non réalisée	<p>du décret n°2008-719 du 22 décembre 2008 portant constitution et fixation des modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds d'Electrification Rurale en République du Benin. Ce fonds a financé les trois projets ci-dessous :</p> <p>i) Electrification de 20localités (taux d'exécution physique : 85 %) ; ii) Electrification de 22 localités (taux d'exécution physique : 100 %) ; iii) Electrification de 11 localités (taux d'exécution physique : 70 %), dont les travaux sont toujours en cours.</p>
	Mise en place du Fonds d'Electrification Rurale	réalisée	

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	Formalisation des engagements de la Banque Mondiale à financer sur 10 ans les investissements du secteur	Non réalisée	
	Organisation d'une table ronde des Bailleurs de fonds sur le secteur de l'électricité	réalisée	Dans le cadre du développement du Bénin, organisé à Paris en juin 2014.
	sous total		
Mise en place d'une politique de tarification de l'électricité	Mise en application des actions tarifaires visant l'équilibre financier du secteur	Partiellement réalisé	<p>Dans le cadre l'assainissement de la gestion du sous-secteur de l'électricité, et afin d'attirer le secteur privé pour investir dans les infrastructures de production, des réformes et actions ont été entreprises.</p> <p>Il s'agit, entre autres, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la révision du CBTE en 2003, qui a consacré l'ouverture de la branche de la production aux IPP; - la séparation des activités relatives à l'Eau et à l'Electricité intervenue en 2004; - la validation des formules d'indexation des tarifs d'électricité élaborées en 2005. <p>Pour la mise en œuvre de ces repères structurels, il a été mis en place un comité ad hoc le 10 août 2011. Au terme des travaux, une communication a été introduite en Conseil des Ministres. La principale recommandation était l'application dès août 2012, des formules d'indexation tarifaire telles que proposées dans l'étude tarifaire en 2008. Cette communication n°994 en date 21 juin 2012 introduite en Conseil des Ministres est demeurée sans effet à ce jour.</p>

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
Développement des capacités institutionnelles et réglementaires			
Mise en place de l'Autorité de Régulation	création de l'Autorité de Régulation et prise des textes de fonctionnement	Réalisée	L'Autorité de régulation de l'électricité a été mise en place en janvier 2015, le Conseil des Ministères a procédé à la nomination des membres. Le Secrétariat Exécutif n'est pas encore mis en place. Il est prévu la présentation d'une communication à cet effet en vue de permettre une opérationnalisation effective de la structure. Aujourd'hui, l'Autorité est d'une importance capitale que le MCA se propose de financer l'opérationnalisation de la structure. Toutefois, les appuis techniques et financiers des autres partenaires seront confirmés à la suite de cette présentation.
Redynamisation de la Direction Générale de l'Energie	Restructuration au niveau de la Direction Générale de l'Energie	Réalisée	Au cours de l'année de 2015, l'effectif du personnel de la DGE a été renforcé par la mise à disposition d'Agents Contractuels de l'Etat (ACE) notamment des Ingénieurs électriciens, des ingénieurs énergéticiens, des Ingénieurs en informatique et des personnels d'appui. Toutefois, la DGE envisage l'élaboration d'un cadre organique pour le renforcement technique de leur capacité
Poursuite et achèvement de la restructuration de la SBEE	Création de la Société du Patrimoine et de la Société de Gestion	Partiellement réalisée	la réalisation de l'étude de faisabilité pour s'assurer de la viabilité de l'opération de séparation de la SBEE en deux entités à savoir la Société du Patrimoine et la Société Mixte de distribution de l'électricité
Redéfinition du cadre d'intervention de la CEB	Etude d'un nouveau traité bénino-togolais	Non réalisée	
Préparation et prise de décrets d'application du code national de l'électricité	Préparation et prise de décrets d'application du code national de l'électricité	réalisée	la prise par le Conseil des Ministres de six (06) décrets d'application de la loi portant Code de l'Electricité en République du Bénin. Il s'agit de : décret n° 2007-655 du 31 décembre 2007 portant définition des modalités de déclaration et d'autorisation des installations d'autoproduction d'électricité en

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
	sous total		
Renforcement des capacités des ressources humaines			
Définition d'une politique de formation, identification des filières et évaluation des capacités	Mise en place de politique d'adéquation Formation Emploi Identification des filières porteuses.	réalisée	<p>République du Bénin ; décret n°2007-539 du 02 novembre 2007 portant fixation des procédures et normes applicables et conditions d'exercice de l'inspection et du contrôle technique des installations de fourniture d'électricité ; o décret n°2007-548 du 27 novembre 2007 portant institution du contrôle obligatoire périodique des installations électriques intérieures des Immeubles de Grande Hauteur (IGH), des Etablissements Recevant du Public et des Unités Industrielles (UI) ; du décret n°2008-719 du 22 décembre 2008 portant constitution et fixation des modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds d'Electrification Rurale en République du Benin ;</p> <p>décret n°2008-815 du 31 décembre 2008 portant définition des modalités d'octroi des concessions de fourniture d'énergie électrique pour les besoins du service public ; décret n°2009-182 du 13 mai 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de l'Electricité.</p>

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
Renforcement des capacités des structures de formation et de recherche	Mise en place d'un cadre de concertation entre l'Etat, les sociétés du secteur et les centres de formation Définition d'une politique de renforcement de capacités et de formation avec les centres.	Non réalisée	
sous total			
Développement des capacités institutionnelles du sous-secteur de la biomasse-énergie			
Mettre en place la Commission Nationale des Combustibles Domestiques (CNCD)	Prise de l'Arrêté interministériel créant cette	réalisé	
	Commission		
	Installation de la Commission		
sous total			
Appui aux communes de la zone du Moyen-Ouémé pour la création de la CoForMO	Fonctionnement de la CoForMO	réalisé	
	Mise en place et fonctionnement de l'AFIC		
	Renforcement des capacités de la CoForMO et		
sous total			
Mise à la Direction générale de l'Energie d'un outil de suivi, de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques			
Conception et mise en place à la DGE d'un Système d'Information pour l'évaluation Permanente (SIEP) des combustibles domestiques	Conception et mise en place à la DGE du SIEP	Réalisée	Mise en place à la DGE du Système d'Information Géographique (SIG) et du Système d'Information pour l'Evaluation Permanente des Combustibles Domestiques (SIEP) Le SIEP (réalisé par le cabinet DFS) est disponible et fonctionnel
	Consolidation du SIEP		
sous total			

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
Mise en place au CENATEL d'un Système d'Information Ecologique et Forestier (SIEF)			
Conception et mise en place au CENATEL d'un Système d'Information Ecologique et Forestier (SIEF)	Conception et mise en place au CENATEL du SIEF	Réalisée	Le SIEF (réalisé par le cabinet DFS) est disponible et fonctionnel
	Consolidation du SIEF		
sous total			
Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement forestier sur 300.000 ha de la zone du Moyen-Ouémé			
Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement forestier sur 600.000 ha de la zone du Moyen-Ouémé	Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement forestier sur 300.000 ha de la zone du Moyen-Ouémé	Réalisée	Elaboration de cinq (05) plans d'aménagement forestier sur 300.000 ha dont la mise en œuvre démarrera à partir de 2013.
	Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement forestier sur 300.000 ha de la zone du Moyen-Ouémé	Non Réalisée	
sous total			
Amélioration de l'accès des ménages aux foyers améliorés			
Amélioration de l'accès des ménages aux foyers améliorés	Amélioration de l'accès de 20.000 nouveaux ménages aux foyers NANSU dans le cadre du Projet de Fourniture de Services d'Energie (PFSE) et de 10.000 nouveaux dans le cadre du nouveau projet de développement de l'Accès à l'Energie Moderne (DAEM)		La signature des contrats avec ORYX et SONACOP pour la promotion de l'accès à 4000 ménages au gaz butane par les ONG sélectionnées de Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi et Parakou. La livraison de ces équipements par les sociétés ORYX et SONACOP est attendue.
Amélioration de l'accès des ménages aux équipements de cuisson à gaz			

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
Amélioration de l'accès des ménages aux équipements à gaz	Amélioration de l'accès de 4.000 nouveaux ménages aux équipements de cuisson à gaz dans le cadre du Projet de Fourniture de Services d'Energie (PFSE) et de 16.000 nouveaux dans le cadre du nouveau projet de développement de l'Accès à l'Energie Moderne (DAEM)	Réalisée	Les conventions avec les fabricants de foyers améliorés sont signées. La livraison des 20 000 foyers est attendue en vue des tests de performance et leurs étiquetages -par l'EPAC (ex CPU).
sous total			
Appui aux équipements locaux d'équipements de cuisson à gaz ou à l'éthanol			
Renforcement des capacités des artisans locaux à la maîtrise des technologies de fabrication des équipements de cuisson à gaz ou à éthanol	Renforcement des capacités des artisans locaux à la maîtrise des technologies de fabrication des équipements de cuisson à gaz ou à éthanol	Non réalisée	
sous total			
Développement de la production des bioénergies			
Définition d'un plan d'opérationnalisation de la stratégie de développement de la production des bioénergies	Adoption de la stratégie nationale de promotion des bioénergies		
Définition d'un plan d'opérationnalisation de la stratégie de développement de la production des bioénergies	Définition d'un plan d'opérationnalisation de la stratégie de développement de la production des bioénergies		
sous total			
Développement des filières de biocarburants/biocombustibles (bioéthanol et biodiesel)			
Définition et mise en œuvre de la stratégie de développement de	Adoption de la stratégie nationale de promotion des biocarburants	Non réalisée	La stratégie nationale de développement des filières biocarburant n'est pas encore adoptée.

Projets	Actions	Niveau d'exécution (Réalisé partiellement, En cours, Réalisée)	Preuve du niveau d'exécution
		biocarburants	
	Mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et de mesures incitatives pour favoriser l'investissement privé	Non réalisée	
	Promotion des capacités nationales d'utilisation, de stockage, de commercialisation et d'exportation des biocarburants	Non réalisé	
	Promotion et organisation au plan national de la production des matières premières agricoles dans un cadre de partenariat avec le secteur privé	Non réalisée	
	Promotion des industries de transformation	Non réalisée	
	sous total		

ANNEXE N°2 : TABLEAUX DE TEST DE LA PERTINENCE**TEST DE LA PERTINENCE DU PSDSEB (SOUS-SECTEUR ELECTRICITE)**

N°	OPTIONS STRATEGIQUES	DYSFONCTIONNEMENTS OU BESOINS PAR OPTION STRATEGIQUE
1	Accroissement des capacités de production, des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique	1- Une grande dépendance vis-à-vis des pays de la sous-région notamment la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria 2- Un taux de perte d'énergie relativement élevé sur le réseau électrique national, variant entre 15 et 20% ; 3- Une fréquence des crises énergétiques caractérisées par de nombreuses coupures avec des effets néfastes sur l'économie nationale ; 4- Un faible taux de couverture nationale ;
2	Promotion de l'électrification rurale et de la maîtrise d'énergie	1- Un taux de perte d'énergie relativement élevé sur le réseau électrique national, variant entre 15 et 20% ; 2- Un faible taux de couverture nationale ;
3	Mise en place d'une politique de tarification et de financement du secteur	1- Une faible performance technique et financière des entreprises du secteur (CEB, SBEE) ; 2- Une politique de tarification qui ne permet pas aux entreprises du secteur de couvrir les charges ;
4	Développement des capacités institutionnelles et réglementaires et renforcement des capacités des ressources humaines	1- Faibles capacités de planification ; de suivi, de contrôle et d'évaluation des activités du secteur au niveau de l'Administration. 2- Insuffisance à la Direction Générale de l'Energie (DGE) de ressources humaines de profils techniques pour assurer une bonne gestion du secteur 3- existence de conflits d'attribution entre certaines structures (ANADER et ABERME par exemple)

TEST DE LA PERTINENCE DU PSDSEB (SOUS-SECTEUR BIOMASSE-ENERGIE)

N°	OPTIONS STRATEGIQUES	DYSFONCTIONNEMENTS OU BESOINS PAR OPTION STRATEGIQUE
1	Renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques et de maîtrise de la biomasse-énergie	<ul style="list-style-type: none"> 1- Faibles capacités de planification ; de suivi, de contrôle et d'évaluation des activités du secteur au niveau de l'Administration. 2- une surexploitation des ressources forestières résultant en partie des prélèvements de bois-énergie avec pour conséquence une baisse de l'offre soutenable des forêts qui présente un déficit de plus en plus grand par rapport à la demande de bois-énergie en constante progression. 3- une faible valorisation des ressources biomasse résiduelles dans des filières modernes de production d'énergies.
2	Promotion de l'efficacité des consommations de bois énergie et l'accès des populations a des sources d'énergies alternatives afin de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestière	<ul style="list-style-type: none"> 1- une surexploitation des ressources forestières résultant en partie des prélèvements de bois-énergie avec pour conséquence une baisse de l'offre soutenable des forêts qui présente un déficit de plus en plus grand par rapport à la demande de bois-énergie en constante progression.
3	Promotion des applications modernes de la biomasse-énergie	<ul style="list-style-type: none"> 1- une faible valorisation des ressources biomasse résiduelles dans des filières modernes de production d'énergies.

TEST DE LA PERTINENCE DU PSDSEB (SOUS-SECTEUR PRODUITS PETROLIERS)

N°	OPTIONS STRATEGIQUES	DYSFONCTIONNEMENTS OU BESOINS PAR OPTION STRATEGIQUE
1	Renforcement du cadre législatif et règlementaire du sous-secteur	<p>1- l'existence d'un marché parallèle de produits pétroliers avec des acteurs opérant dans l'informel, ce qui constitue la raison fondamentale de la faible couverture de la demande de produits pétroliers par les réseaux des sociétés opérant officiellement dans le sous-secteur ;</p>
2	Redynamisation des activités d'approvisionnement et de distribution des produits pétroliers	<p>1- une dépendance totale du pays vis-à-vis de l'extérieur pour les approvisionnements en produits pétroliers du fait de l'inexistence d'une raffinerie de pétrole au Benin ;</p> <p>2- le faible développement des réseaux de distribution des produits pétroliers des sociétés agréées du secteur qui ne couvrent pas de façon satisfaisante le territoire national, en raison de la concurrence déloyale du secteur informel des produits pétroliers ;</p> <p>3- un problème de disponibilité de certains produits, notamment l'essence et le gasoil particulièrement dans certaines zones éloignées des centres urbains.</p>

TEST DE LA PERTINENCE DU PSDSEB (SOUS-SECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES)

N°	OPTIONS STRATEGIQUES	DYSFONCTIONNEMENTS OU BESOINS PAR OPTION STRATEGIQUE
1		<ul style="list-style-type: none"> - cout de revient de l'énergie relativement élevé pour certaines filières (solaire) nécessitant la mise en place de mécanismes de financement adaptés et un cadre institutionnel favorable au développement de leur utilisation ; - absence d'évaluation précise du potentiel existant localement pour ce qui concerne l'énergie éolienne et la biomasse.
2		
3		

TABLEAU : TEST DE LA PERTINENCE DU PSDH

N°	OPTIONS STRATEGIQUES	DYSFONCTIONNEMENTS OU BESOINS PAR OPTION STRATEGIQUE
1	Renforcement des capacités institutionnelle et technique du sous-secteur des hydrocarbures	l'insuffisance des moyens mis à la disposition du sous-secteur ; l'existence de dysfonctionnement dans le cadre institutionnel et l'inexistence d'une société nationale de pétrole ; un personnel insuffisant, vieillissant et mal déployé ; les moyens de stockage insuffisants et vétustes.
2	Renforcement du cadre législatif et réglementaire du sous-secteur des hydrocarbures	la caducité des textes réglementaires (divers décrets et arrêtés) et l'absence de certains textes et lois appropriés (décret d'application du code, convention collective de travail, loi spécifique de travail dans l'industrie du pétrole) ; l'inexistence d'une caisse de péréquation ; l'omniprésence d'un secteur informel dynamique.
3	Découverte et mise en valeur des potentialités en hydrocarbures bassins sédimentaires béninois	la nature offshore très profond de la majeure partie du Bassins sédimentaires Côtier (BSC) ; l'absence totale d'informations pétrolières sur les bassins sédimentaires non côtiers.
4	Redynamisation des activités aval du sous-secteur des hydrocarbures	l'inexistence de raffineries ; la mauvaise organisation du système d'informations pétrolières ; un faible taux de couverture du territoire national en stations-service.

**ANNEXE N°3 COHERENCE ENTRE STRATEGIE DU SECTEUR ENERGIE ET AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION
A CARACTERE NATIONAL**

STRATEGIES OU DOCUMENTS DE PLANIFICATION	OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	PROJETS OU PRINCIPALES ACTIONS
OSD	Relancer et consolider la croissance économique 1) Orientation 3 : Renforcement des bases matérielles de l'économie	Axe stratégique7 : Renforcement des capacités énergétiques.	<ul style="list-style-type: none"> - la construction des barrages hydroélectriques de Dyodyonga et d'Adjralala ; - la promotion des sources d'énergies renouvelables (énergie solaire et la biomasse) ;- - l'exploration et la prospection pétrolières au large des côtes maritimes béninoises ; - l'élargissement des sources d'approvisionnement en produits pétroliers ; - la construction de nouveaux dépôts de stockage ; - la promotion des stations-services.
SCRP		A) Secteur Energétique Objectif global : Doter le Bénin des moyens permettant de disposer des services énergétiques de qualité et en qualité suffisante dans des conditions optimales de coût et de sécurité des approvisionnements Sous-secteur électricité 1) Accroître les capacités de	Sous-secteur électricité <ul style="list-style-type: none"> - La réduction de la dépendance du Bénin vis-à-vis des pays de la sous-région tels que : la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria ; - La réduction du taux de perte de l'énergie sur le réseau électrique national ; - L'amélioration des performances techniques et financières des entreprises du secteur (CEB et SBEE) ; - Une politique de tarification qui permet aux entreprises du secteur de couvrir les charges relatives à la fourniture de l'énergie électrique.

		<p>production ainsi que les moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ;</p> <p>2) Promouvoir l'électrification rurale et la maîtrise de l'énergie ;</p> <p>3) Mettre en place une politique de tarification et de financement du secteur de l'énergie électrique.</p> <p>Sous-secteur pétrolier</p> <p>1) Renforcer le cadre législatif et réglementaire et dynamiser les activités d'approvisionnement et de distribution des produits pétroliers</p> <p>Sous-secteur bio mass-énergie</p> <p>1) Renforcer les capacités nationales de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques et de maîtrise de la biomasse énergie</p> <p>2) Promouvoir l'accès</p>	<p>Sous-secteur pétrolier</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers ; - L'extension et la modernisation des infrastructures de distribution des produits pétroliers et du gaz ; - La promotion de mini-stations de distribution comme substituts au circuit informel ; - La diversification des sources d'approvisionnement en produits pétroliers ; - La construction de nouveaux dépôts de stockage et de station-service <p>Sous-secteur bio mass énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des capacités institutionnelles du sous-secteur ; - La conception et la mise en place du système d'Information Ecologique et Forestier ; - L'amélioration de l'accès des ménages aux équipements de cuisson à gaz et aux foyers améliorés ; - L'appui aux producteurs locaux d'équipements de cuisson à gaz et à l'éthanol ; - Le développement de la production des bio-énergie incluant les biocarburants.
--	--	--	--

		des ménages aux équipements de cuisson et aux applications modernes de la bio masse énergie.	
OMD	-	OMD n°7 : Assurer un environnement durable.	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'électrification rurale ; - Développement du réseau de distribution de l'électricité en zone urbaine ; - Promotion de l'accès des ménages aux équipements à cuisson à gaz ; - Promotion de l'accès des ménages aux foyers améliorés.
PLAN STRATEGIQUE SECTEUR ENERGIE	Doter le Bénin des moyens permettant de disposer des services énergétiques de qualité suffisante dans des conditions optimales de coût et de sécurité des approvisionnements.	<p>Sous-secteur de l'électricité</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accroître les capacités de production, les moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ; -Promouvoir l'électrification rurale et la maîtrise de l'énergie ; <p>Mettre en place une politique adéquate de tarification et de financement du secteur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Développer les capacités institutionnelles et réglementaires et renforcer les capacités en ressources humaines. <p>Sous-secteur des produits</p>	<p>Sous-secteur de l'électricité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement hydroélectrique d'Adjaralla ; - Aménagement hydroélectrique de Kétou ; - Aménagement de 15 mini/microcentrales hydroélectriques - Réalisation de centrales éoliennes ; - Construction de la ligne 161 KV Onigbolo-Parakou en double terre ; - Electrification des localités rurales ; - Electrification des localités urbaines ; - Implantation des IPP pour une puissance de (2X25) MW ; - Implantation des IPP pour une puissance de (2X50+50) MW ; - Mise en place du Fonds d'Electrification Rurale ; - ... <p>Sous-secteur de la biomasse-énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux cinq communes de la zone du moyen –ouémé (Dassa-zoumé, Glazoué, Savè ; Ouessè et Tchaourou) pour la création de la Communauté Forestière du Moyen-Ouémé (CoForMO) ;

	<p>pétroliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rendre attrayant le cadre législatif et réglementaire du sous-secteur ; - Redynamiser les activités d’approvisionnement et de distribution des produits pétroliers. <p>Sous-secteur de la biomasse-énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités nationales de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques et de maîtrise de la biomasse-énergie ; - Promouvoir l’efficacité des consommations de bois-énergie et l’accès des populations à des sources d’énergies alternatives afin de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières ; - Développer la production et l’utilisation des biocarburants comme énergies endogènes de substitution aux produits pétroliers importés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et mise en place d’un Système d’Information pour l’Evaluation Permanente (SIEP) des combustibles domestiques. - Conception et mise en place d’un Système d’Information Ecologique et Forestier(SIEF) ; - Amélioration de l’accès des ménages aux foyers améliorés ; - Amélioration de l’accès des ménages aux équipements de cuisson à gaz; - Définition et mise en œuvre de la stratégie de développement de biocarburants ; - ... <p>Secteur pétrolier</p> <p>-Les activités de ce sous-secteur sont régies par le décret n°95/139 du03 mai 1995 Ce décret ouvre les activités d’importation et de commercialisation des produits pétroliers par les entreprises privées sont régies par ce décret.</p>
--	--	--

COHERENCE DU PSDH ET AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION A CARACTERE NATIONAL

STRATEGIES OU DOCUMENTS DE PLANIFICATION	OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	PROJETS OU PRINCIPALES ACTIONS
OSD	<p>Relancer et consolider la croissance économique</p> <p>2) Orientation</p> <p>3 : Renforcement des bases matérielles de l'économie</p>	<p>Axe stratégique7 : Renforcement des capacités énergétiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'exploration et la prospection pétrolières au large des côtes maritimes béninoises ; - l'élargissement des sources d'approvisionnement en produits pétroliers ; - la construction de nouveaux dépôts de stockage ; - la promotion des stations-services.
SCRIP		<p>B) Secteur Energétique</p> <p>Objectif global :</p> <p>Doter le Bénin des moyens permettant de disposer des services énergétiques de qualité et en quantité suffisante dans des conditions optimales de coût et de sécurité des approvisionnements</p> <p>Sous-secteur des hydrocarbures</p> <p>2) Renforcer le cadre législatif et réglementaire et dynamiser les activités d'approvisionnement et de</p>	<p>Sous-secteur des hydrocarbures</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers ; - La diversification des sources d'approvisionnement en produits pétroliers ; - La construction de nouveaux dépôts de stockage et

		distribution des produits pétroliers	de station-service
OMD	-	OMD n°7 : Assurer un environnement durable.	
PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES	Impulser l'émergence d'une industrie dynamique et diversifiée des hydrocarbures au Bénin pour satisfaire les besoins intérieurs et l'exportation a un coût compétitif	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif spécifique 1 : Rendre performante la gestion du sous-secteur - Objectif spécifique 2 : Rendre performant le cadre législatif et réglementaire - <i>Objectif spécifique 3 : Mettre en valeur les potentialités en hydrocarbures des bassins sédimentaires du Bénin</i> - Objectif spécifique 4 : Redynamiser les activités aval du sous-secteur des hydrocarbures 	<p>OS1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des ressources humaines - Réorganisation du cadre institutionnel - Appui institutionnel <p>OS2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision de certains textes existants - Elaboration de textes complémentaires ; <p>OS3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise sous contrat des blocs pétroliers encore non attribués - Evaluation géo-pétrolière du BSC - Poursuite des explorations pétrolières en cours - Découpage des BSNC en blocs pétroliers pour leur mise sous contrat - Construction de raffineries <p>OS4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de bacs de stockage - Récupération et réhabilitation des bacs de stockage de SONACOP et de Sèmè par l'Etat - Densification du réseau de distribution des produits pétroliers et du gaz

ANNEXE N° 4 : TABLEAU ANALYSE EFFICACITE

		2009		2010		2011		2012		2013		MONTANT TOTAL ENGAGE
		TRP (%)	Engagé	TRP (%)	Engagé	TRP (%)	Engagé	TRP (%)	Engagé	TRP (%)	Engagé	
OS1	Rendre le cadre institutionnel et réglementaire performant et l'adapter à la politique sectorielle				778495		816732		1455034		953728	4775141
R1.1	Les capacités des ressources humaines de la DGE, de l'ABERME, du Ce-Gaz et de la SBEE sont en adéquation avec le volume de travail		31630		17529		23357		30527		0	103043
A	Bilan de compétences	30	0									0
A	Payer les salaires et primes au personnel contractuel ABERME	80	31630									31630
A	Renforcer les capacités du personnel de l'ABERME			64,79	17529	25	8357	100	30527			56413
A	Motivation pécuniaire au personnel de l'ABERME					100	15000					15000
R1.2	Le personnel de la DGE et de l'ABERME sont dans un cadre adéquat	52,1	110000	25	90000	10	21844	100	120000	100	30000	371844
	Construire le siège de l'ABERME	52,1	110 000	25	90000	10	21844	100	120000	100	30000	371844
R1.3	Les Budgets de fonctionnement et d'équipement de la DGE, l'ABERME, l'ANER/ANADER et de la Ce-Gaz et de l'AGAO sont adéquats		450793		612629		601450		657286		567056	2889214
	Assurer le fonctionnement de la DGE	92,4	159040	96,06	228875	81,7	75012	75,9	83195	79,48	98775	644897
	Assurer le fonctionnement de l'ABERME	100	20995	53,77	96770	51,8	190660			84,34	293351	601776
	Assurer le fonctionnement de la Cellule Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest	50	1000	50	1000	50	400			49,81	1950	4350

	(AGAO)											
	Assurer le fonctionnement et renforcer les capacités de l'Autorité du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (AGAO)			0	0			73,6	2450			2450
	Fonctionnement l'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables					74,1	7467					7467
	Assurer le fonctionnement du PFSE (Unité de coordination)	86,5	269758	59,75	255774	100	169236	88,71	160103			854871
	Fonctionnement de l'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER)							99,96	39552	52,89	20976	60528
	Assurer le fonctionnement de l'Unité de Gestion de la Composante Fourniture de Services d'Energie (FSE)							57,86	57872	63,4	7701	65573
	Assurer le fonctionnement de l'Unité de Gestion de la Composante du Développement de l'Accès à l'Energie Moderne (DAEM)			0,44	0	69,2	158675	79,72	314114	49,39	144303	617092
	Remboursement des dettes antérieures relatives aux travaux de construction de la passerelle, d'extension de la DGE			100	30210							30210
R1.4	Un système de suivi sectoriel est fonctionnel et fournis des données fiables	27,3	1274	31,61	1000	20	200	132,29	6428	30,78	657	9559
	Développer le Système d'Information Energétique du Bénin (Elaboration du tableau de bord de l'énergie)	17,3	1274	31,61	1000							2274
	Développer le Système d'Information Energétique du Bénin (SIE-Bénin)					20	200	32,29	745	30,78	657	1602
	Renforcer les outils de planification énergétique existants	10	0					100	5683			5683
R1.5	Les systèmes de contrôle des normes sont efficaces et améliorent la sécurité et la protection de l'environnement		163567		0		0		143792		0	307359

	Effectuer le contrôle systématique de l'installation électrique avant-première mise sous tension	70	7842				96,14	41604			49446
	Organiser le suivi systématique de la facturation électrique et des consommations d'électricité des bâtiments du secteur public	50	842				40	400			1242
	Développer les outils de suivi et de gestion du sous-secteur de la biomasse-énergie	67,9	154883				90	101788			256671
R1.6	Les stratégies sous-sectorielles et les documents administratifs sont élaborés		0		57337		169881		403341	348613	979172
	Réalisation des études environnementales dans le cadre des projets PFSE et DAEM						28,22	171899			171899
	Réalisation de l'étude d'analyse économique pour la préparation du projet Adjarala						100	176186			176186
	Réalisation de l'audit environnemental et social de la SBEE				25	100000			100	73425	173425
	Renforcement du cadre juridique, réglementaire et appui à la promotion des filières de biocarburants				70	69881	61,53	55256	91,12	41620	166757
	Renforcer les capacités de réglementation à la DGE			10	0						0
	Mettre à jour le Plan Directeur du secteur de l'énergie au Bénin			10	0				25	0	0
	Elaborer le Plan d'Affaires à la SBEE			5	0			20	0	25	0
	Elaborer le Plan d'Affaires à la Communauté Electrique du Bénin (CEB)			5	0						0
	Réalisation de l'audit environnemental des champs pétrolifères de Sèmè						25	0	30	199232	199232

	Réaliser l'assistance technique pour la gestion financière de la SBEE			15	0					90	34336	34336
	Réaliser les Audits financiers de la Composante Fourniture de Services d'Energie (FSE)			100	5592							5592
	Réaliser l'audit environnemental de la SBEE			25	0							0
	Créer un cadre environnemental et social pour le secteur de l'énergie au Bénin			90	51745							51745
R1.7	Les systèmes de contrôle des normes sont efficaces et améliorent la sécurité et la protection de l'environnement	0										
	Promotion du contrôle systématique des installations électriques avant-première mise sous tension (CONTRELEC)											
	Effectuer le contrôle systématique des installations électriques avant-première mise sous tension			54,94	10765	25	200			84,9	62974	73939
	Organiser le suivi systématique de la facturation électrique et des consommations d'électricité des bâtiments du secteur public			50	1000					38,32	200	1200
	Développer les outils de suivi et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques (achever la conception et la mise en place à la DGE du SIEP)			50	0	90	69554			100	34679	104233
	Développer les outils de suivi et de gestion des ressources forestières (achever la conception et la mise en place au CENATEL du SIEF)			100	54565	100	14971	25	6900			76436

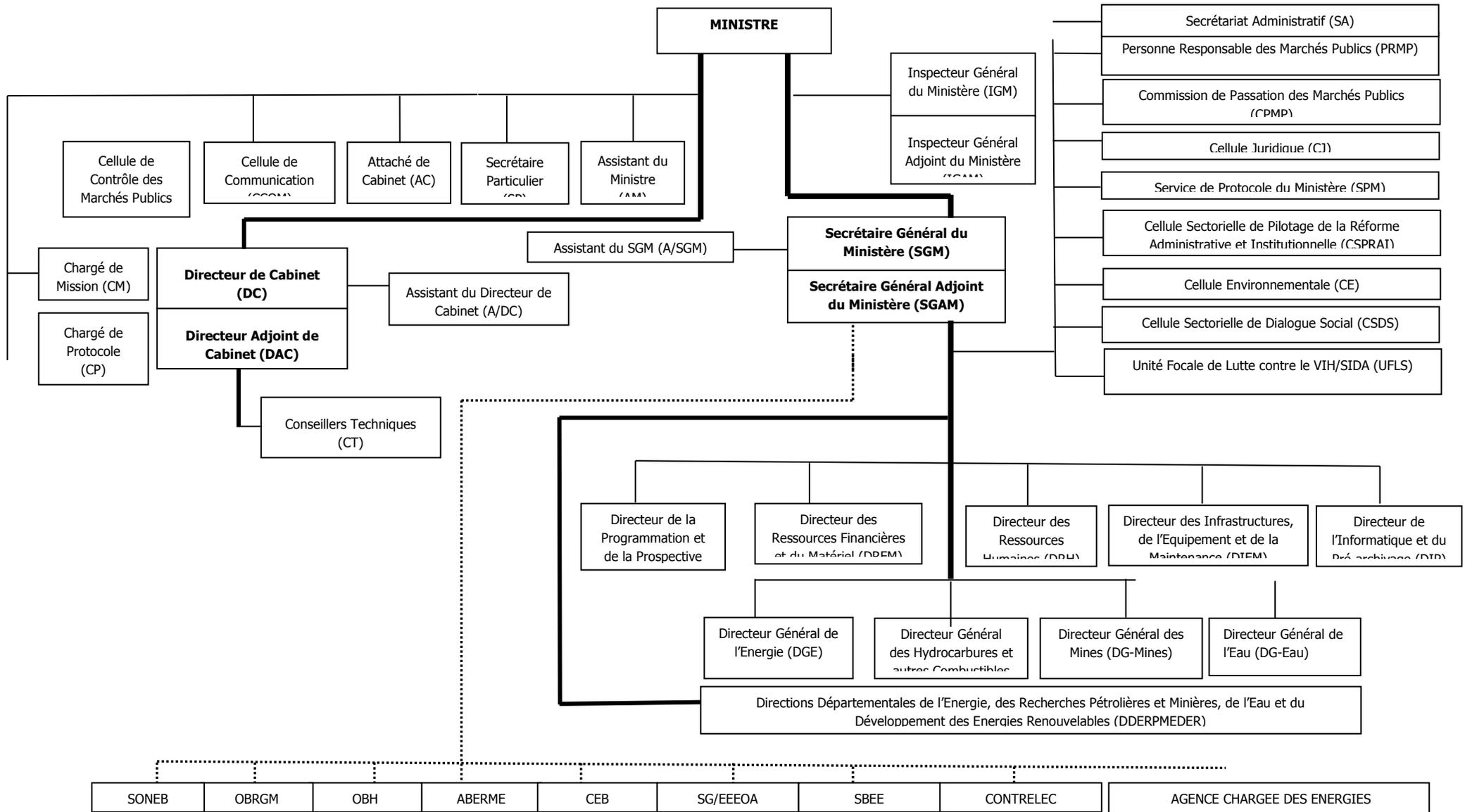
	Faire fonctionner la Commission Nationale des Combustibles Domestiques (CNCD)			0	0			20	822			822
R1.8	L'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité est opérationnelle	21,4	13888	0	0	0	0	85,17	93660	100	7402	114950
	Mise en place l'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité	21,4	13888					85,17	93660	100	7402	114950
OS2	Garantir la disponibilité en énergie en tenant compte de la protection de l'environnement		0		534398		750846		294812		8127	1588183
R2.1	Les énergies nouvelles et renouvelables sont promues pour la sauvegarde de l'environnement	0		30,67	244193							244193
	Faire la maîtrise d'œuvre (étude de faisabilité et d'Avant-Projet Détaillé) pour l'électrification des localités rurales											
	Développer l'électrification rurale par systèmes solaires photovoltaïques							99,76	403988	100	125592	529580
	Electrifier les localités rurales du Bénin par micro-mini centrale hydroélectrique			0	0	0	0	85	0			0
	Réaliser les projets pilotes de production d'électricité à partir des énergies recouvrables			34,29	10791					56,6	41146	51937
R2.2	Les capacités nationales de production d'énergie électrique sont accrues et suffisantes		0		290205		750846		294812		8127	1343990
	Réalisation de la modernisation des systèmes de régulation de vitesse et de tension de la centrale Nangbéto			100	285345	100	285345					570690
	Réaliser l'analyse économique et un Panel d'expert sur l'énergie dans le cadre de la préparation de la centrale hydro-électrique d'Adjarala			5	0							0

A2.1.8	Réaliser l'analyse économique et un Panel d'expert sur l'énergie dans le cadre de la préparation de la centrale hydro-électrique d'Adjarala											0
OS3	Favoriser l'accès des populations urbaines, périurbaines et rurales à l'énergie moderne		16128607		5152409,41		6957454,5		3889004,02		10636721,77	42963173
R3.1	Les réseaux de transport d'électricité pour améliorer la fiabilité et la qualité de service aux consommateurs sont développés		2506286		113212		407448		3888831		6552052	13467829
A	Réaliser les travaux dans le cadre du Deuxième projet d'électrification rurale - Phase II	67,1	2 101 321			75	407448					2508769
	Installation de la Turbine à Gaz (8X10MW)	63	4 000 000	37,6	524968	37,6	524968			58,84	1788488	6838424
	Réaliser l'interconnexion 161 kV entre Onigbolo et Parakou			14,19	113212	20	0	49,21	2288831	90	3393056	5795099
A2.2.2	Réaliser l'interconnexion 161 kV entre Sakété et Porto-Novo			13,84	0	20	0	50	1600000	90	1946542	3546542
A3.1.1	Construction de la ligne HTA Kandi - Banikoara									0	0	0
A3.1.2	Mettre en œuvre la Phase II du Deuxième Projet d'Electrification Rurale	14,6	404965							99,68	1212454	1617419
R3;3	La totalité des localités urbaines et 60% des localités rurales sont électrifiées d'ici 2015	54,7	13622268	125,08	5039000	59,2	6549854	0	0	150,69	4084356	29295478
	Electrifier en moyenne 200 localités rurales par an jusqu'en 2015	54,7	13 622 268									13622268
A3.	Projet d'électrification des Chefs-Lieux de dix (10) Communes des Départements Borgou - Alibori-Zou-Collines et Atacora									98,37	2088606	2088606

	Mettre en œuvre le Programme d'électrification rurale par raccordement au réseau SBEE			17,24	2621000	36,3	2995000					5616000
	Electrifier les localités de Lèma-Moumoudji			67,49	264000							264000
A3.3.1	Electrifier les localités rurales du Bénin par raccordement aux réseaux conventionnels			40,35	2154000	22,9	3554854			52,32	1995750	7704604
A3.3.3	Promouvoir l'efficacité de la biomasse et de la substitution des combustibles											0
R3.4	Les conditions favorables à la substitution énergétique dans le cadre d'une meilleure efficacité énergétique sont promues	28	15652	60	5249	64,2	63543	73,02	135443	213,7 7	196992	416879
	Promouvoir l'accès des ménages de Cotonou, Porto-Novo, Calavi et Parakou aux équipements de cuisson à gaz			30	3249	27,3	25543	26,84	53552	66,03	154263	236607
	Renforcer les actions de maîtrise d'énergie			0	2000	22,7	38000	16,18	40000	90	6000	86000
A3.4.1	Promouvoir l'accès des ménages de Cotonou, Porto-Novo, Calavi et Parakou aux foyers améliorés NANSU	28	15 652	30	0	14,2	0	30	41891	57,74	36729	94272
R3.5	Les économies d'énergie sont promues	25	0	137,41	57816	88,3	79885	100	147624	100	2874	288199
A3.4.2	Réaliser des travaux de mise en œuvre des mesures d'économies d'énergie dans les bâtiments administratifs			33,3	40000	88,3	79885	100	147624	100	2874	270383
A3.4.4	Suivre systématiquement les consommations d'électricité des bâtiments du secteur public (et élaborer des budgets énergies par ministère)	25	0	10,67	0							0

	Former et sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments administratifs			93,44	17816							17816
MONTANT TOTAL ENGAGE			54730475		19879538		26471342		17894048		37247913	156223316

ANNEXE N°5 : Organigramme du Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER)



ANNEXE N°6 : POINT DES RESSOURCES TRANSFEREES AUX COMMUNES de 2008 à 2011**DOTATIONS NON AFFECTEES NOBJET REPARTITION PAR LA COMMISSION NATIONALE DES FINANCES LOCALES**

ANNEES	FONCTIONNEMENT (FCFA)	INVESTISSEMENT (FCFA)	TOTAL (FCFA)	OBSERVATIONS
2008	2534737000	5436000000	7970737000	-
2009	2534737000	7436000000	9970737000	-
2010	2534737000	5065200000	7599937000	N'ont pu être mis en place 3 ^{ème} tranche 30% investissement
2011	2534737000	9406800000	11941537000	Mis en place 100 investissements 2011 + 3èmes tranche 30% invest. 2010
TOTAL	10138948000	27344000000	37482948000	

Source : Rapport ANCB, 2010

ANNEXE N°7 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

N°	TITRE	AUTEURS	ANNEE	NATURE
1	PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENERGIE	DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE (DGE)	2009	RAPPORT
2	DOCUMENT DE POLITIQUE ET DE STRATEGIE DU SECTEUR DE L'ENERGIE ELECTRIQUE AU BENIN	GROUPE DE REFLEXION SUR LA VISION DU SECTEUR DE L'ENERGIE ELECTRIQUE (GRVSEE)	2008	DOCUMENT DE POLITIQUE
3	TABLEAU DE BORD DE L'ENERGIE AU BENIN (TBE)	DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE (DGE)	2006	RAPPORT
4	TEXTE STRATEGIE HYDROCARBURES VERSION DEFINITIVE MODIFIEE (REPARE)	COMMISSION AD HOC CHARGEE DE L'ELABORATION D'UN PLAN STRATEGIQUE POUR LA RELANCE DU SECTEUR MINIER EN REPUBLIQUE DU BENIN	2008	DOCUMENT DE STRATEGIE
5	ACCORD-INTERNATIONAL-CODE-BENINO-TOGOLAIS-ELECTRICITE	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	2003	ACCORD
6	CODE DE L'ELECTRICITE EN REPUBLIQUE DU BENIN	GOUVERNEMENT DU BENIN	2007	LOI
7	RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET DE FOURNITURE DE SERVICES D'ENERGIE (PFSE)	PROJET DE FOURNITURE DES SERVICES D'ENERGIE (PFSE)	2013	RAPPORT
8	MISE EN PLACE D'UN CADRE LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE INCITATIF AUX INVESTISSEMENTS DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'ELECTRICITE	COMITE DE REFLEXION	2008	RAPPORT FINAL
9	RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION DU DAEM	PROJET DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'ENERGIE MODERNE (DAEM)	1ER SEMESTRE 2014	RAPPORT
10	STRATEGIE POUR LA PROMOTION DES FILIERES DE BIOCARBURANTS AU BENIN	MINISTRE DE L'ENERGIE, DES RECHERCHES PETROLIERES ET MINIERES, DE L'EAU ET DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES		DOCUMENT DE STRATEGIE
11	BUDGET PROGRAMME GESTION 2009-2011	MINISTERE DES MINES,	2009	BUDGET PROGRAMME

		DE L'ENERGIE ET DE L'EAU		
12	BUDGET PROGRAMME PAR OBJECTIF (BPO) 2012-2014	MINISTERE DE L'ENERGIE, DES RECHERCHES PETROLIERES ET MINIERES, DE L'EAU ET DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	2011	BUDGET PROGRAMME
13	RAPPORT DE PERFORMANCE 2009	MEE	2010	RAPPORT
14	RAPPORT DE PERFORMANCE DU BUDGET PROGRAMME PAR OBJECTIF 2010 DU MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	MEE	JUIN 2011	RAPPORT
15	POLITIQUE ET STRATEGIE ENERGETIQUE DU BENIN	MEE	2003	DOCUMENT DE POLITIQUE
16	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE RESOLUTION DURABLE DE LA CRISE DE L'ENERGIE DANS LES ETATS DE L'UEMOA	UEMOA	2008	RAPPORT
17	STRATEGIE PETROLE DOCUMENT PRINPAL NLE VERSION-1	GOUVERNEMENT DU BENIN	2013	DOCUMENT DE STRATEGIE
18	RAPPORT FINAL D'EVALUATION DE LA POLITIQUE D'ELECTRIFICATION RURALE DU BENIN	BUREAU D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES (BEPP)	2012	RAPPORT
19	PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'ELECTRIFICATION DES LOCALITES RURALES	AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)	2006	RAPPORT
20	POLITIQUE D'ELECTRIFICATION RURALE DU BENIN	AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)	2006	DOCUMENT DE POLITIQUE

ANNEXE N°8 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure
1.	M. HOUSSOUKPE Clément	Chef de la Cellule de Suivi Evaluation	Ministère de l'Energie, des Recherches Pétroliers et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER)
2.	M. DAGBA G.F.Fructueux	Directeur général des hydrocarbures	
3.	ATCHADE Jean-Jacques	Directeur général de Société Béninoise des Hydrocarbures	
4.	M. AGBO Justin	Coordonnateur du Développement de l'Accès à l'Energie Moderne	
5.	SALIFOU Djibril	Directeur de la Communauté Electrique du Bénin	
6.	M. GBAGUIDI Alexis	Directeur GAZODUC Afrique	
7.	M. MAMAN	Directeur Général de l'Energie	
8.	M. GOMEZ	Directeur général SONACOP	
9.	M.GBENAGNON Toussaint	Directeur de l'Electrification Rurale	
10.	M. Charles KOUMAPLE	DG/Agence Béninoise De l'Electrification Rurale Et Maîtrise De l'Energie	
11.	M. ALLOGNON	Directeur Général du Suivi des Projets et Programmes	Ministère du Développement de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)
12.	M.DJOTO S. Antoine	Coordonnateur de l'Observatoire du Changement Social	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
13.	M.GBADAGO Brige Rophi	Directeur financier	
14.	M. GOUNOU Tamou Boko	Responsable Volet Suivi-évaluation/ Programme de promotion de la mécanisation agricole	Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin
15.	BELLO Camarou	Chef Service Etudes Stratégiques	
16.	M. ALLAGBE Claude	Directeur général du Commerce	Ministère du Commerce
17.	Jean Baptiste BOUBILLIER	Union Européenne	Partenaires Techniques et Financiers
18.	M.HOUDENOU Constant	Chargé Programme Environnement/Programme des Nations Unies pour le Développement	
	M. HOUINATO Mathieu	Conseiller changement climatique/Programme des Nations Unies pour le Développement	

19.	M.M'po Prudence	Chargé de mission à la préfecture	Préfecture de Natitingou
20.	M.DOSSOUMON Martin	Chef d'Entreprise	Ntitingou (Personne ressource)
21.	M.HOUNPKEVI Daniel	Directeur des Services Techniques	Mairie de Porto-Novo
22.	M.ADIGOUN Adessokpé	Chef Service Planification et Développement Local	Mairie de Sakété
23.	M.OUSSOU LIO Apollinaire	Secrétaire Général	Mairie d'Avrankou
24.	M.SODOMEY Hermann	Secrétaire Général	Mairie de Houéyogbé
25.	M. AGONKAN Gildas	Chef service Planification et Développement Local	Mairie d'Abomey
26.	M. BEHANZIN Innocent	Consultant	Mairie d'Abomey (Personne ressources)
27.	M. EZIN Blanchard	Chef service Affaires Domaniales	Mairie de Bohicon
28.	M.AHUANGAN Frédéric	Secrétaire général	Mairie de Covè
29.	M.AGOGNON Victor	Chef Service Développement Local et Planification	Mairie de Boucoumbé
30.	M.OSSANGNIBI Ambaniou	Président	CFRMT-ONG; Sakété Aroromi
31.	M. AROBAI-ADIMOU Hurbert	Chargé de programme	CFRMT-ONG; Sakété Aroromi
32.	M.POGNON Louise	Chargée de projet	ONG "GBEKPO" Bureautique et divers ; Quartier Dédokpo
33.	M.DENON Cosmes	Responsable au suivi des activités	ONG "Vision Optimale ; Quartier Missessin;
34.	M.MOUSTAPHA Salami	Responsable à la communication	ONG "Union pour la Promotion Sociale (UPS)" ; c/858 Ayélawadjè
35.	M.DAH GBEFFA Yémalo	Assistante à la programmation	Clinic St Enfant Jesus (soins Médicaux) ; C/188 quartier Fifatin
36.	M.MEDESSOU René	Président	ONG "LAURIER Optique ; C/357 SENADE
37.	M.GANGNITO Rodrigue	Directeur des opérations	RIFONGA ; C/478 Jéricho,
38.	M.DOMIGOS Lucien	Vice-président	Patriote Africain ; C/657 Mais. DOMIGOS Lucien
39.	M.KOUDJO Paula	Représentante au Bénin	HANDICAP INTERNATIONAL ; C/826 AĪDJEDO Maison Désiré DEGLA
40.	M.EGBOLE Jeanne	Secrétaire générale	Femme et vie ; C/827

			AÏDJEDO
41.		Responsable	ONG "Restaurant Cantine Application" ; Haie Vive, dans la von de PUGEMU
42.	M.Maman HOUESSOU	Président	MEROB ORPHELINAT ;
43.	M.AYIKIN Hermine	Présidente	ONG PAIX-VIE (Centre médico-Social) ; Sédegbé dans la rue Ameican photo vidéo
44.	M.TOVIGNON Annicet	Secrétaire général adjoint	GRAD-PEN ; Rue pharmacie Concorde Cocotomey
45.	M.TOGBE Odile	Présidente	ONG ASPIC (Cabinet Médical) ; SEDEGBE
46.	M.DEGBEFAN Ginette	Chargé des études	ONG CS FEMAR ; Fidrosse (Calvaire)
47.	M.YEHOUE Anselme	Chargé suivi-évaluation	SOCIAL WATCH ; Jéricho
48.	M.VIGNON Armand	Conseiller à la décentralisation	Maison de la Société Civile ; DAGBEDJI,
49.	M.ZINSOU Cyprien	Chef service/ suivi-évaluation	PSI/ABMS ; Sikècodji;
50.		Chargé des programmes	ONG S@DEV Bénin ; Carrefour CICA TOYOTA
51.	M.DEGAN Cécile	Secrétaire général	ONG OASH (Centre de Santé Communautaire) ; Zounga, dans la rue de VITAL-GON
52.	M.DINDIN Laurence	Chef service communication	ONG ASEA (Centre de Santé "La patience") ; Gbodjè
53.	Mme KOUESSI	Responsable à l'approvisionnement	ONG ARCHE DE NOE (Centre de Santé) ; Cocotomey
54.	Mme METONDINO	Présidente	ONG ASAD (Centre de Soins "HOSANA") ; Gbodjè
55.	AKAKPO Denis	Président Conseil d'Administration	ONG PAVEL ; C/147 von BOKO et Fils à Akpakpa
56.	M.HOUNTOVI Gabriel	Chargé des opérations	ONG SAHEL (collecte d'ordure à l'aide de tricycle) ; Akpakpa-Missessin

ANNEXE N° :9 : TERMES DE REFERENCE



DIRECTION GENERALE DE L'EVALUATION



**EVALUATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES
HYDROCARBURES AU BENIN**

Janvier 2014

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'énergie est un facteur essentiel du développement d'un pays. Les pays qui ont accès à de nombreuses sources d'énergie abondantes et bon marché ont généralement un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant sensiblement plus élevé que les pays qui n'y ont pas accès, des niveaux de revenus par habitant plus élevés, une espérance de vie plus longue, etc.

Sans l'énergie, il serait impossible d'augmenter la productivité d'un pays, d'impulser son développement, de réduire la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Au Bénin, comme dans la plupart des pays pauvres, la biomasse-énergie (bois de feu et charbon de bois) restent les options dominantes de consommation d'énergie suivis des produits pétroliers et dans une moindre mesure de l'électricité. La forte variabilité du coût des carburants fossiles compromet les capacités nationales à développer l'accès à l'énergie, alors que les combustibles utilisés aggravent les changements climatiques.

Le Bénin est un pays fortement dépendant de l'extérieur pour sa consommation énergétique en raison notamment des potentialités énergétiques non valorisées dont regorge le pays.

La situation de l'approvisionnement en énergie électrique se caractérise globalement par une production nationale considérablement faible (de l'ordre de moins de 2%) et par :

- une grande dépendance du pays vis-à-vis des pays voisins (Cote d'Ivoire, Ghana, Nigeria) pour l'approvisionnement en électricité ;
- un déficit de l'offre d'énergie électrique au niveau sous-régional, entraînant dans les différents pays des crises énergétiques répétées (1983, 1994, 1998, 2006) ;
- un taux de perte d'énergie relativement élevé sur le réseau électrique national ;
- des faibles performances techniques et financières des entreprises publiques du secteur ;

- une politique de tarification qui ne permet pas aux entreprises du secteur de couvrir les charges relatives à la fourniture de l'énergie électrique.

Dans le sous-secteur des hydrocarbures, il est noté :

- une dépendance totale du pays vis-à-vis de l'extérieur pour les approvisionnements en produits pétroliers du fait de l'inexistence d'une raffinerie de pétrole au Bénin ;
- l'existence d'un marché parallèle informel de produits pétroliers ;
- le faible développement des réseaux de distribution des produits pétroliers des sociétés agréées du secteur.

En ce qui concerne le secteur de la biomasse-énergie, l'état des lieux fait apparaître :

- une surexploitation des ressources forestières résultant en partie des prélèvements de bois énergie avec pour conséquence une baisse de l'offre soutenable des forêts ;
- une faible valorisation des ressources biomasse résiduelles dans des filières modernes de production d'énergies.

Par ailleurs, dans le sous-secteur des énergies renouvelables on note une faible utilisation des potentialités disponibles du fait notamment du coût de production relativement élevé pour certaines filières, de l'absence de financement adaptés et d'un cadre institutionnel favorable.

A ces constats, s'ajoutent de nombreuses faiblesses liées à l'organisation institutionnelle et à la gestion du secteur.

Au regard de cet état des lieux et tenant compte des atouts du Bénin, le Gouvernement a défini en 2009, une nouvelle stratégie de développement du secteur de l'énergie avec pour vision, de faire du Bénin une économie émergente par la mise à disposition des services énergétiques aux conditions optimales de coûts et de sécurité des approvisionnements.

Pour ce faire, le plan stratégique de développement du secteur de l'énergie au Bénin (PSDSEB) 2009-2015 a retenu quatre options stratégiques que sont :

- l'accroissement des capacités de production, des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- la promotion de l'électrification rurale, de la maîtrise d'énergie et des filières de la bioénergie ;
- la mise en place d'une politique de tarification et de financement du secteur ;
- le développement des capacités institutionnelles et réglementaires et le renforcement des capacités des ressources humaines ;
- une stratégie spécifique a également été élaborée pour répondre aux besoins spécifiques du secteur des hydrocarbures en ce qui concerne, la prospection, l'exploitation et la distribution des produits pétroliers et gazeux.

Les objectifs du programme d'actions de PSDSE étant définis sur la période 2009-2015, la présente mission est une évaluation *in itinere* conduite par le Ministère de l'Evaluation, des Politiques Publiques, de la Promotion de la Bonne Gouvernance et du Dialogue Social afin d'appréhender les résultats obtenus à mi parcours et s'assurer de la prise en compte des mesures correctives nécessaires à l'atteinte des objectifs des stratégies mise en œuvre dans le domaine de l'énergie et des hydrocarbures.

II. OBJET DE LA CONSULTATION ET TACHES A EXECUTER

1. Objectif général

L'évaluation de la stratégie de développement du secteur de l'énergie au Bénin doit permettre de réaliser le bilan de la mise en œuvre à mi-parcours du plan stratégique de développement du secteur de l'énergie et de la stratégie de développement du secteur des hydrocarbures au Bénin.

2. Objectifs spécifiques

Le Consultant/Cabinet aura à accomplir toutes les missions découlant de l'objet de la consultation et des missions spécifiques notamment :

- réaliser un bref état des lieux analytique de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du secteur de l'énergie depuis 1990 ;

- analyser la pertinence et la cohérence des objectifs et des choix du plan stratégique de développement du secteur de l'énergie en vigueur ;
- faire un bilan analytique des résultats atteints en lien avec les objectifs retenus dans le PSDSEB à fin 2012 ;
- mesurer les effets à mi parcours des actions prévues et mises en œuvre ;
- apprécier l'évolution du cadre institutionnel du secteur, l'implication des acteurs et le niveau de mise en œuvre des réformes du secteur ;
- analyser l'opérationnalité et l'efficacité du dispositif de suivi-évaluation du secteur ;
- identifier clairement les dysfonctionnements bloquant l'atteinte des objectifs et proposer les solutions correctives idoines.

III. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la mission du Consultant/Cabinet, les résultats ci-après devront être obtenus :

- un bilan analytique et synthétique de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur de l'énergie de 1990 à 2012 est réalisé ;
- une analyse de la pertinence et de la cohérence interne et externe du PSDSEB 2009-2015 avec les priorités nationales est faite ;
- les résultats de l'exécution à mi parcours du PSDSEB à fin 2012 sont connus ;
- le cadre institutionnel, réglementaire et légal ainsi que les réformes du secteur sont analysés ;
- les effets directs et induits de la stratégie à mi-parcours sont connus ;
- le dispositif de suivi-évaluation mis en place dans le secteur est évalué ;
- les dysfonctionnements notés sont répertoriés et des solutions correctives sont proposées pour l'amélioration des performances du PSDSEB 2009-2015.

IV. QUESTIONS EVALUATIVES

Outre la prise en charge des résultats attendus de la mission, le Consultant devra répondre aux questions évaluatives spécifiques suivantes :

- Pour la stratégie de développement de l'énergie au Bénin

Pertinence

- Le choix en matière de développement du secteur de l'énergie répondent-ils aux besoins de l'économie béninoise ?

Efficacité

- Quelle appréciation peut-on avoir de la mise en œuvre à mi-parcours du PSDEB 2009-2015 ?
- Quel est le bilan de la mise en œuvre des réformes et de l'évolution du cadre institutionnel du secteur de l'énergie ?

Efficiences

- Les moyens investis dans la mise en œuvre du PSDEB 2009-2015 2009-2015 sont-ils cohérents avec la programmation réalisée ?

Effet/Impact

- Quelles sont les effets directs ou induits à mi-parcours du PSDEB 2009-2015 sur le secteur de l'énergie et sur l'ensemble de l'économie ?
- Le dispositif de suivi et d'évaluation permet-il de rendre compte efficacement de ces résultats ?
- Pour la stratégie de développement des hydrocarbures au Bénin

Pertinence

- Le choix en matière de développement du secteur de l'énergie répondent-ils aux besoins de l'économie béninoise ?

Efficacité

- Quelle appréciation peut-on avoir de la mise en œuvre à mi-parcours du PSDHB ?
- Quel est le bilan de la mise en œuvre des réformes et de l'évolution du cadre institutionnel du secteur des hydrocarbures ?

Efficienc

- Les moyens investis dans la mise en œuvre du PSDHB 2009-2015 sont-ils cohérents avec la programmation réalisée ?

Effet/Impact

- Quelles sont les effets directs ou induits à mi-parcours du PSDHB 2009-2015 sur le secteur des hydrocarbures et sur l'ensemble de l'économie ?
- Le dispositif de suivi et d'évaluation permet-il de rendre compte efficacement de ces résultats ?

V. PRINCIPALES ACTIVITES ET TACHES

Les principales tâches à exécuter se résument ainsi qu'il suit :

- finaliser la note méthodologique, le calendrier de réalisation et soumettre un référentiel d'évaluation ;
- procéder à la revue documentaire ;
- élaborer les outils méthodologiques de l'évaluation ;
- mener le travail de collecte de données sur le terrain ;
- rédiger le draft du rapport et le présenter à l'instance d'évaluation ;
- partager les données d'investigation avec l'instance d'évaluation ;
- rédiger le rapport final incluant les observations de l'instance d'évaluation, en prenant soin de le séparer en deux rapports spécifiques relatifs chacun à un contrat.

VI. COMPOSITION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL

L'équipe d'évaluation recherchée doit avoir les capacités techniques de prise en charge de la mission qui lui sera confiée. Les Consultants qui réaliseront la présente étude devront présenter les profils suivants :

- un (1) Spécialiste en évaluation (BAC+5) ayant une bonne expérience et une parfaite connaissance des questions de planification des politiques et programmes. Il doit justifier d'au moins une dizaine d'années d'expérience

dans la réalisation d'études et d'évaluations. Des expériences spécifiques au domaine de l'énergie seraient un atout.

- un (1) **Ingénieur énergétique** (BAC+5) ayant une bonne connaissance des enjeux du développement de secteur dans les pays africains. Une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la conduite ou la participation à des missions similaires est requise. Une expérience pouvant justifier d'une bonne maîtrise du secteur de l'énergie au Bénin serait un atout.

Les travaux de l'équipe de Consultant/Cabinet seront coordonnés par le Spécialiste en évaluation. Il sera donc le Chef de Mission et à ce titre, sera le responsable de la bonne conduite de l'étude.

Les deux consultants doivent présenter une offre groupée comprenant les curricula vitae de tous les membres de l'équipe dûment signés par ces derniers. Chaque curriculum vitae devra préciser la formation, les emplois occupés et les expériences pertinentes dans le cadre de la présente mission du membre de l'équipe.

L'offre des Consultants devra en outre contenir une note détaillée de compréhension et d'approche méthodologique de la présente mission d'évaluation.

VII. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

L'instance d'évaluation est composée ainsi qu'il suit :

Président : Directeur de Cabinet / MEPPPPBG-DS

Premier rapporteur : Directeur Général de l'Evaluation

Deuxième rapporteur : Directeur de la Programmation et de la Prospective / MERPMEDER

Membres :

- Directeur de la Programmation et de la Prospective / MEPPPPBG-DS
- Direction Générale des Réformes Structurelles
- Direction Générale de l'Énergie
- Direction Générale des Hydrocarbures
- PTF (AFD, BAD, BOAD, Union Européenne)
- ONG

- Association des consommateurs
- Direction Générale des Politiques de Développement / MDAEP
- Direction Générale des Investissement et du Financement du Développement / MDAEP
- Direction Générale du Suivi des Projets et Programmes / MDAEP
- Direction Générale du Budget / MEFPD
- Contrôleur Financier / MEFPD

VIII. PRODUITS DE LA MISSION

Plusieurs produits sont attendus de la Mission :

- après le recrutement et la réunion de cadrage avec l'instance d'évaluation : un référentiel présentant le schéma de réalisation et la démarche méthodologie détaillée de la mission ;
- à la fin des travaux de terrain, un rapport provisoire de l'évaluation ;
- à la suite de la réunion de l'instance d'évaluation, un rapport définitif assorti d'un résumé exécutif de 7 pages au maximum.

IX. OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION

L'Administration facilitera aux soumissionnaires l'accès à la documentation existante, aux structures, aux personnes et aux informations dont ils auront besoin pour réaliser au mieux toutes les prestations contenues dans leur mandat.

La DGE est responsable de la gestion de l'instance d'évaluation qui sera mise en place pour conduire les travaux de la présente évaluation.

X. OBLIGATIONS DU CONSULTANT/CABINET

Le Consultant s'engage à respecter les dispositions de la Charte de l'évaluation de la Direction Générale de l'Evaluation (DGE), dont copie lui sera remise:

Les données collectées dans le cadre de la présente étude ne seront strictement utilisées par le Consultant/Cabinet que pour des besoins de la mission. Elles seront donc transmises à la DGE dans un format numérique qui sera convenu de commun accord.

Les rapports seront rédigés en langue française. Le Cabinet/Consultant déposera dix (10) exemplaires et une copie numérique de tous les produits de la mission à la DGE.

XI. CADRE D'EVALUATION

L'évaluation de la stratégie de développement du secteur de l'énergie au Bénin sera supervisée par une instance d'évaluation chargée de valider la démarche méthodologique, le calendrier de la mission et les différents livrables attendus de la mission. L'Instance d'évaluation est une instance plurielle composée des structures gouvernementale, des partenaires techniques et financiers et de la société civile concernée par la mise en œuvre du PSDSEB 2009-2015.

La réalisation des travaux d'évaluation devra se faire conformément aux normes et standards d'évaluation contenus dans la Charte de la DGE.

Le suivi technique des travaux relève de la responsabilité de la DGE qui assure l'encadrement technique et méthodologique pour la bonne exécution de l'évaluation.

XII. DUREE DE LA MISSION

L'étude se déroulera suivant la démarche méthodologique et le calendrier proposés par le consultant et acceptés par la DGE, deux (2) semaines après le démarrage des travaux. La durée de réalisation de l'étude sera de **trois (03) mois, soit 90 jours** à partir de la date de notification de service.

XIII. UTILISATION DES RESULTATS

Les résultats de l'évaluation seront présentés au Conseil des Ministres pour informations et recommandations. Les résultats sont à l'usage du MERPMEDER pour l'amélioration de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur de l'énergie et des hydrocarbures au Bénin. Les recommandations du rapport donneront lieu à l'élaboration d'une réponse de gestion du MERPMEDER sous la supervision de la DPP/MERPMEDER.

Un comité MEPPPPBG-DS / MEFPD / MERPMEDER sera mis en place pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

1. CHRONOGRAMME INDICATIF DE LA MISSION

ETAPES	RESPONSABLES	1 ^{Se}	2 ^{Se}	3 ^{Se}	4 ^{Se}	5 ^{Se}	6 ^{Se}	7 ^{Se}	8 ^{Se}	9 ^{Se}	10 ^{Se}	11 ^{Se}	12 ^{Se}
Réunion de cadrage avec le Comité de Pilotage	DGE												
Dépôt du référentiel de l'évaluation/ Examen par l'Instance d'évaluation	Consultant DGE												
Revue documentaire/Travaux de terrain	Consultant												
Dépôt du rapport provisoire	Consultant												
Réunion d'examen du rapport provisoire par l'instance d'évaluation	DGE												
Prise en compte des observations et dépôt du rapport définitif	Consultant												
Atelier d'adoption du rapport définitif	Consultant DGE												
Dépôt du rapport définitif	Consultant												

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	3
LISTE DES TABLEAUX	5
GLOSSAIRE DES THEMES TECHNIQUES	6
NOTE DE SYNTHESE EXECUTIVE	7
INTRODUCTION.....	11
I. APPROCHE METHODOLOGIQUE	13
1.1. POPULATION D'ENQUETE ET ECHANTILLONNAGE	13
1.2. COLLECTE DES DONNEES (REVUE DOCUMENTAIRE, ENQUETES SUR LE TERRAIN)	15
1.2.1 Revue documentaire	15
1.2.2. Les investigations de terrain.....	15
1.3. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES	15
1.4. REDACTION DU RAPPORT	23
1.5. VALIDATION ET FINALISATION DU RAPPORT PROVISoire	23
1.6. DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE	23
II. PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENERGIE AU BENIN (PSDSEB) ET DOCUMENT DE STRATEGIE DES HYDROCARBURES (PDSH).....	23
2.1. PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENERGIE.....	24
2.1.1. Electricité.....	24
2.1.2. Hydrocarbures	25
2.1.3. Biomasse-énergie	26
2.2. PRESENTATION DU DOCUMENT DE STRATEGIE DES HYDROCARBURES (PDSH).....	35
III. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION	40
3.1. BILAN DE LA GOUVERNANCE DES SECTEURS DE 1990 à 2013 : PSDSEB ET PDSH.....	40
3.1.1. Cadre institutionnel	40
3.1.1.1. Le Ministère de l'Énergie des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER)	41
a) La Direction Générale de l'Énergie (DGE).....	41
b) La Direction Générale des Hydrocarbures et autres Combustibles Fossiles (DGHCF)	42

c) La Société Béninoise des Hydrocarbures (SOBEH)	42
d) L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) ...	42
e) La Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE).....	43
f) La Communauté Electrique du Bénin (CEB).....	43
g) L'Agence Nationale du Développement des Energies Renouvelables (ANADER)	43
3.1.1.2. Ministère de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises (MICPME).....	43
3.1.2. Cadre législatif et réglementaire.....	44
3.1.2.1. Le Code Bénino-Togolais de l'Electricité (CBTE)	44
3.1.2.2. La loi portant Code de l'Electricité au Bénin	44
3.1.2.3. Coopération régionale et sous régionale.....	45
3.1.3. Planification stratégique et opérationnelle	46
3.1.3.1. Planification stratégique	46
3.1.3.2. Planification opérationnelle.....	48
3.1.4. Analyse du dispositif de suivi-évaluation du PSDSEB	48
3.2. ANALYSES DE LA PERFORMANCE A MI PARCOURS DES PLANS STRATEGIQUES	49
3.2.1. Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie au Bénin (PSDSEB).....	49
3.2.1.1. Analyse de la pertinence du PSDSEB	49
a) Pertinence sous-secteur électricité.....	50
b) Pertinence sous-secteur biomasse-énergie.....	51
c) Pertinence sous-secteur produits pétroliers	51
d) Pertinence sous-secteur des énergies renouvelables.....	52
3.2.1.2. Analyse de la cohérence du PSDSEB.....	52
a) Cohérence externe	52
b) Cohérence interne.....	54
3.2.1.3. Analyse de l'Efficacité de la mise en œuvre du PSDSEB.....	55
a) Principaux résultats obtenus par composante du PSDSEB	57
b) Analyse du niveau d'atteinte des objectifs (analyse des indicateurs) sur la période 2009- 2013.....	66
3.2.1.4. Analyse de l'efficacité de la mise en œuvre du PSDSEB.....	69
a) Analyse des ressources humaines utilisées au regard de la mission et des actions à mener par les structures	70
b) Analyse des ressources investissements réalisés au niveau du secteur énergie.....	73
a) Analyse de la ressource temps au regard des résultats obtenus.....	74

3.2.1.5.	Analyse des effets et impacts du PSDSEB	75
3.2.2.	Analyse des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PSDSEB	76
3.2.3.	Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Benin.....	77
3.2.2.1	Pertinence du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Benin	78
3.2.2.2	Analyse de la Cohérence du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Benin.....	79
a)	Analyse de la cohérence externe du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Benin.....	79
b)	Analyse de la cohérence interne du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Benin.....	80
3.2.2.3	Analyse de l'efficacité.....	80
3.2.2.4	Analyse de l'efficacité de la mise en œuvre du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Benin	82
a)	Analyse des ressources humaines utilisées au regard de la mission et des actions à mener par les structures	83
a)	Analyse des ressources financières au regard des résultats obtenus.....	84
b)	Analyse de la ressource temps au regard des résultats obtenus.....	85
3.2.2.5	Analyse des effets/impacts du Document d'orientation et de plan d'actions stratégiques du sous-secteur des hydrocarbures au Benin.....	86
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS		87
ANNEXES		91